

Un régime plus solide pour vous



Commission du régime de retraite de l'Ontario
Rapport annuel 2017

Table des matières

2	Portrait de la Commission
4	Lettre de la présidente du conseil
7	Un régime plus solide pour vous
12	Votre Régime
16	Vue d'ensemble
22	Service à la clientèle
25	Placements et capitalisation
28	Discussion et analyse de la direction
68	Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission
70	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
71	Rapport des auditeurs indépendants à l'intention des administrateurs de la Commission
73	État de la situation financière
74	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
75	État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
76	Notes afférentes aux états financiers
101	Informations supplémentaires
104	Gouvernance
106	Conseil d'administration
109	Répertoire du personnel clé
110	Glossaire

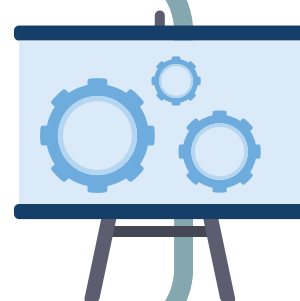
Il n'y a aucun parcours universel vers la retraite. Mais, armés d'un régime **conçu pour le service et pour durer**, vous arriverez à bon port en toute sécurité – peu importe le parcours que vous empruntez.

Chaque parcours vers la retraite est unique. C'est pourquoi nous offrons des services sur mesure et des conseils personnalisés pour aider nos participants à atteindre leurs objectifs de retraite.



Nous prenons des mesures attentives pour concevoir une stratégie de placement et de capitalisation qui veillera à la solidité et à la viabilité du Régime.

La Commission gère le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui veille à la sécurité de la retraite de ses participants depuis près de 100 ans.



Portrait de la Commission

La Commission gère le Régime de retraite de la fonction publique, qui veille à la sécurité de la retraite de ses participants depuis près de 100 ans.

Qui nous sommes

La Commission du régime de retraite de l'Ontario (la « Commission ») est l'administrateur du Régime de retraite de la fonction publique (le « RRFP » ou le « Régime ») - un important régime de retraite à prestations déterminées dont le gouvernement de l'Ontario est le promoteur. Nos participants se composent de certains employés du gouvernement provincial, ainsi que de ses agences, conseils et commissions. Notre engagement consiste à protéger la viabilité à long terme du Régime, à investir judicieusement et rigoureusement son actif, à maintenir la stabilité et l'abordabilité des niveaux de cotisations et à offrir un service exceptionnel à tous nos intervenants.

Gérant un actif de 26,5 milliards de dollars pour le compte de 43 636 participants actifs, 37 766 participants retraités et 5 909 anciens participants, le RRFP est l'un des régimes de retraite les plus vastes au Canada. C'est aussi l'un des plus anciens, respectant ses engagements auprès des participants depuis le début des années 1920.

Qui nous desservons

La Commission dessert :

- les participants du RRFP, les retraités et les employeurs (« clients »); et
- d'autres intervenants clés (le promoteur du Régime, les agents négociateurs et les citoyens de l'Ontario).

Au sujet du Régime

Le RRFP est un régime de retraite à prestations déterminées qui est conçu pour veiller à la sécurité financière de ses participants. Les participants retraités reçoivent une rente calculée selon une formule préétablie (déterminée) qui tient compte de leurs antécédents de rémunération et de leurs années de service auprès du Régime. Pour capitaliser ces engagements, les participants et les employeurs versent tous deux des cotisations au Régime.

Notre garantie

Utilise des solutions et stratégies novatrices pour :

- protéger la viabilité à long terme du Régime;
- investir l'actif du Régime de façon à optimiser le rendement, tout en respectant des paramètres de risque acceptables;
- maintenir des niveaux de cotisation raisonnablement stables et abordables; et
- offrir un service de premier ordre aux clients et aux intervenants pour leur permettre de tirer pleinement parti de leur participation au Régime.

Lettre de la présidente du conseil



GERI MARKVOORT
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Une planification soignée, une exécution rigoureuse, une gouvernance judicieuse et des gens remarquables ont tous contribué à une année remarquable pour la Commission.

Je suis heureuse de présenter mon rapport sur l'année 2017, qui s'est avérée remarquable pour la Commission.

Plusieurs années de planification et d'efforts ont abouti au lancement de la SOGP en 2017 et à la mise en œuvre de notre stratégie de regroupement de l'actif. Le lancement de la SOGP représente un jalon important, dont nous sommes très fiers. Nous croyons que cette initiative favorisera la viabilité à long terme du Régime en nous positionnant pour pouvoir tirer parti d'occasions d'améliorer nos rendements.

La fonction de la gestion des placements a été transférée à la SOGP. Bien que celle-ci soit maintenant responsable de la gestion de notre actif, la Commission continue de déterminer les stratégies de placement et de surveiller leur mise en œuvre par la SOGP.

Les placements responsables sont importants pour nos participants, et nous sommes déterminés à collaborer avec la SOGP pour continuer d'améliorer nos pratiques en la matière.

Dans l'exercice de son nouveau rôle de chef des placements, Ken Lusk, qui est membre de l'équipe des placements de la Commission depuis plus de 10 ans, devra gérer la relation avec la SOGP. Il présentera des rapports réguliers au conseil d'administration concernant le rendement de la SOGP et travaillera en étroite collaboration avec elle pour développer et perfectionner une approche axée sur les placements responsables. Nous savons que les placements responsables sont importants pour nos participants et sommes déterminés à collaborer avec la SOGP pour continuer d'améliorer nos pratiques en la matière. Au cours de la dernière année, nous l'avons fait des façons suivantes :

- en répondant au questionnaire annuel de l'ONU sur les placements responsables;
- en signant une lettre d'investisseurs mondiaux exhortant les leaders du G7 et du G20 à respecter l'Accord de Paris sur le climat;
- entérinant 21 propositions d'actionnaires visant une transparence accrue et/ou des mesures additionnelles concernant les risques et les débouchés climatiques pour les sociétés en portefeuille.

En plus d'obtenir des rendements vigoureux, la Commission a renforcé les principales hypothèses pour favoriser la viabilité du Régime. Le chef de la direction, Mark Fuller, en parle dans sa lettre.

Comme je suis présidente du conseil, la gouvernance est un aspect clé de mes responsabilités. L'an dernier, nous avons continué de renforcer davantage nos pratiques en matière de gouvernance, de gestion des risques, de conformité, de continuité des affaires, de résilience, de gestion des dossiers et de respect de la vie privée.

Nous avons également pris des mesures pour renforcer nos pratiques en matière de cyber-sécurité en apportant des changements aux protocoles de sécurité des réseaux, en intensifiant les campagnes de sensibilisation à la formation des usagers, en sélectionnant des fournisseurs de renseignements qui sont des chefs de file dans le domaine de la cyber-sécurité et des cyber-menaces et en mettant sur pied une équipe inter-fonctionnelle axée sur la cyber-action. Ces mesures permettront à la Commission d'adopter une approche reposant sur des améliorations plus proactives et continues à l'égard des menaces à la sécurité, qui évoluent constamment.

Nous passons régulièrement en revue notre performance en regard de nos pratiques optimales et effectuons des évaluations périodiques de la gouvernance. En 2017, nous avons retenu les services de Hansell LLP, entreprise de gouvernance réputée, pour effectuer un examen approfondi de notre conseil et de nos pratiques en matière de gouvernance. Dans l'ensemble, le rapport a révélé que nous faisons appel à des pratiques de gouvernance judicieuses et que le conseil d'administration fonctionne bien et travaille efficacement avec les dirigeants. Il formule aussi des suggestions d'amélioration, ce qui nous a incités à mettre en œuvre un plan d'amélioration de la gouvernance pour nous aider à continuer de renforcer nos pratiques.

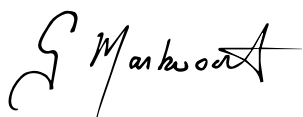
Nous croyons que des employés enthousiastes engagés et hautement performants sont essentiels pour fournir un service à la clientèle de calibre mondial. Je suis très heureuse des résultats positifs de notre sondage de 2017 sur l'engagement des employés, lesquels ont révélé un niveau d'engagement solide envers la mission de la Commission consistant à offrir des services consultatifs personnalisés aux clients.

Le sondage de 2017 sur l'engagement des employés a produit des résultats **très positifs** et signalé un niveau de mobilisation solide et un engagement sans faille envers la mission de la Commission.

Comme je l'ai mentionné plus haute, l'année 2017 s'est avérée remarquable. Ce fut un privilège pour moi de collaborer avec l'équipe des hauts dirigeants de la Commission et avec son conseil d'administration. Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier Patti Croft du leadership dont elle a fait preuve pendant qu'elle était présidente du conseil par intérim. Deuxièmement, je désire remercier Sean Hanley, dont le mandat a pris fin en 2017, pour ses années de service et ses précieuses contributions au conseil.

En terminant, au nom du conseil, je tiens à exprimer mon appréciation à l'équipe de la Commission qui, grâce à son leadership, à son engagement et à son excellent service, a beaucoup accompli pendant des moments difficiles.

Nous sommes convaincus que les mesures prises cette année contribuent à bâtir un régime plus solide pour nos participants.



Geri Markvoort

Présidente du conseil

Un régime plus solide pour vous



MARK FULLER
PRÉSIDENT ET CHEF
DE LA DIRECTION

“ Pour bâtir un régime solide, il faut non seulement veiller à sa stabilité financière et à sa viabilité. Il faut aussi fournir des services de soutien et autres qui autonomisent nos participants et leur accordent plus de contrôle sur leur sécurité à la retraite.

Positionnement à long terme

En 2017, la Commission a mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques conçues pour nous aider à atteindre notre objectif principal : maintenir la santé financière et le caractère abordable du RRFP à long terme de sorte qu’il veille à la sécurité de la retraite des fonctionnaires d’aujourd’hui et de demain. La Commission respecte cet objectif depuis les 28 années où elle gère le RRFP. Malgré des conditions parfois très difficiles pendant cette période, notre gestion du Régime a protégé les prestations de retraite tout en offrant un taux de cotisation parmi les plus faibles de l’industrie des régimes de retraite du secteur public. Bien que nous soyons fiers de cette feuille de route, notre priorité consiste à positionner le RRFP et la Commission pour que celle-ci demeure intacte dans 30 ans.

Il y a eu trois initiatives clés : le lancement de la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP); le renforcement de la situation de capitalisation du Régime en augmentant légèrement les cotisations de contrepartie; et l'amélioration de nos perspectives de capitalisation en adoptant des hypothèses plus prudentes à l'égard de l'avenir pour nos évaluations.

Lancement de la SOGP

En 2017, nous avons lancé la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP), qui marquait la fin d'un périple de cinq ans. Nous croyons que le regroupement de notre actif sous la tutelle de la SOGP nous aidera à continuer de protéger la santé du Régime pour les générations futures. Non seulement la SOGP disposera de l'envergure nécessaire pour dégager des rendements corrigés du risque supérieurs à ceux que la Commission pourrait obtenir par elle-même, mais elle offre aussi des avantages immédiats. Par exemple, la réussite de la SOGP nous a permis de recruter un chef de la gestion des risques de calibre international, qui joindra les rangs de la SOGP au début de mars 2018.

Le regroupement de notre actif sous la tutelle de la SOGP nous aidera à **continuer de protéger la santé du Régime** pour les générations à venir.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la SOGP et ses dirigeants – dont plusieurs nous sont familiers vu qu'ils ouvraient chez nous – pour veiller à ce qu'elle réponde à nos attentes. Je suis très heureux que Ken Lusk, ancien chef des placements dans les sociétés fermées, ait accepté d'assumer le rôle de chef des placements de la Commission. Ken est responsable d'élaborer la stratégie de placement de la Commission, laquelle sera mise en œuvre par la SOGP. Il est aussi chargé de superviser la façon dont la SOGP gère notre actif. Comme je l'ai mentionné dans mon message de l'an dernier, la Commission demeurera propriétaire de l'actif du RRFP et déterminera sa répartition stratégique, ou composition, qui régira la façon dont la SOGP investit. Notre actif est entièrement distinct du passif des autres clients de la SOGP. De concert avec notre conseil d'administration, ainsi que des deux représentants nommés par la Commission à celui de la SOGP – soit Vincenzo Sera, ancienne présidente de notre conseil, et Hugh Mackenzie, ancien président du comité des rentes – je suis convaincu que la structure en place nous aidera à contribuer à la haute performance de la SOGP et à maintenir une relation de travail productive avec elle.

Augmentation du taux de cotisation

Nous adhérons à une approche rigoureuse à long terme à l'égard de la santé financière du Régime. En vertu de cette approche, nous procédons régulièrement à des examens approfondis du coût des rentes garanties par le Régime et du caractère adéquat des cotisations

utilisées pour capitaliser ces rentes. Comme nous l'avons mentionné dans les rapports annuels précédents, le coût des rentes augmente en raison du fait que les participants et rentiers vivent plus longtemps que prévu et de la période prolongée de taux d'intérêt faibles. Cela signifie que, sans une augmentation du taux de cotisation, la rente des participants serait supérieure aux cotisations qu'ils versent pour l'accumuler. C'est pourquoi, en 2017, nous avons recommandé au promoteur du Régime d'augmenter le taux de cotisation des participants de 1 % de leur salaire ouvrant droit à pension; ces cotisations sont jumelées par les employeurs. Le promoteur du Régime a accepté cette recommandation, et une augmentation est mise en œuvre en deux phases de 0,50 % chacune, soit en avril 2018 et en avril 2019.

Renforcement de l'évaluation du Régime

À la fin de 2017, la situation de capitalisation du RRFP s'établit à environ 97 %, en hausse par rapport à 96 % au terme de 2016. Cela représente une amélioration d'environ 200 millions de dollars. Toutefois, ces chiffres ne disent pas tout. Notre situation de capitalisation actuelle actualise une augmentation de la valeur actuelle du coût des rentes en raison du prolongement des espérances de vie et de la faiblesse des taux d'intérêt.

La longévité croissante moyenne des participants actifs et retraités est un facteur important. Selon nos analyses, une personne de 62 ans qui prend sa retraite aujourd'hui est appelée à recevoir sa rente pendant quatre années et demie de plus qu'une personne du même âge qui a quitté la vie active en 2003. En fait, le Régime compte dix fois plus de participants âgés de plus de 100 ans qu'il y en avait il y a 20 ans, et ce, même si le nombre de participants a seulement augmenté de 25 %.

Rendement des placements en 2017

Le fait que nous ayons pu améliorer la situation de capitalisation du Régime après avoir renforcé nos hypothèses et, de ce fait, accru le coût des rentes, est une réalisation remarquable et un hommage au rendement très vigoureux de 10,8 % des placements en 2017.

Nous avons été en mesure **d'améliorer le taux de capitalisation du Régime** après avoir renforcé les hypothèses à son sujet - ce qui représente une réalisation de taille.

Perspectives

En regardant vers l'avenir, nous entrevoyons certains risques, particulièrement en raison de retombées de l'augmentation des espérances de vie sur le coût des rentes garanties en vertu du Régime. Pour obtenir un rendement égal ou supérieur à notre taux d'actualisation de 5,6 %, nous devons faire preuve d'excellence en matière de placement et de gestion des risques, ainsi que de la volonté et de la capacité nécessaires pour élargir la portée de nos stratégies de placement.

La volatilité des placements au début de 2018 nous rappelle les risques d'investir et de bien les gérer à court terme pour obtenir des rendements vigoureux à long terme. La Commission a été en mesure de surmonter des conditions très volatiles par le passé.

Collectivement, le lancement de la SOGP, l'augmentation du taux de cotisation, le renforcement des hypothèses d'évaluation et le rendement vigoureux des placements en 2017 nous positionnent bien pour préserver la santé financière du Régime dans l'avenir. Nous prévoyons continuer d'utiliser les gains de placement pour renforcer davantage nos hypothèses de longévité et réduire notre taux d'actualisation.

Service à la clientèle

L'excellence du service à la clientèle est un autre impératif pour la Commission. À ce chapitre, nous avons connu une autre année bien chargée pour gérer les changements additionnels apportés au régime d'avantages garantis au nom du promoteur du Régime. Notre équipe de conseillers a aussi connu une année record, et nous avons amélioré notre programme d'éducation des clients, ce dont Peter Shena, chef des rentes, parle dans son message.

Nous avons connu **une année record** pour les conseils aux participants et amélioré notre programme d'éducation.

Nous continuons de planifier en vue du renouvellement de nos processus d'administration des affaires et des systèmes informatiques. En 2018, nous jetterons les assises de cet emballant projet transformateur, qui nous permettra d'être plus réceptifs aux besoins de nos clients en remplaçant les principaux systèmes informatiques afin de pouvoir continuer de rehausser leur expérience.

Je suis ravi de vous annoncer qu'à la fin de 2017, TVO a voté pour se joindre au Régime. Ce choix représente un autre vote de confiance à l'égard de la robustesse du RRFP et de la Commission à titre d'administrateurs de premier rang de régimes de retraite au Canada - honneur qui nous a été rendu encore cette année par l'entreprise d'analyses comparatives CEM, qui nous a hissés au quatrième rang mondialement.



Mark J. Fuller

Président et chef de la direction

Votre Régime



PETER SHENA
VPD ET CHEF DES RENTES

Bon nombre des mesures que nous prenons visent le même objectif : trouver la meilleure façon de répondre aux besoins particuliers de nos participants.

Quelle mesure la Commission a-t-elle prise pour aider les participants à prendre des décisions judicieuses concernant leur retraite et à mieux comprendre leur situation financière globale?

Nous sommes déterminés à vous aider à créer un régime solide pour l'avenir. Pour ce faire, nous ne nous contentons pas d'assurer la stabilité du RRFP, mais nous vous aidons aussi à perfectionner vos compétences en matière de planification de la retraite et des finances et à prendre des décisions importantes de façon à établir un régime de retraite plus robuste.

C'est pourquoi nous vous donnons accès à des planificateurs financiers agréés MD. Cette année, nos conseillers ont rencontré plus de 2 800 participants pour les aider à comprendre les incidences, sur leurs projets financiers actuels et futurs, de leurs décisions en matière de retraite. Nous croyons que ce service est essentiel pour permettre aux participants de prendre avec confiance les bonnes décisions en fonction de leurs objectifs et de leur situation personnelle.

Nous croyons que l'éducation et les communications proactives sont essentielles pour aider les participants à bâtir un avenir plus solide. C'est pourquoi nous sollicitons tôt l'engagement des participants à l'égard de la planification de leur retraite. Nous appelons tous les nouveaux participants pour répondre à leurs questions, discuter d'occasions de rachat ou de transfert potentiels et leur présenter nos outils en ligne.

En 2017, nous avons publié des articles sur les conseils dans les bulletins destinés aux participants et aux personnes retraitées. Nous avons également mis à l'essai de nouveaux ateliers consultatifs incluant des exercices sur la planification financière générale afin d'aider les participants à comprendre l'influence de leur rente sur le plan financier global. Ces séances ont été accueillies favorablement, si bien que nous songeons à les offrir à un plus grand nombre de participants en 2018 et 2019. Assurez-vous de vérifier l'horaire de ces séances dans le calendrier qui se trouve en ligne.

Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard du projet de modernisation des systèmes en 2017?

En 2017, nous avons officiellement lancé une initiative de modernisation échelonnée sur plusieurs années afin d'améliorer davantage l'expérience de nos participants. L'un de nos principaux objectifs consiste à mieux comprendre leurs besoins afin de leur fournir les outils et services de planification dont ils ont besoin.

Comme nos systèmes actuels sont en place depuis les années 1990, le moment est venu de commencer à les mettre au rancart et à examiner les façons de les moderniser afin de suivre le rythme de la technologie, d'assurer leur sécurité et de mieux répondre aux besoins de nos clients.

Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un projet de taille qui exige une planification soignée et la diligence appropriée - nous avons le devoir de viser juste. C'est pourquoi, en 2017, nous avons concentré nos efforts sur l'établissement d'assises solides pour cette initiative, dont l'élaboration d'une stratégie de transformation bien définie et l'examen de la meilleure façon de mettre en œuvre ce projet. Nous avons rencontré bon nombre de nos pairs qui ont entrepris des initiatives transformatrices pour leur parler de leur expérience et des approches qu'ils ont utilisées. Nous en avons retiré des précieux renseignements.

Nous serons à **l'affût d'occasions** d'obtenir les impressions de nos participants concernant nos services et outils actuels et de savoir ce dont ils aimeraient bénéficier dans l'avenir.

Au cours de la prochaine année, nous serons à l'affût de façons d'inclure nos participants dans le processus afin de découvrir ce qui leur plaît de nos outils et services actuels et de ceux auxquels ils aimeraient avoir accès dans l'avenir. Pour participer à nos séances de commentaires, veuillez envoyer un courriel à feedback@opb.ca.

Le Régime dégage un rendement très avantageux depuis les dernières années. Alors, pourquoi les taux de cotisation augmentent-ils?

À la Commission, notre but principal consiste à protéger notre promesse au titre des rentes constituées pour nos participants actuels et futurs. Nous surveillons de près la santé et le rendement du Régime pour nous assurer que notre stratégie de placement nous permet de respecter nos obligations, que nos hypothèses sont justes et que nos taux de cotisation nous permettront effectivement de capitaliser les prestations dans l'avenir.

De plus, nos analyses régulières démontrent que le coût des prestations augmentent principalement en raison du fait que les gens vivent plus longtemps, ce qui est une bonne nouvelle, mais signifie aussi que nous versons les rentes sur des périodes plus longues. Lorsque le coût des prestations augmente, il faut les capitaliser par l'intermédiaire du rendement des placements ou des taux de cotisation. Au moment d'évaluer les façons de le faire, nous devons non seulement examiner les rendements antérieurs, mais également les rendements prévus dans l'avenir.

À notre avis, le rendement des placements diminuera pendant les dix prochaines années. C'est pourquoi nous avons abaissé notre taux d'actualisation au cours des deux dernières. Nous croyons qu'il s'agit là d'une mesure prudente pour gérer la santé à long terme du Régime.

En abaissant notre taux d'actualisation et renforçant nos hypothèses de longévité pour mieux correspondre à nos attentes en vue de l'avenir, nous avons également recommandé au promoteur du Régime d'accroître le taux de croissance pour renforcer le taux de capitalisation.

Nos taux de cotisation **demeurent parmi les plus faibles** parmi les régimes du secteur public de l'Ontario et continuent d'offrir un excellent rapport qualité-prix aux participants et aux employeurs.

Malgré cette augmentation, notre taux de cotisation demeure parmi les plus bas pour les régimes du secteur public de l'Ontario et il continue d'offrir un excellent rapport qualité-prix aux participants et aux employeurs.

Nous continuons de respecter notre engagement en vertu des rentes constituées.

Pourquoi la vigueur des rendements ne s'est-elle pas traduite par une amélioration du taux de capitalisation?

À environ 97 %, le taux de capitalisation du Régime demeure très robuste. Les régimes de retraite investissent à long terme. Ainsi, nous ne pouvons pas nous concentrer seulement sur les rendements actuels, mais devons formuler des hypothèses à l'égard de nos attentes à cet égard à long terme. Nous devons donc modifier nos hypothèses lorsque nos attentes à l'égard des conditions économiques et démographiques changent. Comme l'explique Mark Fuller dans sa lettre, dans un contexte où les taux d'intérêt sont appelés à rester bas et le prix des actifs est élevé, il est prudent d'abaisser le taux d'actualisation.

Comme les espérances de vie continuent d'augmenter, il a été essentiel d'augmenter la durée pendant laquelle les rentes seront versées. Chacune de ces mesures prudentes accroît la valeur actuelle du coût des prestations et, par conséquent, contrebalance les actifs additionnels découlant de nos rendements très vigoureux en 2017. Malgré ces changements, la situation de capitalisation du Régime s'est améliorée, s'établissant à environ 97 %, ceux-ci ont positionné le Régime pour qu'il demeure bien capitalisé dans l'avenir.



Peter Shena

VPD et chef des rentes

Vue d'ensemble



KEN LUSK
CHEF DES PLACEMENTS

Grâce à son envergure et à sa spécialisation, la SOGP ouvre la voie à de nouvelles occasions de placement, bien que la Commission continue de lui fournir des services essentiels en matière de conseils, de stratégies et de supervision.

Décrivez votre rôle en tant que nouveau chef des placements de la Commission : quelles sont vos principales responsabilités?

Vu le transfert des activités de placement quotidiennes à la SOGP, mon rôle de chef des placements est très différent de celui de Jill Pepall, qui occupait précédemment ce poste. Bien que la gestion de l'actif de la Commission soit maintenant sous la tutelle de la SOGP, la Commission conserve ses obligations et responsabilités fiduciaires à titre d'administrateur du Régime. Ainsi, elle demeure responsable de la supervision de ses activités et de ses placements.

En tant que chef des placements, je dois surveiller la performance de la SOGP et sa conformité avec nos stratégies et politiques. Je dois superviser la relation entre les deux organisations et appuyer la SOGP dans l'exécution de notre stratégie, conformément à notre Répartition stratégique de l'actif (RSA). Avec l'appui du nouveau président des finances, Armand de Kemp,

notre travail consiste à surveiller et à évaluer la SOGP et le rendement de ses placements et à faire rapport au conseil d'administration. Cela inclut l'exécution de nos stratégies et la conformité avec ses obligations contractuelles en vertu de notre Entente de gestion des placements et de l'Entente de mise en œuvre et de soutien (l'EGP et l'EMS), soit les rapports financiers, la vérification et les contrôles internes.

La SOGP a officiellement vu le jour en 2017. Qu'est-ce qui changera, ou ne changera pas, maintenant que la SOGP gère les placements de la Commission?

Maintenant que la SOGP est opérationnelle, ses rôles et responsabilités et ceux de la Commission ont été clairement définis. Ainsi, la Commission demeure propriétaire des actifs et seulement responsables des engagements de retraite et des débentures qu'elle émet. Nous conservons le contrôle de la RSA et d'autres politiques, comme le stipulent nos ententes. Autrement dit, nous établissons la stratégie de placement globale et la répartition de l'actif pour veiller à ce que les placements du Régime soient appariés à son passif.

Les rôles et responsabilités de la Commission et de la SOGP ont été **clairement définis**, la Commission demeurant propriétaire de ses actifs.

Le rôle de la SOGP consiste à investir conformément à ces stratégies, ce qui comprend la supervision des gestionnaires externes. Pour exécuter cette stratégie, elle doit prendre des décisions de placement individuelles qui cadrent avec notre RSA au sein de chaque catégorie d'actif.

À quels avantages la Commission devrait-elle s'attendre à court et à long terme?

Comme nous l'avons mentionné dans des rapports annuels précédents, la création de la SOGP devrait produire de nombreux avantages. Citons d'abord l'envergure. En tant que gestionnaires d'un actif de 25 ou 30 milliards de dollars, nous avons accès à un nombre limité d'occasions de placement, surtout au sein d'un marché aussi concurrentiel que celui d'aujourd'hui. En tant que membre de la SOGP, dont l'actif de 60 milliards de dollars est appelé à s'accroître, nous bénéficions d'économies d'échelle qui nous permettront, de concert avec les autres membres de cette organisation, d'accéder à des occasions de placement plus nombreuses et de meilleure qualité qui sont susceptibles de générer des gains accrus, et ce, en contrepartie d'un coût moindre. En tant qu'investisseur de plus grande envergure, la SOGP sera bien placée pour négocier de meilleures conditions et d'accéder à une gamme plus vaste d'occasions de placement et de possibilités de partenariat, ce qui devrait nous permettre d'obtenir un rendement corrigé du risque plus élevé à long terme.

La SOGP a accès à des **placements de qualité supérieure** qui sont en mesure de générer des rendements supérieurs en contrepartie d'un coût unitaire inférieur.

De plus, puisque la SOGP exerce ses activités en fonction d'un modèle de récupération des coûts et répartit ces derniers parmi tous ses membres, nous nous attendons à réaliser certaines efficacités à long terme, surtout si la SOGP recrute de nouveaux membres. Le regroupement de l'actif en vertu de la SOGP permet aussi l'internalisation de certaines fonctions de placement aptes à réduire nos frais de gestion externes. Enfin, par l'intermédiaire de la SOGP, la Commission obtiendra les avantages suivants : i) l'intégration de systèmes de gestion du risque plus robustes à ses décisions et processus de placement; ii) la possibilité d'investir dans des systèmes de placement et de finance plus avancés; et iii) l'accès à des capacités de recherche accrues.

Quelles sont certaines de vos principales réussites en 2017?

En plus du lancement de la SOGP, nous avons obtenu un rendement total de 10,8 %, qui surpasse de 0,4 % celui de notre indice de référence. Ces résultats découlent des excellents rendements des marchés boursiers mondiaux, qui ont tiré parti de la croissance économique mondiale et des taux d'intérêt relativement bas. Ces conditions nous ont offert un climat d'investissement avantageux. Parmi les diverses catégories d'actif, celle des marchés privés a progressé de 4,5 % alors que celle des marchés publics a fait un bond de 13,3 %.

En 2017, nous avons également participé à de nombreuses transactions qui ont contribué à notre succès, dont le début de travaux de construction de l'immeuble situé au 16 York Street que nous détenons avec Cadillac Fairview (CF), notre partenaire de longue date, au centre-ville de Toronto. Compte tenu de son emplacement très avantageux, de son accès au transport en commun et de ses caractéristiques axées sur la viabilité environnementale, cet immeuble devrait susciter l'intérêt de locataires de premier ordre et nous fournir un rendement très avantageux. Nous sommes très fiers du fait que cet immeuble de 800 000 pieds carrés sera construit en fonction des exigences LEED Platine et visera l'obtention de la certification WELL, la norme en plein essor pour le bien-être et le confort des locataires et l'exploitation efficace des immeubles de location. Nous avons également fait équipe avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) pour acquérir 50 % du portefeuille de Vancouver de CF, dont le Pacific Centre, l'un des centres commerciaux les plus rentables en Amérique du Nord, ainsi que douze immeubles de bureau de premier ordre situés au cœur du centre-ville de Vancouver.

Quels ont été vos principaux défis en matière de placement en 2017?

La concurrence pour l'acquisition de placements dans toutes les catégories du marché privé s'intensifie graduellement depuis les dernières années, et 2017 n'a pas fait exception à cette règle. Cette concurrence a causé la diminution du taux de capitalisation de l'immobilier et du rendement des placements de l'infrastructure, ce qui a fait grimper le coût de ces actifs. Bien que les placements privés subissent une certaine compression des rendements, le marché cible de la Commission ne fait pas encore l'objet de la même concurrence, si bien que nous avons pu continuer d'y accroître notre exposition en 2017.

De plus, notre portefeuille immobilier a subi quelques difficultés en raison de la faillite de Sears Canada, qui a nui au rendement de ce dernier et à l'ensemble de la caisse de retraite. Des mesures préliminaires ont été mises en œuvre pour tous les emplacements touchés par la fermeture de magasins.

Enfin, bien que nos obligations aient devancé leur indice de référence en raison de la courte durée de notre stratégie obligataire, l'accroissement de taux d'intérêt et des attentes inflationnistes vers la fin de 2017 a eu pour effet d'amoinrir leur rendement.

Avant le lancement de la SOGP, la Commission a modifié sa RSA. Pourquoi la RSA est-elle aussi importante à la viabilité à long terme du Régime?

La RSA définit la composition de l'actif optimale du RFFP pour répondre à ses besoins en matière de capitalisation à long terme et de liquidités. C'est la décision de placement la plus importante de la Commission et elle est essentielle pour :

- protéger la viabilité à long terme du Régime; et
- offrir des prestations et cotisations abordables.

Notre approche de placement est soigneusement structurée pour veiller à la viabilité à long terme du Régime par l'intermédiaire de l'appariement de nos obligations de retraite et de nos actifs. C'est pourquoi nous effectuons une étude actif-passif (A/P) tous les trois à cinq ans afin de déterminer si nos actifs permettront de répondre à nos obligations de retraite en fonction de données actuarielles courantes et de renseignements sur les marchés. Nous déterminons ensuite si les changements apportés aux données actuarielles ou aux conditions du marché et de l'économie exigent le rajustement de la SAA. Nous avons effectué la plus récente étude A/P au début de 2017, juste avant le lancement de la SOGP, et en avons profité pour rajuster à RSA.

Notre approche à l'égard des placements est **soigneusement structurée pour assurer la viabilité à long terme** du Régime en veillant à la concordance de nos obligations de retraite et de notre actif.

Dans le cadre de cette révision, nous avons ramené la pondération cible des titres du marché public de 73 % à 71 % et avons augmenté celle des marchés privés, pour la porter de 27 % à 29 %. Ce virage en faveur des marchés privés, qui sont moins volatils, se poursuivra au cours des prochaines années et visera une composition éventuelle optimale de 59 % pour les marchés publics et de 41 % pour les marchés privés.

Pourquoi croyez-vous que les rendements pourraient fléchir, alors que les régimes obtiennent des résultats vigoureux depuis les dernières années?

Au cours des cinq à dix prochaines années, nous croyons qu'il sera difficile de générer les mêmes rendements qu'au cours des cinq à dix années précédentes. La Grande récession de 2009 et 2010 a été la plus grave depuis la Crise économique des années 1930. Les décisionnaires de la Chine, des É.-U., de l'Europe, du R.-U., du Japon et du Canada ont adopté des mesures de stimulation financières et monétaires sans précédent pour contribuer à créer de la richesse en favorisant la hausse des prix des actifs.

La réussite de ces politiques a mené à des taux de rendement anormalement gonflés pour tous les actifs et à des prix plus élevés que jamais pour l'immobilier, l'infrastructure, les actions de sociétés fermées, le crédit, les obligations nominales et les marchés publics. Sans spéculer sur les conséquences d'un repli cyclique à court terme, il reste que les cours demeurent élevés. C'est pourquoi nous nous attendons à des rendements futurs inférieurs à ceux des dix dernières années.

Quelles sont les perspectives de placement pour 2018?

Depuis le printemps de 2016, la croissance économique mondiale est plus robuste qu'elle l'a été depuis la fin de la crise financière, et elle a été la force motrice des gains des sociétés et jeté les assises d'une longue progression pour les actifs risqués (actions et titres de créance en particulier). Nous croyons que la phase d'accélération de cet élan de croissance économique atteindra son paroxysme au premier semestre de 2018. Bien que cette décélération ne soit pas considérée comme étant néfaste à la santé économique mondiale, elle pourrait mener à la modération des bénéfices des sociétés en 2018, ce qui pourrait accroître le risque d'une vague de liquidation pour les actifs risqués.

Plus récemment, la Banque d'Angleterre s'est jointe à la Réserve fédérale américaine (la Fed), à la Banque de Chine et à la Banque du Canada pour resserrer sa politique monétaire pour la première fois en dix ans. Nous demeurons optimistes à l'égard de la liquidité mondiale. Toutefois, les injections de liquidités par les banques centrales tirent à leur fin. Leurs contributions nettes à la liquidité mondiale demeurent positives dans l'ensemble, conséquences du renflouement des réserves étrangères de la Chine et des programmes de relâchement quantitatif de la Banque centrale européenne et de la Banque du Japon. Par contraste, la Fed a commencé à resserrer sa politique monétaire (diminuant ainsi les liquidités offertes aux marchés en réduisant les actifs que la banque centrale avait accumulés dans le sillage de la crise financière mondiale).

Présentement, nous n'apercevons aucun des signes précurseurs d'une récession mondiale. Toutefois, le risque d'une politique « trop laxiste pendant trop longtemps » représente une menace croissante, en raison de signes tels que l'optimisation de la capacité de production des économies et le resserrement des marchés de la main d'œuvre dans de nombreux pays. Comme l'inflation frôle la cible des banques centrales, celles-ci sont susceptibles de resserrer leurs politiques au point de nuire aux caractéristiques fondamentales de l'économie.



Ken Lusk

Chef des placements

Service à la clientèle

Chaque parcours vers la retraite est unique. C'est pourquoi nous offrons des services sur mesure et des conseils personnalisés pour aider nos participants à atteindre leurs objectifs de retraite.

Nos conseillers ont rencontré personnellement plus de **2 800 participants** pour les aider à bâtir un régime plus solide en vue de l'avenir.

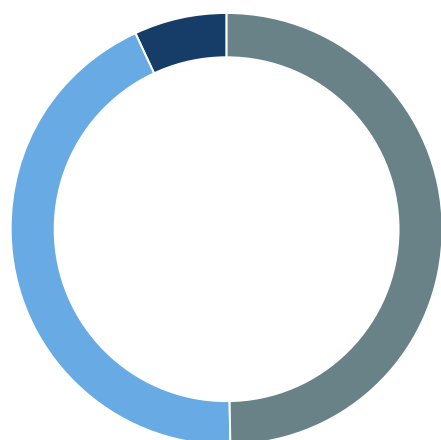
Lorsque la Commission a commencé à offrir des services de conseils pour aider les participants à comprendre les incidences, sur leurs projets de vie, de leurs décisions en matière de retraite, nous étions les premiers à nous efforcer de créer de la valeur pour eux en rehaussant la qualité des services et des conseils qu'ils recevaient.

Tout au long de 2017, nous avons tablé sur cette plateforme - en offrant des ateliers et des présentations ciblés en fonction des diverses étapes de la carrière des participants - et ajouté des articles axés sur les conseils dans notre bulletin d'information. Nous avons également lancé notre initiative de modernisation des systèmes, qui nous aidera à rehausser davantage l'expérience de participants.



Nous avons traité plus de **6 300 nouvelles propositions d'assurance facultative** - dans le cadre d'un nouveau programme lancé par le gouvernement en 2017 - offrant un avantage important et abordable aux participants du RRFP qui voyagent à l'étranger pendant la retraite.

Répartition des participants



■ Actifs	43 636
■ Retraités	37 766
■ Anciens	5 909

Nous avons répondu à plus de 54 000 appels – une augmentation de 10,6 % par rapport à 2016 et de 19,4 % comparativement à 2015 – dont plus de 99 % en moins de 30 secondes.

Transactions électroniques en 2017 (par rapport à 2016)

Changements de bénéficiaire

3 781
(3 567)



Changements d'adresse

1 776
(1 570)



Estimations de rente

61 324
(55 678)



Démarches de départ à la retraite

58
(262)



Calculatrice de rachats de droits à pension

8 683
(9 094)

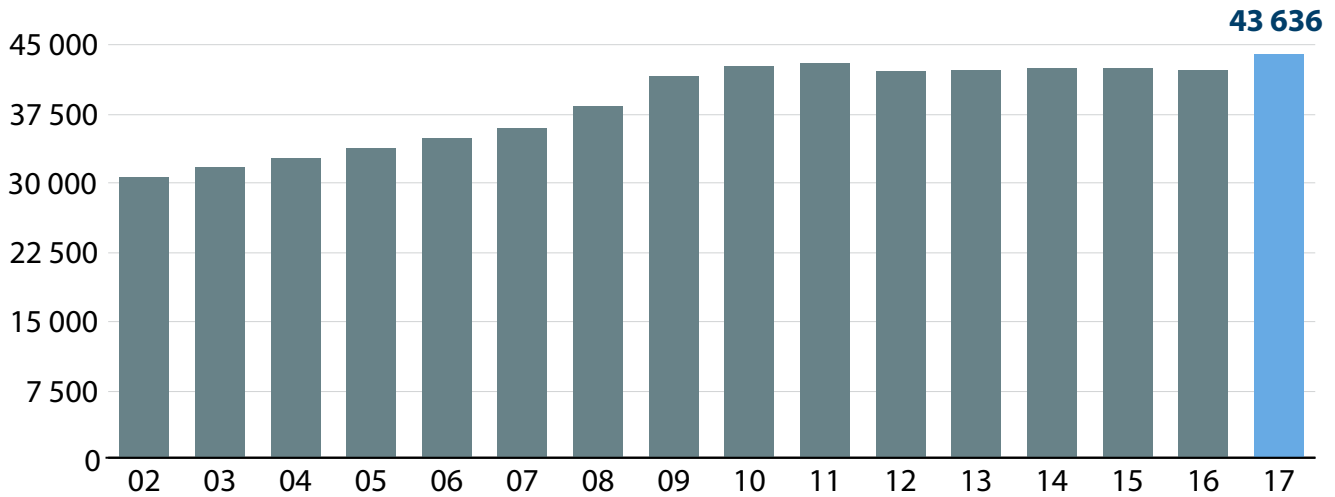


Planificateur de retraite

16 034
(16 992)



Nombre de participants actifs



Nous avons été reconnus par CEM comme occupant le 2^e rang au Canada et le 4^e mondialement, parmi 70 régimes, **en ce qui concerne l'excellence du service** et l'administration des rentes.

87 % de nos participants disent être **satisfaits ou extrêmement satisfaits** du service qu'ils reçoivent de la Commission.

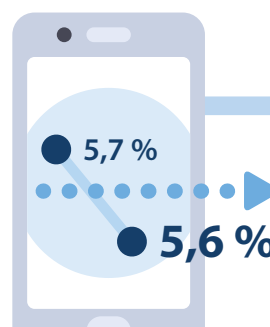


Nous avons lancé une initiative de **modernisation des systèmes** pour faire vivre une meilleure expérience à nos participants actuels et futurs

Placements et capitalisation

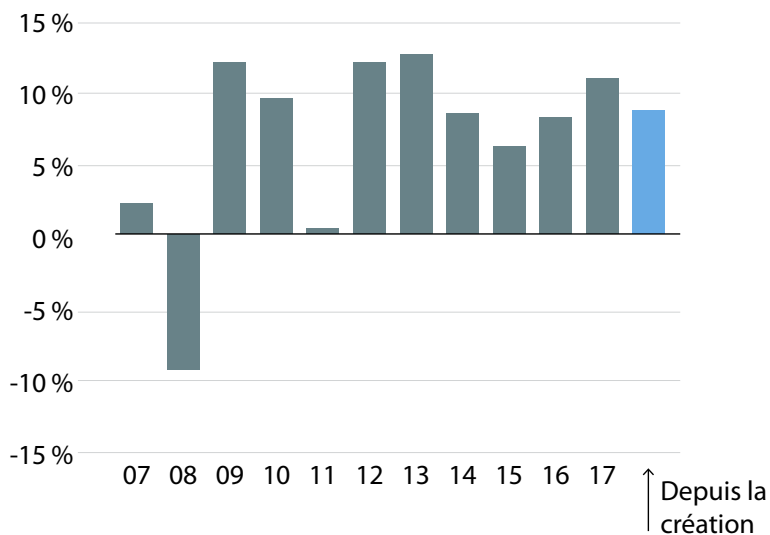
Nous prenons des mesures attentives pour concevoir une stratégie de placement et de capitalisation qui veillera à la solidité et à la viabilité du Régime.

Nous avons poursuivi nos efforts visant à **réduire stratégiquement et graduellement l'hypothèse** relative au taux d'actualisation – pour le ramener de 5,7 % à 5,6 % – afin d'assurer la viabilité du Régime.



En 2017, nos placements ont dégagé un rendement de **10,8 %**, ce qui nous a permis de maintenir un taux de capitalisation supérieur à 97 %.

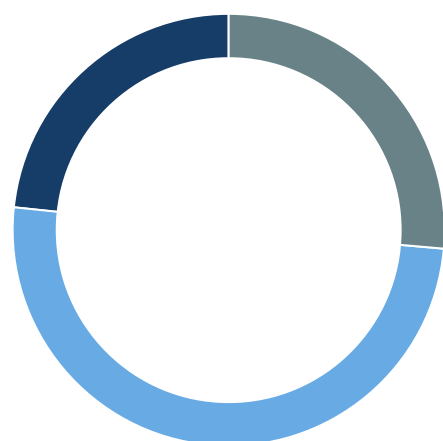
Rendements totaux



Nous avons **accru nos hypothèses relatives à la longévité** pour mieux tenir compte du fait que les rentiers vivent plus longtemps et que nous versons les rentes pendant un plus grand nombre d'années.

Composition de l'actif

Au 31 décembre 2017



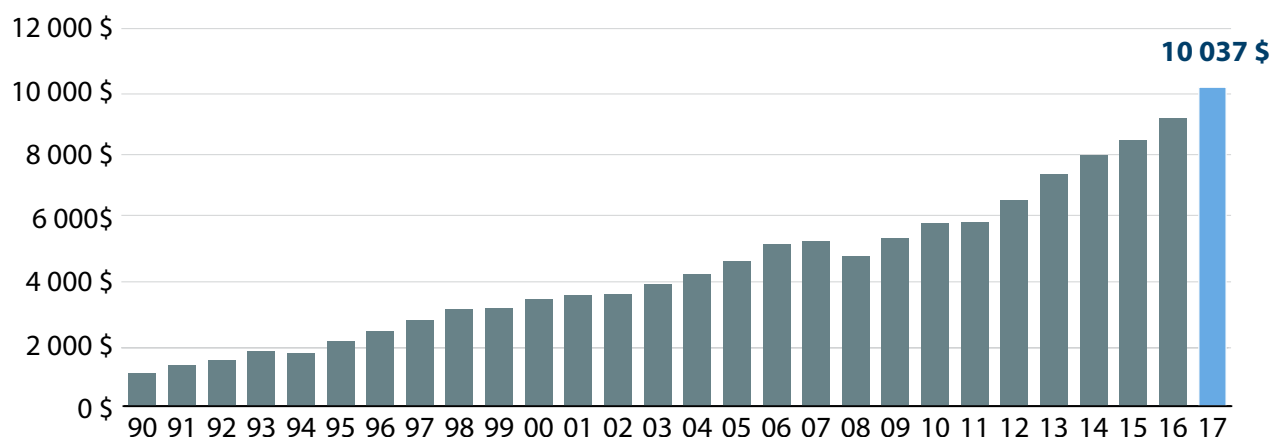
Titres à revenu fixe	26,6 %
Actions	50,3 %
Actifs tangibles	23,1 %

Nous avons lancé la SOGP, **créant ainsi une société responsable d'investir un actif de placement** combiné de 60 milliards de dollars au nom des participants de la Commission.

Nous avons **appuyé 21 propositions d'actionnaires visant l'amélioration de l'information et/ou des mesures concernant les risques et les débouchés rattachés au changement climatique** de la part des sociétés en portefeuille.

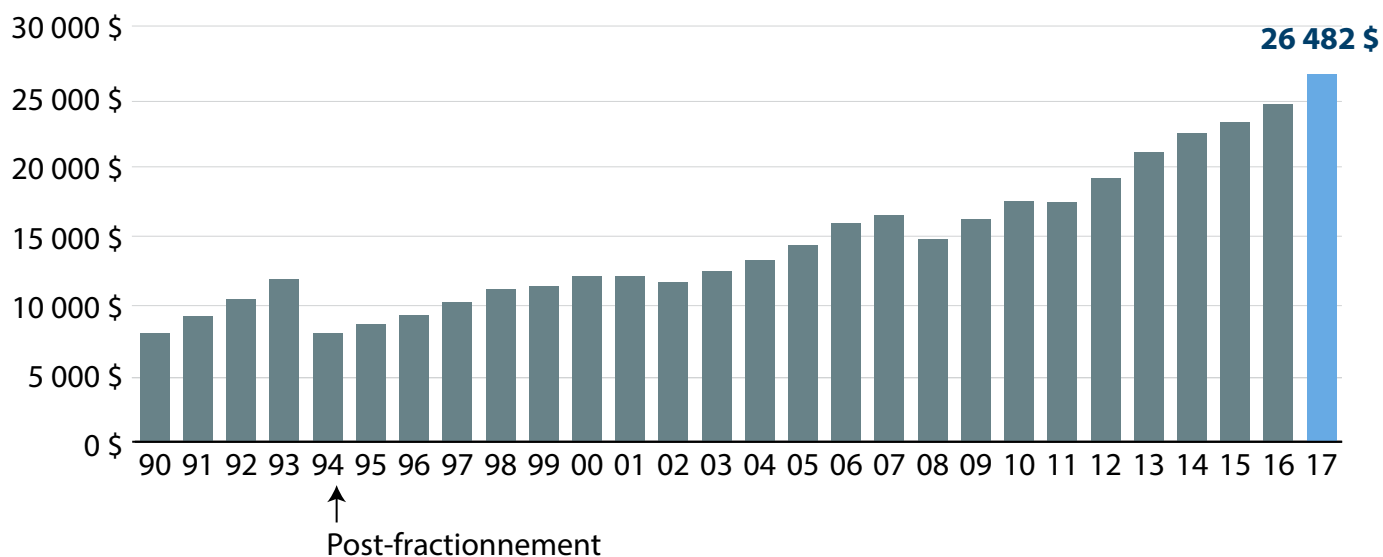
Croissance de l'actif du Régime

Croissance de 1 000 \$ depuis la création

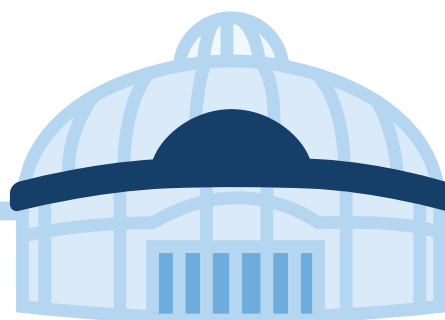


Actif net depuis la création

(en millions de dollars)



En partenariat avec la CSPAAT, nous avons **acquis 50 % du portefeuille de locaux de bureau et de détail de prestige de Cadillac Fairview à Vancouver** - environ 4,0 millions pi. ca. d'espace de location.



Discussion et analyse de la direction

Introduction

L'année 2017 a été marquante pour le Régime de retraite de la fonction publique (le RRFP ou le Régime) avec le lancement de la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP) et le projet de modernisation des systèmes. Ces deux initiatives nous aideront à respecter nos engagements au titre des rentes constituées et rehausseront notre capacité de répondre aux besoins de nos clients dans l'avenir.

La présente section présente une analyse de la direction quant à la performance du Régime au cours de la dernière année, à sa situation financière et à ses perspectives d'avenir. Elle s'ajoute aux renseignements fournis dans les états financiers.

Le principal objectif de la Commission consiste à gérer le Régime de sorte qu'il continue de verser les prestations promises à long terme et qu'il demeure abordable pour les participants et les employeurs. Nous nous attachons à fournir un service inégalé à nos clients et à gérer la structure du Régime et sa situation de capitalisation pour veiller à sa viabilité, et ce, non seulement pour les participants actuels, mais aussi pour les futurs participants. Nous faisons preuve de vigilance au moment de gérer les risques du Régime et incorporons leur gestion dans nos stratégies de placement, de service et de croissance.

Aperçu

À la fin de 2017, le Régime de retraite de la fonction publique (RRFP ou le Régime) était capitalisé dans une proportion d'environ 97 % selon la continuité des opérations. Cela est attribuable au rendement vigoureux des placements, qui a neutralisé l'augmentation du passif en raison de la décision de réduire le taux d'actualisation et les hypothèses de mortalité dans le but de favoriser la santé du Régime à long terme. C'est ce qu'on entend quand on dit que le Régime est conçu pour durer.

Ce fut une année charnière pour la Commission vu le lancement de la SOGP en juillet après de nombreuses années de collaboration avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) à l'égard du regroupement des actifs au sein du secteur parapublic de l'Ontario. La SOGP est une société de gestion et de conseils en placement sans but lucratif qui a été établie avec un actif sous gestion de 60 millions de dollars provenant du regroupement de celui de la Commission et de la CSPAAT.

La SOGP fournit à la Commission des services de premier ordre en matière de gestion des placements et elle possède l'envergure dont nous avons besoin pour accéder, à moindres coûts, à de nouvelles occasions de placement et de partenariat – pour nous aider à obtenir des rendements supérieurs à long terme que nous pourrions obtenir par nous-mêmes.

En juillet 2017, la SOGP a assumé la responsabilité de la gestion quotidienne de l'actif de la Commission et de la mise en œuvre de ses stratégies de placement. La Commission conserve le pouvoir décisionnel relatif aux principaux aspects stratégiques des actifs gérés par la SOGP et surveillera de près le rendement de cette dernière pour nous assurer de recevoir les avantages prévus. L'entente est assujettie aux modalités d'un Contrat de gestion des placements, d'un accord de service et d'une entente de soutien entre la Commission et la SOGP; tous ces documents sont décrits à la page 39 de la section Placements. La Commission détient aussi d'importants droits de gouvernance sur la SOGP. Elle est membre de la SOGP (rôle qui s'apparente à celui d'actionnaire) et a le droit de nommer des membres au conseil d'administration de la SOGP.

À titre d'administrateur du RRFP, et conformément à ses obligations fiduciaires, la Commission continuera :

- de détenir les actifs du RRFP et d'être responsable son passif;
- de fixer sa propre Répartition stratégique de l'actif (RSA), que la SOGP devra respecter; et
- d'établir son Énoncé des principes et convictions de placement et son Énoncé des politiques et procédures de placement, que la SOGP devra respecter.

La transition des équipes des placements et des finances de la Commission et de la CSPAAT vers la SOGP s'est bien déroulée. Environ 42 spécialistes dans ces domaines ont été mutés à la SOGP. Jill Pepall, ancienne chef des placements de la Commission, est devenue la première chef des placements de la SOGP; Michel Paradis, notre chef des services financiers, occupera ce rôle auprès de la SOGP; et Gayle Fisher, notre chef de l'administration, sera la première responsable des RH auprès de la SOGP.

Le programme de placement a connu une année vigoureuse, enregistrant un gain de 10,8 %. Cela dit, nous prévoyons, au cours des dix prochaines années, des rendements moyens inférieurs à ceux des dix années précédentes. Les membres de l'industrie et nos pairs de l'industrie des régimes à prestations déterminées sont nombreux à partager cet avis. Gérant initialement un actif de 60 milliards de dollars, la SOGP nous permettra d'accéder à des occasions sur les marchés privés susceptibles de dégager un rendement net supérieur, à long terme, à celui que nous pourrions obtenir par nous-mêmes. Compte tenu des perspectives

relatives au rendement des placements, cette capacité, pour la SOGP, de dégager des rendements supérieurs à long terme et de tirer parti d'économies d'échelle est l'une des raisons pour lesquelles nous avons joué un rôle de premier plan dans la création de la SOGP.

La Commission a maintenu d'excellents niveaux de service pendant une année très exigeante. Nous avons composé avec une hausse des demandes de service et d'adhésion après l'augmentation des départs à la retraite à la fin de 2016 en raison des changements apportés aux avantages garantis. Nous avons également prêté notre appui à 1 300 membres de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) qui ont changé d'employeur et aidé les participants retraités à comprendre les nouveaux relevés de retraite que nous devons maintenant leur fournir. Nos taux de satisfaction élevés et les commentaires positifs que nous avons reçus concernant nos services consultatifs individuels démontrent notre engagement à fournir aux participants des services et des conseils adaptés à leur situation personnelle et à les aider à prendre des décisions judicieuses concernant la retraite.

L'étape suivante de notre évolution réside dans le lancement de notre initiative de modernisation des systèmes. Cette initiative pluriannuelle, qui consiste à mettre à niveau nos processus, systèmes et outils, vise à améliorer notre service et ajouter de la valeur à l'expérience des clients. En tant que fournisseurs de services, nous sommes déterminés à répondre aux besoins et aux attentes en évolution constante de nos clients et parties prenantes.

Cette section du rapport décrit ces initiatives et d'autres projets importants qui ont été mis de l'avant en 2017.

Capitalisation

Le rendement de 10,8 % de nos placements a contribué à améliorer la situation de capitalisation du Régime à la fin de 2017, par rapport à la même période en 2016. À environ 97 %, le Régime demeure bien capitalisé et bien placé pour continuer de respecter ses engagements au titre des rentes constituées.

Simplement dit, la situation de capitalisation d'un régime de retraite compare la valeur des actifs de retraite avec la valeur courante des prestations de retraite futures, ou obligations de retraite. Si l'actif est supérieur au passif, le Régime affiche un excédent. Dans le cas contraire, le Régime affiche un manque à gagner.

Pour préserver la viabilité du Régime à long terme, nous devons nous assurer qu'il tienne le coup devant la diminution possible des rendements et l'amélioration de l'espérance de vie des participants. À la Commission, nous mettons régulièrement à jour nos hypothèses démographiques et économiques pour tenir compte de ces facteurs et utilisons ensuite des renseignements pour formuler des recommandations à l'égard des modifications devant être apportées au taux de cotisation. Nos stratégies ont sensiblement contribué au maintien de la santé financière du Régime.

Les rendements de 2017 ont produit des gains supérieurs à 1 milliard de dollars. Conformément à notre approche des dernières années, nous jugeons prudent d'utiliser la

majorité de ces gains pour tenir compte d'attentes plus modérées en matière de placement (en abaissant le taux d'actualisation) et du coût accru des rentes en raison de l'augmentation des espérances de vie. La longévité des participants augmente continuellement, ce qui accroît le passif du Régime et, pour les raisons décrites dans ce rapport, nous croyons que les rendements futurs seront inférieurs à ceux des dernières années. Afin de respecter nos engagements au titre des rentes constituées pour nos participants actuels et futurs, nous :

- ramènerons notre taux d'actualisation de 5,7 % à 5,6 %, ce qui aura pour effet d'augmenter d'environ 354 millions de dollars nos estimations relatives au passif;
- augmenterons d'environ 402 millions de dollars nos estimations relatives au passif pour tenir compte du fait que les participants vivent plus longtemps et que nous versons les rentes pendant un nombre d'années accru; et
- contribuerons la somme de 191 millions de dollars pour cadrer avec les nouvelles normes actuarielles concernant les améliorations prévues du taux de longévité.

Conjointement avec l'augmentation de 1 % des taux de cotisation au début d'avril 2018 pour les participants et les employeurs, les hypothèses modifiées décrites ci-dessus nous aideront à maintenir la santé financière du Régime dans l'avenir.

En 2013, lorsque les exigences relatives à la capitalisation des déficits de solvabilité ont été adoptées, le gouvernement de l'Ontario a permis à tous les régimes à prestations déterminées à employeur unique de demander l'allègement des exigences de capitalisation en vertu de l'étape 1 - ce que nous avons fait. La capitalisation du déficit de solvabilité a pour but de faire face à des situations où un régime de retraite doit être résilié sur-le-champ en raison de l'insolvabilité de son promoteur. Bien que ce risque existe pour les régimes de retraite du secteur privé, il est fort improbable pour le RRFP. En fait, tous les autres principaux régimes de retraite de l'Ontario, à titre de régimes de retraite conjoints, sont exemptés en permanence de ces exigences.

En 2017, nous avons demandé et obtenu un allègement en vertu de l'étape 2, étape suivante des exigences en matière de capitalisation du déficit de solvabilité. En accordant cet allègement au RRFP, le promoteur du Régime peut se concentrer sur son évaluation en fonction de la continuité des opérations au moment de déterminer ses besoins de capitaux. Cette évaluation présume que le Régime continuera d'exercer ses activités indéfiniment et sert à capitaliser les prestations promises en vertu du RRFP.

Ce que nous avons fait	Bien fondé
Maintenu un taux de capitalisation solide d'environ 97 %.	Le Régime est stable sur le plan financier et bien placé pour continuer de respecter ses engagements au titre des rentes constituées.
Mis à jour notre taux d'actualisation et nos hypothèses de longévité pour tenir compte des attentes en matière de rendement futur et de l'espérance de vie accrue des participants.	Des hypothèses reflétant les meilleures estimations relatives aux événements futurs nous permettent de bien planifier pour respecter nos obligations.
Effectué une étude actif-passif.	Cette étude vise à confirmer que notre répartition stratégique de l'actif (RSA) est convenable en regard de nos obligations futures.
Déposé une évaluation auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).	Nous sommes tenus de déposer une évaluation auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans.
Demandé et obtenu un allègement en vertu de l'étape 2.	L'allègement de la solvabilité permet au promoteur du Régime de se concentrer sur l'évaluation en fonction de la continuité des opérations au moment de déterminer les besoins en matière de capitalisation. Cette évaluation présume que le Régime exercera ses activités indéfiniment. Le RRFP affiche un taux de capitalisation d'environ 97 % en fonction de la continuité des opérations.

Hypothèses clés

La gestion efficace d'un régime de retraite consiste à gérer soigneusement et prudemment le rendement des placements et la structure du Régime à long terme. La Commission adhère à une politique de capitalisation solide qui guide les décisions relatives à sa structure, à sa capitalisation et à ses hypothèses d'évaluation.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est la principale hypothèse utilisée pour effectuer les évaluations de la capitalisation et peut avoir une influence sur décisions entourant les taux de cotisation et les prestations. Il sert à calculer la valeur courante des rentes que le Régime prévoit verser dans l'avenir. Par exemple, une rente devant être versée dans 20 ans est « actualisée » en fonction du taux d'actualisation d'aujourd'hui. Autrement dit, à des fins d'évaluation, la valeur du paiement en dollars courants augmentera en fonction du taux d'actualisation. Donc, à long terme, le

rendement des placements du Régime doit être égal ou supérieur au taux d'actualisation, sans quoi le coût des rentes augmentera plus rapidement que la valeur de l'actif causant un manque à gagner.

Ainsi, l'établissement d'un taux d'actualisation réaliste est un aspect essentiel des mesures déployées pour veiller à la santé financière à long terme d'un R de retraite à prestations déterminées. L'établissement du taux d'actualisation représente un exercice rigoureux conçu pour veiller à ce que les hypothèses soient raisonnables et qu'elles cadrent avec le taux de rendement à long terme qu'il est possible de dégager à long terme, en fonction des cibles de la RSA. Cela repose sur un modèle solide qui procure un certain coussin pour les événements imprévus (ce qu'on appelle dans notre domaine une « marge de manœuvre » ou une « provision pour écarts imprévus »).

Nous tenons aussi compte de la conjoncture économique et de ses perspectives. Malgré les rendements vigoureux obtenus en 2017, nous avons conclu qu'il était prudent de modérer nos attentes relatives aux rendements futurs, qui demeurent incertaines. Bien que les taux d'intérêt aient entamé une trajectoire haussière, ils demeurent peu élevés et, bien que la croissance économique ait pris du mieux, elle est appelée à être modérée au cours des dix prochaines années. Si le taux de croissance excède nos attentes, cette situation mènera sans doute à un resserrement de la politique monétaire à l'échelle mondiale, ce qui se traduira par des taux d'intérêt supérieurs.

Bien que des taux d'intérêt supérieurs soient avantageux pour les régimes de retraite à long terme, ils entraîneraient sans doute la dévaluation des immobilisations à courte et moyenne échéance, ce qui nuirait au rendement des placements sur cette période de temps. Par conséquent, les deux scénarios économiques sont appelés à exercer des pressions sur les taux d'intérêt. De plus, la concurrence pour l'obtention d'actifs privés, notamment des biens immobiliers de qualité et des éléments d'infrastructure de base, demeure féroce, ce qui se traduit par des coûts d'acquisition élevés et des pressions baissières sur les rendements. Nous nous attendons aussi à une intensification des risques géopolitiques, dont les négociations entourant le Brexit, le comportement de la Corée du Nord et l'influence croissante du populisme sur les politiques commerciales. De plus, nous sommes confrontés aux retombées incertaines du changement climatique sur l'infrastructure, l'agriculture, la foresterie et les ressources aquatiques.

Au terme de ce processus, nous avons déterminé qu'il fallait réduire davantage le taux d'actualisation, pour le ramener de 5,7 % à 5,6 %, après l'avoir abaissé de 5,95 % à 5,7 % à la fin de 2016. La modification du taux d'actualisation a des retombées sur le passif projeté (un taux d'actualisation inférieur se traduit par un passif moins élevé) et, par extension, sur la situation de capitalisation du Régime. Une diminution de 1/10 de 1 % (0,10 %) du taux d'actualisation a pour effet d'accroître de 350 millions de dollars la valeur courante du coût prévu des rentes.

Longévité

En ce moment, le facteur démographique le plus important pour le Régime réside dans l'espérance de vie accrue des rentiers, qui prolonge la période de versement des rentes. La Commission a renforcé les hypothèses de longévité utilisées pour calculer les obligations de retraite (passif) du Régime. Par exemple, en 2002, un participant de 62 ans qui prenait sa retraite cette année-là était appelé à recevoir sa rente pendant 21,4 ans. Or, en date de décembre 2016, il pourrait la recevoir pendant 25 ans, ce qui représente une augmentation de 3,6 ans.

Nous surveillons de près les tendances démographiques de nos participants et modifions nos hypothèses de capitalisation ou recommandons des changements à la structure du Régime pour continuer de respecter nos obligations futures, tout en maintenant le caractère abordable des prestations de retraite pour les participants et les employeurs.

Étude de capitalisation à long terme

Le coût projeté des prestations versées aux participants subit l'influence de nombreux facteurs futurs, au sujet desquels nous devons formuler certaines hypothèses. Dans le cadre des mesures que nous prenons pour assurer la gestion prudente du Régime, nous effectuons de nombreuses études visant à évaluer le caractère adéquat de ces hypothèses et à déterminer si les taux de cotisation sont pertinents. L'une d'entre elles est l'étude actif-passif.

En 2016, la Commission a entrepris une étude de la capitalisation à long terme pour déterminer si les coûts liés au versement des prestations avaient augmenté et si les hypothèses économiques et démographiques courantes demeuraient valables. En fonction des résultats de cette étude, nous avons modifié le taux d'actualisation et les hypothèses de longévité et recommandé une augmentation du taux de cotisation des participants et des employeurs représentant 1 % du salaire ouvrant droit à pension.

En 2017, le gouvernement a accepté notre recommandation et approuvé l'augmentation du taux de cotisation, qui sera graduellement mise en application sur deux ans, soit en avril 2018 et avril 2019. En dépit de cette augmentation, les taux de cotisation demeurent parmi les plus bas comparativement à d'autres régimes comparables et le RRFP continue d'offrir une excellente valeur aux participants et aux employeurs.

Étude actif-passif

La Commission est tenue d'effectuer une étude actif-passif environ tous les trois ans pour déterminer si nos diverses répartitions de l'actif nous permettront de verser les rentes aux participants – le passif – à la lumière d'hypothèses concernant les marchés des capitaux et les exigences du Régime en matière de flux de trésorerie.

Comme son nom l'indique, une étude actif-passif consiste à réaliser des projections de l'actif et du passif du Régime à l'aide de nombreux scénarios liés à la conjoncture économique et aux marchés financiers et à créer plusieurs modèles de portefeuilles assortis de degrés de risque variés et de rendements différents. Le processus est conçu pour veiller à ce que la Commission

comprene à fond les stratégies de placement offertes au Régime, ainsi que leurs avantages et risques.

La Commission a effectué sa plus récente étude actif-passif au début de 2017, avant le début des opérations de la SOGP. Cette étude vise à déterminer si la répartition stratégique de l'actif (RSA) demeure appropriée pour les années à venir, compte tenu de la trajectoire projetée de l'actif.

Situation financière

La Commission effectue des évaluations actuarielles du Régime sur une base régulière. L'évaluation actuarielle reposant sur la capitalisation sert à déterminer si l'actif du Régime est suffisant pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Elle sert aussi à déterminer les cotisations du Régime. Pour calculer le surplus ou le déficit du Régime aux fins des états financiers, la Commission utilise la plus récente évaluation actuarielle reposant sur la capitalisation et extrapole le montant des obligations de retraite en date des états financiers.

Les évaluations, qui fournissent la meilleure estimation des obligations au titre des prestations constituées, sont effectuées par un actuaire indépendant nommé par le conseil d'administration de la Commission.

Type d'évaluation	But et description
Évaluation reposant sur la capitalisation	Les régimes de retraite sont tenus, en vertu de la loi, de déposer une évaluation de la capitalisation auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans. La Commission a déposé son évaluation de 2016 en septembre 2017. Au 31 décembre 2016, celle-ci faisait état d'un taux de capitalisation légèrement supérieur à 96 % et d'un manque à gagner de 943 millions de dollars. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 96 % et 804 millions de dollars au 31 décembre 2013 (date de l'évaluation déposée précédemment auprès de l'organisme de réglementation en matière de retraite).
États financiers	<p>Aux fins des états financiers, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2016, date de la dernière évaluation de la capitalisation, et extrapolé en date du 31 décembre 2017. Les chiffres ainsi extrapolés reposent sur l'hypothèse voulant que les statistiques du Régime en 2017 (pour des facteurs tels que les augmentations de salaire, les âges de retraite et les taux de cessation d'emploi et de mortalité) soient conformes aux hypothèses actuarielles.</p> <p>Pour l'établissement des états financiers, nous avons calculé la situation financière du Régime à la fin de l'exercice de 2017 en comparant le passif extrapolé avec la valeur marchande de l'actif au 31 décembre 2017. En fonction de cette évaluation, le Régime affichait un déficit de 738 millions de dollars.</p>

Placements

En matière de placements, l'approche stratégique à long terme de la Commission repose sur deux objectifs de base :

1. respecter son engagement au titre des rentes constituées; et
2. maintenir des taux de cotisation abordables pour les participants et les employeurs.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission a conçu une approche de placement qui donne priorité à la préservation du capital et vise à tenir en échec les risques d'un déficit de capitalisation à long terme et les risques de volatilité de la situation de capitalisation. Comme nous visons à générer des rendements vigoureux à long terme en limitant les risques, les décisions en matière de répartition tactique de l'actif peuvent contribuer à la préservation du capital et aux rendements corrigés du risque, alors que les placements opportunistes offrent une autre façon d'ajouter de la valeur. Cette approche de placement n'a pas changé avec le lancement de la SOGP.

La SOGP sera responsable d'investir et de réinvestir l'actif de la Commission en fonction des politiques de placement de cette dernière (y compris son Énoncé des politiques et procédures de placement et son Énoncé des principes et convictions de placement), et des politiques et stratégies liées aux catégories d'actif. Vu que la SOGP prend en charge la gestion de l'actif de la Commission et de la CSPAAT, nous aurons accès à une plateforme de placement plus vaste et à des systèmes, produits de placement et structures améliorés qui permettront l'exécution de notre approche de placement.

En 2017, notre équipe des placements s'est concentrée sur les thèmes clés suivants :

1. optimiser la mise en œuvre et la gestion de la Répartition stratégique de l'actif (RSA);
2. continuer d'accroître notre expertise interne et nos capacités en matière de gestion de l'actif;
3. transférer la responsabilité de nombreuses relations à la SOGP; et
4. améliorer les rapports sur le rendement et le risque du portefeuille.

Ces objectifs sont décrits de façon plus détaillée dans les pages suivantes.

Répartition stratégique de l'actif (RSA)

La composition de l'actif est le principal facteur déterminant du rendement des placements. À la Commission, la composition de l'actif est définie de façon générale dans la RSA, qui dicte les répartitions cibles (pondérations) de chaque catégorie d'actif.

La Commission demeure responsable d'établir la RSA, alors que la SOGP gère l'actif de cette dernière en fonction de la RSA. Les cibles de la RSA sont déterminées dans le but de répondre aux objectifs de capitalisation à long terme tout en gérant le risque par l'intermédiaire de la diversification parmi plusieurs catégories d'actif.

En 2011, la Commission a entamé une initiative stratégique pluriannuelle prônant un changement de cap en faveur des marchés privés. Une exposition aux placements privés, comme l'infrastructure et l'immobilier, contribue à protéger le Régime contre la volatilité des marchés publics, nous permet de tirer une plus grande proportion des rendements de liquidités prévisibles, nous fournit un meilleur accès aux équipes de direction des entreprises, offre le potentiel de dégager des rendements supérieurs et affiche une forte corrélation avec les obligations du Régime, qui reposent sur l'inflation. Ces placements tirent surtout leur rendement de l'appréciation du capital et dégagent généralement des rendements supérieurs à ceux des actions de sociétés ouvertes.

Le conseil d'administration de la Commission a approuvé les modifications apportées à la RSA en 2014 et en 2017. En 2017, elle a accru la proportion de l'actif affectée aux actifs de sociétés privées et d'infrastructure, en contrepartie d'une légère diminution de celle accordée à l'immobilier. Au moment d'établir la RSA de 2017, qui sera mise en œuvre graduellement sur plusieurs années, la Commission doit tenir compte des exigences de liquidité et des hypothèses économiques utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime.

La Commission a augmenté les placements privés du Régime, les portant de 27 % à la fin de 2016 à environ 29 % au terme de 2017.

Dans le cadre de sa recherche d'occasions mondiales de premier ordre, la SOGP continuera d'effectuer des analyses approfondies du rôle que ces nouveaux placements joueront dans notre portefeuille de placement (tant du point de vue du risque que du rendement) et déterminera si celles-ci font complément à nos placements actuels. Comparativement à il y a quatre ans, le rapport risque-rendement du Régime (rendement sur 4 ans divisé par le taux de volatilité) a augmenté de 30 % (192,5 % à la fin de décembre 2017 contre 162,6 % au terme de décembre 2013). Cette hausse est attribuable à l'amélioration des rendements des placements dans les marchés émergents et privés et à la volatilité moindre des actifs d'infrastructure.

RSA - Répartition cible de l'actif

Catégorie d'actif	Pondération cible en 2017*	Fourchettes
Titres à revenu fixe (trésorerie, obligations à long terme, créances privées, obligations à rendement réel)	25 %	10 % à 45 %
Actions (actions canadiennes, actions mondiales, actions des marchés émergents et actions de sociétés fermées)	42,5 %	13 % à 70 %
Actifs tangibles (Immobilier, infrastructure)	32,5 %	20 % à 47 %

*Les cibles de 2017 seront mises en œuvre graduellement sur une période de trois ans, soit de 2017 à 2020.

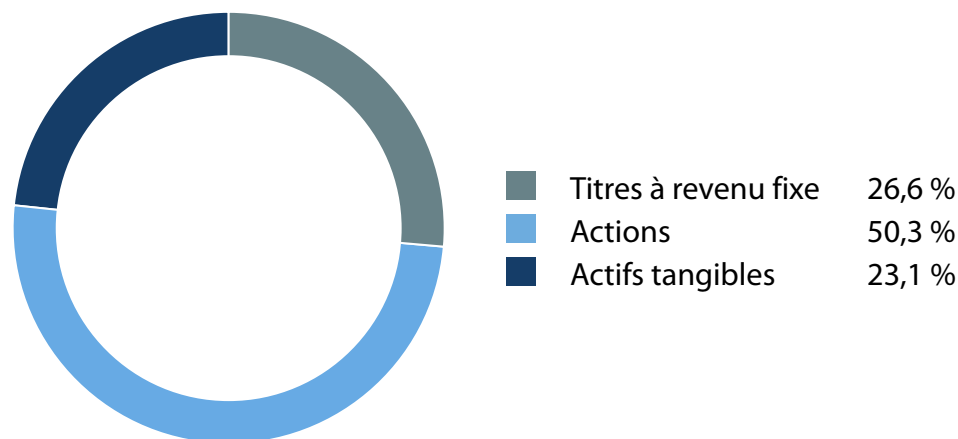
La proportion de l'actif qui est affectée à chaque catégorie d'actif à tout moment est déterminée en fonction des conditions économiques et financières. Pendant la période de transition, la pondération de certaines catégories d'actif pourrait excéder les fourchettes établies dans les politiques de placement. La Commission tient le suivi de la RSA et apporte des modifications si elle constate des changements au chapitre :

- du ratio entre l'actif et le passif du Régime;
- de la structure des prestations du Régime et des critères d'admissibilité à une rente;
- des proportions respectives de participants actifs et inactifs du Régime;
- des perspectives du marché à long terme;
- des exigences en matière de flux de trésorerie;
- du seuil de tolérance au risque du Régime; et
- de tout autre facteur considéré comme étant pertinent.

En fonction d'hypothèse à long terme relatives au marché, la RSA devrait dégager un taux de rendement moyen égal ou supérieur à 5,60 % (nominal)/3,60 % réel (c'est-à-dire déduction faite de l'inflation) par année, déduction faite des charges.

Composition de l'actif

Au 31 décembre 2017



Transition à la SOGP

Après plusieurs années de préparatifs, la responsabilité de la gestion de l'actif de la Commission a, en juillet 2017, été transférée à la nouvelle Société ontarienne de gestion des placements (SOGP). Cette société de gestion des placements indépendante, établie avec un actif sous gestion d'environ 60 milliards de dollars provenant de la Commission et de la CSPAAT, vise à fournir aux clients du secteur public de l'Ontario des services de placement professionnels, des conseils de premier ordre sur la construction des portefeuilles, l'accès à une gamme variée d'options de placement et l'obtention de rendements corrigés du risque supérieurs.

Rôles et responsabilités de la Commission et de la SOGP

Commission	SOGP
Détient l'actif du Régime et est responsable de son passif	Gère l'actif du Régime en contrepartie d'honoraires reposant sur le recouvrement des coûts (sans but lucratif)
Détermine la répartition stratégique de l'actif (RSA) en tenant compte des besoins du Régime en matière de capitalisation et de liquidité	Gère les placements en fonction des stratégies et des politiques de la Commission en matière de RSA et d'autres exigences
Supervise le rendement de la SOGP	Fait régulièrement rapport à la Commission, en fonction des modalités d'un Contrat de gestion des placements, d'un Accord de service et d'un Contrat de mise en œuvre et de soutien entre elle et la SOGP

La SOGP a élaboré de nouvelles politiques de placement afin de répartir équitablement les occasions de placement entre ses membres.

En regroupant son actif avec celui des autres clients de la SOGP, la Commission occupe une meilleure position pour respecter ses engagements au titre des rentes constituées. La SOGP offre des économies d'échelle immédiates qui ouvrent la voie à des occasions dont nous ne pourrions pas autrement nous prévaloir, et ce, en contrepartie de coûts relativement moins élevés. Ces occasions devraient dégager des rendements corrigés du risque supérieurs à ceux que la Commission pourrait obtenir par elle-même. La SOGP est mieux placée pour attirer et conserver des dirigeants chevronnés et des experts en matière de gestion des placements; pour investir dans des systèmes avancés de gestion et d'évaluation du risque, de placement et de finance; pour accéder à un vaste éventail d'occasions de placement et de partenariat; et pour négocier de meilleures modalités.

Le Contrat de gestion des placements (CGP) gouverne la relation entre la SOGP et la Commission et traite surtout de questions liées aux placements. L'Accord de service établit le cadre visant à aborder des questions telles que les livrables, le contenu et la fréquence des rapports et les niveaux de service que la SOGP doit respecter.

Le Contrat de mise en œuvre et de soutien porte sur des questions d'exploitation et de gouvernance, comme la transition des employés, les services partagés, les politiques de gouvernance de la SOGP, et les principes relatifs à la répartition et au contrôle des coûts.

Au cours des dernières années, la Commission s’est concentrée sur l’expansion de son expertise interne en matière de gestion des placements dans certaines catégories d’actif (initiative appelée Programme d’internalisation). En établissant des capacités de gestion interne de l’actif, nous avons été en mesure de réagir plus agilement aux mouvements et aux occasions du marché et de dégager des rendements rajustés du risque supérieur, le tout en gérant efficacement les coûts. Vu la mutation des employés liés aux placements et aux finances à la SOGP, nous continuerons de tirer parti de nos investissements antérieurs dans ces capacités et de futures initiatives d’internalisation.

Comme la Commission a accru ses capacités de gestion de l’actif au cours des dernières années, elle a aussi assumé une complexité accrue en matière d’évaluation et de gestion du risque. Cela a exigé une attention accrue à la gestion des risques, à la conformité et à l’administration. La Commission a mis en œuvre de nouvelles initiatives d’évaluation et de compte rendu des risques afin d’attribuer, de mesurer et de surveiller le risque lié à un placement donné. Quand la SOGP a commencé à exercer ses activités en 2017, les experts et systèmes produisant ses rapports et analyses ont été mutés à cette dernière. En tant que clients, nous continuerons de tirer parti des initiatives de gestion du risque que nous avons mis en œuvre. Les gestionnaires de la SOGP assumeront seulement des risques au nom de la Commission quand ils prévoient en être dûment récompensés.

Placements

Ce que nous avons fait	Bien fondé
Obtenu un taux de rendement annuel de 10,8 %	Le rendement vigoureux des placements du Régime lui a permis d’améliorer son taux de capitalisation en accroissant son actif, ce qui a nettement neutralisé les retombées de son passif, qui a augmenté à la lumière de la hausse des hypothèses de longévité et de l’abaissement du taux d’actualisation utilisés pour évaluer le passif du Régime au 31 décembre 2017.
Respecté progressivement les cibles progressives de la RSA	Nous avons augmenté la pondération cible des placements privés et des placements dans l’infrastructure, qui sont appelés à dégager les rendements à long terme requis pour capitaliser le passif du Régime.
Continué, comme prévu, d’accroître notre participation aux marchés privés	Les placements dans l’immobilier et l’infrastructure permettent de dégager des rendements avantageux, d’isoler le Régime contre la volatilité des marchés publics et de tirer une plus grande partie de son rendement des flux de trésorerie réguliers, plutôt que de l’appréciation du capital. En revanche, le rendement des placements privés provient surtout de l’appréciation du capital et est normalement supérieur à celui des actions de sociétés ouvertes.

Ce que nous avons fait	Bien fondé
Accru nos placements immobiliers en acquérant une part du portefeuille prestigieux de Cadillac Fairview à Vancouver	Les actifs immobiliers de premier ordre dégagent des liquidités abondantes et des rendements stables et procurent une protection contre l'inflation.
Muté des employés et systèmes clés à la SOGP et appuyé la transition	La Commission a appuyé cette transition et continuera de récolter les fruits de l'expertise en matière de placements confiée à la SOGP.

Rendement des placements

L'excellence en matière de placement demeure une priorité de premier plan pour la Commission, ainsi que pour la SOGP, qui a assumé la responsabilité de la gestion de l'actif de la Commission en juillet 2017.

Les dirigeants de la Commission sont satisfaits du rendement du Régime en 2017.

Son taux de rendement de 10,8 % (exclusion faite des frais de gestion externes et des frais d'exploitation) a excédé de 0,4 % celui de son indice de référence et contribué à porter son taux de capitalisation à environ 97 %. Compte tenu de tous ces frais, le rendement du Régime s'est élevé à 10,3 %, ce qui est légèrement inférieur à celui de son point de référence.

Taux de rendement

Pour les périodes terminées le 31 décembre 2017

1 an	4 ans	10 ans	Depuis 1995
10,8 %	8,3 %	6,8 %	8,1 %

De 1995 jusqu'à la fin de 2017, 72 % de la capitalisation du Régime provenait du revenu de placement net, alors que le reste était issu des cotisations des employés et des employeurs. Le programme de placement est essentiel pour veiller à ce que les prestations futures soient viables et à la disposition des participants.

De nombreux facteurs ont eu des retombées positives sur nos résultats en 2017.

Le portefeuille d'infrastructure et d'actions de sociétés fermées a enregistré des rendements absolus favorables et, collectivement, les gestionnaires d'actions de sociétés ouvertes ont devancé leurs points de référence. Celui des obligations de sociétés fermées a devancé son indice de référence.

La répartition tactique de l'actif a ajouté une valeur considérable en 2017, représentant près de 1 % des gains du Régime (valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence de la caisse de

retraite). Ces gains sont provenus de plusieurs stratégies, dont la position surpondérée des actions, qui ont tiré parti de la vigueur des bénéfices des sociétés et de la hausse des cours boursiers. La décision de priser une duration plus courte que celle de l'indice de référence de la RSA a aussi contribué favorablement au rendement. Elle a permis de préserver le capital pendant que les taux d'intérêt grimpaient et que les prix obligataires fléchissaient. (Les obligations de courte durée sont moins touchées par le mouvement des prix que celles à longue échéance.)

Bien que la hausse des taux d'intérêt ait eu un effet modérateur sur le rendement des obligations, celles-ci ont devancé nos indices de référence en raison de la décision de privilégier les obligations de courte durée.

Notre portefeuille immobilier a nui au rendement du portefeuille en raison de la décote de valorisation non-réalisée rattachée à la faillite de Sears Canada (locataire de neuf propriétés appartenant directement à la Commission et de quatre immeubles lui appartenant indirectement).

Comme les rentes s'accumulent et sont versées sur plusieurs décennies, les régimes de retraite doivent adopter une perspective à long terme. Par conséquent, notre approche de placement privilégie la préservation du capital et vise à dégager des rendements stables à long terme, le tout en respectant des risques acceptables, en limitant les risques non récompensés, en réduisant le risque total, en nous concentrant sur les recherches fondamentales et les analyses pour prendre des décisions de placement et en repérant des occasions de placement diversifiées à même de dégager des liquidités prévisibles.

Sur une période de quatre ans, notre rendement annualisé composé de 8,3 % a excédé de 0,4 % celui de 7,9 % de l'indice de référence.

Nous continuons de délaissier les marchés publics au profit des marchés privés, conformément au plan graduel de mise en œuvre de la RSA, augmentant les placements privés de 1 milliard de dollars pour les porter à 29 % de la valeur marchande de la caisse de retraite à la fin de l'exercice.

Placements dans les marchés publics

Nous continuons de mettre en œuvre le virage stratégique visant à délaissier les marchés publics au profit des marchés privés, conformément à la RSA. Au 31 décembre 2017, les actions de sociétés ouvertes représentaient 71 % de l'actif net du Régime, comparativement à 73 % un an plus tôt.

En 2017, un important projet a consisté dans la planification, l'analyse et la recherche de bassins de placement pour la SOGP, qui devraient entrer en vigueur au début de 2019.

En 2017, nous avons aussi :

- ramené à l'interne la gestion des obligations gouvernementales, lesquelles représentent 53,9 % de l'actif total de la Commission;

- investi dans deux obligations chinoises libellées en renminbi qui sont issues du gouvernement et de sociétés afin de tirer parti de rendement potentiellement supérieurs en contrepartie de risques négligeables;
- réduit notre participation aux titres de créance à risque supérieur et aux obligations à rendement élevé;
- réalisé un gain robuste sur notre premier placement conjoint dans des obligations de qualité inférieure, soit 15,6 %; et
- entamé des recherches sur des actions indiennes.

Placements portant intérêt

- **Titres à revenu fixe** - Le portefeuille de titres à revenu fixe, qui renferme des obligations mondiales, des obligations à rendement réel et des obligations de sociétés fermées (avec couverture de devise), mais exclut les obligations de marchés émergents, a dégagé un rendement solide de 4,1 %. À la fin de l'année 2017, sa valeur marchande s'élevait à 7,0 milliards de dollars, contre un rendement de 4,2 % et une valeur marchande de 6,2 milliards de dollars au terme de 2016.
- **Obligations privées** - Cette catégorie regroupe des obligations de premier rang de premier ordre, des obligations de premier rang de moindre qualité et certaines obligations mezzanines de second rang qui ne sont pas offertes sur le marché public. Ces placements accordent à la Commission la possibilité d'investir dans des créances privées à l'étendue du spectre de risque (catégorie investissement et qualité inférieure) et, ainsi, de saisir parti des occasions de placement, tout en donnant priorité à la préservation du capital et au rendement en espèces. Ce portefeuille a obtenu un rendement de 8,5 % en 2017, avec couverture des devises, et affichait une valeur de 448 millions de dollars. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 9,0 % et 456 millions de dollars en 2016.

Actions de sociétés ouvertes

Les actions de sociétés ouvertes en portefeuille visent principalement à rehausser le rendement à long terme du Régime. Elles sont appelées à devancer leur indice de référence à longue échéance.

Le portefeuille d'actions canadiennes du Régime a gagné 9,3 % en 2017, comparativement à 25,6 % en 2016. À la fin de l'année 2017, sa valeur marchande s'élevait à 2,8 milliards de dollars, soit le même montant qu'au terme de 2016.

Le portefeuille d'actions des marchés développés étrangers du Régime a dégagé un rendement de 18,7 %, alors qu'il avait enregistré un gain de 2,7 % l'année précédente. À la fin de l'année 2017, sa valeur marchande s'élevait à 4,8 milliards de dollars, contre 5,0 milliards de dollars au terme de 2016.

Le portefeuille d'actions des marchés émergents du Régime, qui regroupe les titres de créance des marchés émergents, a obtenu un rendement de 25,0 % en 2017, contre un gain de 6,1 % en 2016. Au 31 décembre 2017, sa valeur marchande s'élevait à 4,3 milliards de dollars, contre 3,8 milliards de dollars au terme de 2015.

Placements privés

Bien que la demande de placements privés de premier ordre demeure élevée, la réputation de la Commission à titre de partenaire fiable et respecté lui a donné accès à des occasions de qualité qui ne seraient pas nécessairement disponibles sur le marché autrement. Cette réputation est appelée à se maintenir dans l'avenir.

La Commission et, maintenant, la SOGP ont continué de délaissier les actions de sociétés ouvertes au profit de celles des marchés privés. La stratégie de la Commission en ce qui concerne les marchés privés consiste à acquérir des immeubles de calibre international, des actifs d'infrastructure de base et l'achat d'entreprises par le biais d'une combinaison de placements directs, de fonds d'investissement et de placements conjoints. Les actifs des marchés privés ont tendance à être moins liquides et de plus longue durée que ceux des marchés publics. En raison du risque de liquidité accru, le rendement des actions de sociétés fermées est généralement supérieur aux résultats prévus des actions de sociétés ouvertes.

Les actifs tangibles, comme l'immobilier et l'infrastructure, protègent le Régime contre la volatilité du marché des actions de sociétés ouvertes, car une grande proportion de leurs rendements provient de liquidités régulières stables, plutôt que de l'appréciation du capital. Les actions de sociétés fermées dégagent des rendements corrigés du risque attrayants et permettent une diversification améliorée par type d'actif, industrie et région.

Au 31 décembre 2017, les placements privés représentaient 28,6 % de l'actif net du Régime, en hausse par rapport à 27 % à la fin de 2016. Leur valeur marchande s'établissait à 7,6 milliards de dollars au 31 décembre 2017, en hausse par rapport à 6,6 milliards de dollars à la fin de 2016.

Dans l'ensemble, notre portefeuille de titres des marchés privés, à l'exception de celui de l'immobilier à la lumière de la faillite de Sears Canada, a continué de dégager des rendements vigoureux en 2017, ce que nous attribuons à notre approche rigoureuse à l'égard des placements, à nos partenariats solides, qui nous donnent accès à des occasions de placement de premier ordre, et à notre capacité de négocier les meilleurs frais de placement possible.

Immobilier

Les actifs immobiliers représentent une source abondante de liquidités, dégagent des rendements plus stables que les actions et procurent une protection contre l'inflation; compte tenu de ces caractéristiques, ils sont bien assortis au passif à long terme du RRFP.

Le portefeuille immobilier, qui est présenté déduction faite de tout financement, se compose des éléments suivants :

- placements directs et indirects dans des immeubles de bureau et de détail canadiens de qualité;

- placements directs et indirects dans des propriétés immobilières internationales; et
- un placement modeste dans des hypothèques participatives.

Au 31 décembre 2017, nos placements immobiliers représentaient 17,7 % (comparativement à sa pondération graduelle de 19 %), en baisse par rapport à 18,0 % en 2016. Sa valeur marchande s'élevait à 4,7 milliards de dollars, contre 4,4 milliards de dollars au terme de 2016.

Le portefeuille immobilier a obtenu un rendement de 2,4 % en 2016, contre 9,5 % en 2015. Depuis 1994, année où la Commission a effectué son placement initial dans l'immobilier, le portefeuille affiche un rendement annuel moyen de 10,1 %. Le rendement du portefeuille immobilier est calculé déduction faite d'obligations de 2,25 milliards de dollars à la fin de (valeur nominale de 1,5 milliard de dollars au terme de 2016) et de toutes hypothèques propres à des immeubles particuliers. Les objectifs de la stratégie de financement du Régime consistent à :

- améliorer le rendement du portefeuille d'immeubles de location de la Commission;
- améliorer la situation de capitalisation Régime; et
- créer une protection partielle contre une diminution de la valeur marchande des immeubles de location du Régime découlant de la hausse des taux d'intérêt.

Voir la section *Émissions obligataires* à la page suivante pour plus de détails à ce sujet.

En 2017, nous avons fait équipe avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) pour acquérir 50 % du portefeuille de Cadillac Fairview à Vancouver, chaque partenaire y ayant pris une participation de 25 %. Ce portefeuille consiste dans environ 4,0 millions de pieds carrés d'espace de location et comprend le CF Pacific Centre, l'un des centres commerciaux les plus performants en Amérique du Nord, ainsi que douze immeubles de bureau de premier ordre au centre-ville de Vancouver.

En raison de la vigueur du marché des immeubles de bureau de Toronto, la Commission et son partenaire, Cadillac Fairview, ont entamé la construction d'un immeuble de 32 étages situé au 16 York Street, en plein cœur du centre-ville; la construction devrait prendre fin en 2020. À Toronto, le taux d'inoccupation frôle un creux de tous les temps et la demande d'espace de bureau est appelée à se maintenir, sans compter qu'il existe un bassin de locataires potentiels abondant pour cet immeuble.

Aux États-Unis, nous avons ajouté un immeuble de bureau emblématique situé à Midtown au portefeuille d'immeubles de bureau du Régime à Manhattan et avons co-investi dans des projets d'habitation collective au sein de la grande région de New York.

En 2017, le portefeuille de locaux de détail a subi des difficultés, surtout à la lumière de son exposition à Sears Canada, qui a fait faillite. Sears, un locataire dans neuf immeubles détenus directement par le Régime et dans quatre bâtiments qu'il possède indirectement, a demandé la protection contre les créanciers en juin 2017 et a ensuite liquidé la totalité de ses stocks et fermé tous ses magasins en janvier 2018. La SOGP a des projets pour tous les emplacements touchés par la fermeture des magasins. Pour les centres commerciaux, comme le Pickering

Town Centre, nous examinerons des possibilités de réaménagement (bureau, commercial, résidentiel). À d'autres endroits, nous songerons à repositionner les emplacements ou à en disposer, maintenant notre stratégie visant à réduire notre exposition à la vente au détail, car les perturbations dans ce domaine transforment les caractéristiques de placement qui cadraient auparavant avec notre stratégie immobilière.

Au 31 décembre 2017, ce portefeuille détenait environ 8,7 millions de pieds carrés de locaux affectés à la vente au détail et 9,6 millions de pieds carrés d'espace de bureau. Une liste de nos placements immobiliers canadiens se trouve à la page 103.

Émissions obligataires

L'émission d'obligations nous permet d'accroître le rendement de notre portefeuille de biens immobiliers de façon rentable. Elle permet aussi à la Commission d'élargir son portefeuille immobilier, qui dégage des liquidités supérieures au montant requis pour régler les paiements d'intérêts relatifs à ses engagements. L'émission d'obligations nous permet d'accroître le rendement de notre portefeuille de biens immobiliers de façon rentable. Elle permet aussi à la Commission d'élargir son portefeuille immobilier, qui dégage des liquidités supérieures au montant requis pour régler les paiements d'intérêts relatifs à ses obligations.

De plus, en janvier 2017, la Commission a émis des obligations à 10 ans d'une valeur de 750 millions de dollars (série F) et assorties d'un coupon annuel de 2,98 % le tout conjointement avec l'acquisition d'une part de 25 % dans un portefeuille de biens situés à Vancouver. Les agences d'évaluation du crédit accordent des cotes aux émissions d'obligations. Nous sommes heureux de vous informer que ces deux agences ont attribué des cotes élevées à nos obligations, soit AA+ pour Standard & Poor (S&P) et AA (élevé) pour Dominion Bond Rating Service (DBRS).

La Commission ou les entités créées par la SOGP pourraient émettre des obligations dans l'avenir, selon l'actif ou les actifs étant acquis.

Infrastructure

Le portefeuille d'infrastructure regroupe des placements dans des biens qui fournissent un service essentiel aux membres des collectivités qu'ils desservent. La stratégie y afférente se concentre sur les biens qui représentent une source de liquidités prévisible et régulière, ainsi qu'une certaine protection contre l'inflation, et qui affichent une corrélation positive avec les engagements de retraite liés à l'inflation du Régime.

Le portefeuille axé sur l'infrastructure est bien diversifié en fonction des sources de revenu, des régions et des industries.

Sur une base couverte, le portefeuille a dégagé un rendement de 4,5 % (contre 9,8 % en 2016). Il a dégagé un revenu de 74 millions de dollars pendant l'année et affichait une valeur de 1,43 milliard à la fin de celle-ci (comparativement à 1,24 milliard de dollars en 2016). Au 31 décembre 2017, la Commission détenait des engagements non financés de 565 millions de

dollars à l'égard d'actifs d'infrastructure, en hausse par rapport à 506 millions au 31 décembre 2016.

En 2017, nous avons accru nos engagements envers l'infrastructure d'environ 350 millions de dollars et investi dans une nouvelle stratégie axée sur des projets en phase finale de développement, sur des projets d'aménagement de nouveaux sites et sur des plateformes commerciales, le tout conformément à notre stratégie.

La concurrence pour l'obtention d'actifs d'infrastructure de premier ordre demeure féroce et les prix sont élevés. En notre nom, la SOGP adhère à une approche soutenue et rigoureuse au moment de saisir des occasions de placement et choisit seulement les placements assortis d'un rapport risque-rendement avantageux. Elle continue de se concentrer sur l'établissement de relations avec ses partenaires et gestionnaires de fonds afin d'obtenir un accès accru à une vaste gamme de placements conjoints dans ce marché concurrentiel. Par conséquent, la composante d'infrastructure est légèrement inférieure à sa pondération graduelle de 2017 (5,4 % c. 6,0 %), mais elle est appelée à s'en rapprocher d'ici le milieu de 2018.

La formation de la SOGP en 2017 a joué un rôle de premier plan dans la capacité de la Commission de se joindre au groupe BIF III de Brookfield, lequel a un accès prioritaire aux investissements, et nous prévoyons collaborer avec Brookfield au cours des prochaines années pour repérer des occasions de placement conjoint convenables.

Actions de sociétés fermées

Les actions de sociétés fermées consistent surtout dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs. Elles ont tendance à être illiquides et tirent surtout leur rendement de l'appréciation du capital à moyen et à long terme. En raison du risque de liquidité accru, les actions de sociétés fermées dégagent généralement un rendement supérieur aux résultats prévus des actions de sociétés ouvertes. La perspective à long terme de la Commission lui permet de tirer des rendements à valeur ajoutée de cette catégorie d'actif importante.

Notre portefeuille d'actions de sociétés fermées a obtenu un rendement de 17,6 % en 2017, comparativement à 21,8 % en 2016, sur une base couverte. Il affichait une valeur de 1,45 million de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 946,7 millions de dollars un an plus tôt.

Le Régime a continué de bénéficier des rendements vigoureux des fonds et des placements conjoints, ayant obtenu des distributions de revenu de 143 millions de dollars pendant l'année. Depuis sa création en 2012, le portefeuille d'actions de sociétés fermées affiche un rendement net de 20 %.

À 5,5 % de l'actif, la composante d'actions de sociétés privées est déjà supérieure à sa pondération graduelle pour 2017, qui s'élevait à 4,0 %.

Ce fut une année chargée pour les placements conjoints, la somme de 384 millions de dollars ayant été répartie entre cinq nouveaux investissements. Le plus important consiste dans notre participation à Corsair, un chef de file dans le marché du matériel informatique destiné aux jeux

pour ordinateurs. La Commission a fait équipe avec EagleTree, fonds spécialisé dans les rachats de sociétés du marché intermédiaire, avec qui nous avons des liens de longue date.

L'année 2017 s'est également avérée solide pour la réalisation de gains au titre des placements privés, la vente d'une société d'emballage spécialisée ayant généré un produit total de 136 millions de dollars et un taux de rendement interne net de 49,8 % après avoir détenu le placement pendant moins de trois ans.

Rendements annuels et indices de référence

Le taux de rendement annuel total de la Commission est évalué par rapport à celui d'un indice composé, qui utilise la moyenne pondérée du rendement de chaque catégorie de placement en se fondant sur la répartition cible progressive de la RSA pour déterminer les pondérations. Le Régime s'attend à ce que son rendement total, déduction faite des frais, égale ou excède celui de son indice composé. Le taux de rendement de 10,8 % que le Régime a obtenu en 2017 excédait de 0,4 % celui de l'indice composé, qui s'élevait à 10,4 %.

Taux de rendement annuel des placements

Catégories d'actif	Indice de référence	2017		2016	
		Taux obtenu	Indice de référence	Taux obtenu	Indice de référence
Espèces et quasi-espèces	Indice FTSE TMX des bons du Trésor à 91 jours	0,8 %	0,6 %	2,6 %	0,5 %
Titres à revenu fixe	Indice sur mesure des titres à revenu fixe	4,1 %	3,5 %	4,2 %	1,4 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	9,3 %	9,1 %	25,6 %	21,1 %
Actions de pays étrangers développés	Indice mondial MSCI (\$C)	18,7 %	15,0 %	2,7 %	4,4 %
Actions de marchés émergents	Indice MSCI des actions de marchés émergents (\$C)	25,0 %	28,3 %	6,1 %	7,7 %
Immobilier	Indice immobilier sur mesure	2,4 %	6,7 %	9,5 %	5,7 %
Infrastructure	Indice d'infrastructure sur mesure	4,5 %	5,5 %	9,8 %	6,9 %
Actions de sociétés fermées	Indice de sociétés fermées sur mesure	17,6 %	17,6 %	21,8 %	21,7 %
Investissements totaux	Indice composé	10,8 %	10,4 %	8,1 %	6,6 %

Le 1^{er} janvier 2017, l'indice de référence des actions de marchés émergents a changé, étant devenu l'indice MSCI des marchés émergents déduction faite des retenues à la source sur dividende. Auparavant, celles-ci s'identifiaient à l'Indice MSCI des marchés émergents avec retenues à la source sur dividende.

Le 1^{er} mars 2017, la composante d'obligations à rendement réel de l'indice des titres à revenu fixe sur mesure a délaissé l'indice FTSE/TMX d'obligations à rendement réel pour s'identifier à l'indice FTSE/TMX d'obligations à rendement réel fédérales non issues d'organismes publics.

Placements responsables

Nous croyons que les placements responsables, soit la gestion efficace des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), appuient notre capacité de verser les rentes à long terme. En général, nous croyons que le soutien manifesté à des initiatives ESG a pour effet d'améliorer les pratiques de divulgation des entreprises et permet aux investisseurs de longue haleine, comme la Commission, de mieux évaluer les rapports risque-rendement.

La Commission a l'obligation fiduciaire d'agir dans le meilleur intérêt des bénéficiaires du Régime et de sa viabilité à long terme. Par conséquent, il est important que des facteurs tels que les facteurs ESG soient incorporés d'une façon qui appuie les responsabilités fiduciaires de la Commission, mais qui n'y ont pas préséance.

En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*, la Commission et les autres administrateurs de régime de retraite sont tenus d'élaborer un Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP), qui décrit la façon dont les facteurs ESG sont incorporés aux procédures et politiques de placement, le cas échéant. Notre EPPP décrit la façon dont la SOGP, qui a commencé à gérer notre actif en juillet 2017, tient compte des facteurs ESG. La SOGP présentera chaque année à la Commission un rapport sur la façon dont elle tient compte de ces facteurs conformément aux politiques et procédures de gestion des placements de la Commission, ainsi que sur les résultats de votes par procuration. Nous collaborerons étroitement avec la SOGP pour définir davantage notre engagement envers les placements responsables au fil du temps.

Lors des assemblées d'actionnaires, les votes par procuration permettent aux investisseurs de transmettre leur opinion au conseil d'administration et aux dirigeants des entreprises. En 2016, la commission a ramené les votes par procuration à l'interne pour accroître son influence sur les entreprises où elle investit; cette fonction a maintenant été mutée à la SOGP.

En 2017, la Commission a exercé son droit de vote pendant plus de 1 000 assemblées de sociétés. Nous avons voté contre les recommandations des dirigeants à l'égard de 9 % des points à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires, dont l'élection d'administrateurs et la rémunération des dirigeants, entre autres. Nous avons appuyé 21 propositions d'actionnaires visant l'amélioration de l'information et/ou des mesures concernant les risques et les débouchés rattachés au changement climatique de la part des sociétés en portefeuille.

Placements responsables

Ce que nous avons fait

Voté par procuration en fonction des Lignes directrices relatives aux votes par procuration d'ISS.

Bien fondé

ISS met à jour ses lignes directrices relatives aux votes par procuration chaque année pour tenir compte d'enjeux et de tendances en émergence sur des sujets liés aux facteurs ESG.

Ce que nous avons fait

Bien fondé

Appuyé des initiatives collaboratives, telles que : la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance; la demande d'information sur le changement climatique envoyée chaque année par CDP à plus de 5 000 entreprises du monde; et une lettre signée par plusieurs investisseurs mondiaux exhortant le G7 et le G20 à respecter l'Accord de Paris sur le libre-échange.

Les initiatives collaboratives mettent à profit des ressources internes et encouragent des pratiques améliorées en matière d'information et de rendement sur les facteurs ESG.

Répondu au questionnaire annuel des Principes pour l'investissement responsable (PRI).
(À compter de mars 2018, la Commission cessera d'être signataire des PRI en raison de la transition de notre fonction de gestion des placements à la SOGP. Toutefois, la SOGP le deviendra.)

PRI est un réseau international d'investisseurs qui collabore pour mettre en pratique le placement responsable et pour bâtir un système financier mondial plus viable.

Commencé à collaborer avec Cadillac Fairview pour construire un nouvel immeuble de bureaux de 32 étages à Toronto en fonction des critères LEED Platine.

La certification LEED encourage la construction d'immeubles qui utilisent l'énergie et les ressources efficacement et créent des espaces de vie et de travail sains.

Gestion du risque de placement

À la Commission, la gestion et le suivi du risque ont été intégrés à nos processus de placement et à nos activités quotidiennes.

La Commission a conçu un Tableau de bord du risque pour permettre aux dirigeants d'attribuer, de surveiller et de gérer le Risque total, le Risque actif et le Surplus à risque. Ce modèle est en mesure d'évaluer le risque de la RSA, des catégories d'actif et des mandats et vise à gérer le risque en vertu de paramètres établis par la Politique des risques de placement de la Commission. Le Tableau de bord du risque nous permet aussi d'intégrer une analyse du Surplus à risque au processus décisionnel afin d'optimiser les rendements et tenir en échec les risques que les rendements soient insuffisants pour répondre au passif de la Commission. Vu la transition de la fonction de gestion des placements à la SOGP, le Tableau de bord du risque et la Politique de gestion du risque ont été transférés à la SOGP, qui continuera de gérer les risques et d'en faire rapport à la Commission dans la mesure où ils touchent le portefeuille de placement de la Commission.

En 2017, la SOGP a accru davantage ses capacités de gestion du risque en tenant compte d'une analyse de la contribution du risque pendant les périodes de stress boursier, et ce, dans

le but de mieux évaluer la capacité du Régime de respecter ses obligations pendant un repli des marchés. Elle a commencé à évaluer une solution d'analyse du risque évolutive pour tenir compte d'une analyse des facteurs de risque au processus décisionnel et continuera d'améliorer ses pratiques d'évaluation et de gestion du risque en 2018.

Gestion du risque

Les activités de la SOGP relativement aux placements de la Commission sont définies dans un cadre législatif, réglementaire et contractuel soigneusement négocié qui fait clairement état des tâches, responsabilités et obligations de la SOGP, ainsi que les droits de la Commission en matière de gouvernement et de placement. En vertu de ce cadre, la Commission détermine la stratégie de placement et la SOGP la met en œuvre.

En vertu du Contrat de gestion des placements entre la Commission et la SOGP, cette dernière gèrera le risque de placement et d'entreprise conformément aux normes de prudence et aux pratiques optimales établies par la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* à l'intention des gestionnaires du secteur public canadien. La SOGP instaurera une fonction de gestion du risque de placement et a retenu les services d'un chef des risques, qui entrera en fonction au début de 2018 et relèvera du chef de la direction de la SOGP.

En juillet 2017, nous avons nommé Ken Lusk au nouveau rôle de responsable des placements et, en novembre 2017, à celui de chef des placements. Dans l'exercice de ces fonctions, il supervisera les responsabilités fiduciaires de la SOGP et s'assurera que notre actif et les risques connexes sont gérés conformément à nos politiques et stratégies de placement.

La Commission surveillera et évaluera le rendement de la SOGP et en fera rapport à son conseil d'administration; l'évaluation du risque fera partie intégrante de cette fonction.

Perspectives de placement

La santé économique mondiale est plus robuste qu'elle l'a été depuis la dernière crise financière mondiale. Cette croissance n'a pas été aussi synchronisée en plusieurs décennies. Depuis le printemps de 2016, une puissante croissance économique a été le moteur des bénéfices des sociétés et le fondement d'une longue période de gains pour les actifs risqués (actions et titres de créance en particulier).

Nous croyons que la phase d'accélération de cette croissance économique plafonnera au premier semestre de 2018. Bien que cette perspective ne soit pas considérée comme étant néfaste pour la santé économique en général, elle pourrait mener à des bénéfices stagnants pour les entreprises en 2018, ce qui pourrait accroître le risque de liquidations importantes, surtout à la lumière des évaluations élevées actuelles et des conditions de liquidité changeantes mondialement, lesquelles demeurent favorables, mais en voie de resserrement.

Plus récemment, la Banque d'Angleterre s'est jointe à la Réserve fédérale américaine (la Fed), à la Banque de Chine et à la Banque du Canada pour resserrer sa politique monétaire pour la première fois en dix ans. Nous demeurons optimistes à l'égard de la liquidité mondiale.

Toutefois, les injections de liquidités par les banques centrales tirent à leur fin. Leurs contributions nettes à la liquidité mondiale demeurent positives dans l'ensemble, conséquences du renflouement des réserves étrangères de la Chine et des programmes de relâchement quantitatif de la Banque centrale européenne et de la Banque du Japon. Par contraste, la Fed a commencé à resserrer sa politique monétaire (diminuant ainsi les liquidités offertes aux marchés en réduisant les actifs que la banque centrale avait accumulés dans le sillage de la crise financière mondiale).

Présentement, nous n'apercevons aucun des signes précurseurs d'une récession mondiale. Toutefois, le risque d'une politique « trop laxiste pendant trop longtemps » représente une menace croissante, en raison de signes tels que l'optimisation de la capacité de production des économies et le resserrement des marchés de la main d'œuvre dans de nombreux pays. Comme l'inflation frôle la cible des banques centrales, celles-ci sont susceptibles de resserrer leurs politiques au point de nuire aux caractéristiques fondamentales de l'économie.

Excellence en matière de service

À la Commission, nous croyons que le respect de nos engagements va au-delà du versement des rentes et du traitement des opérations. Pour protéger nos quelque 87 000 participants, nous devons leur fournir le soutien, les services et les outils nécessaires pour prendre des décisions judicieuses dans le contexte de leur situation financière et personnelle globale. Nous savons que chaque participant a des besoins et objectifs de retraite qui lui sont propres. Nous visons à ce que chacun d'entre eux ait accès aux renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées. Notre approche vise à ajouter de la valeur à l'expérience des participants et, en plus d'offrir la sécurité du revenu à la retraite, à offrir un service d'excellente qualité.

La Commission a été la première de l'industrie à offrir des services consultatifs à ses participants en 2015 et, à notre connaissance, c'est toujours le seul régime de retraite à prestations déterminées au monde à offrir un tel service.

Nos sondages auprès des clients ont continué de produire d'excellents résultats en 2017, et ce, malgré la demande record de services enregistrée à la lumière du lancement du nouveau relevé des participants et de l'introduction de garanties d'avantages sociaux facultatives par le gouvernement de l'Ontario. Nous avons connu une hausse de 17 % des demandes de service par rapport 2016 et un bond de 11 % du volume d'appels. De plus, nous avons traité près de 6 500 demandes d'adhésion aux garanties d'avantages sociaux facultatives.

Malgré cette charge de travail accrue, 87 % des clients de la Commission qui ont répondu au sondage se sont dits satisfaits ou extrêmement satisfaits des services reçus. Cela démontre la capacité de l'organisation de répondre agilement aux changements touchant la réglementation, l'industrie et le Régime.

À l'externe, la Commission a obtenu un pointage de 90/100 de la part de CEM, importante entreprise d'analyses comparatives des régimes de retraite. Cela nous a permis d'occuper le deuxième rang parmi nos pairs canadiens en matière d'excellence du service et de l'administration et nous a hissés au quatrième rang mondialement (nous étions quatrièmes auparavant).

Service à la clientèle

À la Commission, nous sommes très fiers du service de premier ordre que nous offrons à nos clients, lequel est adapté à leur situation financière unique et à leurs objectifs de retraite particuliers. En 2017, nous avons continué de relever la barre en :

- créant un relevé de retraite annuel détaillé qui fournira aux participants un aperçu de leurs droits à pension et sera accompagné d'un bulletin conçu à l'intention des rentiers;
- aidant les participants retraités à comprendre leurs options à la lumière de l'introduction de garanties d'avantages sociaux facultatives et de l'inscription de près de 6 500 participants retraités à ces garanties;
- aidant 1 500 participants de l'OLG à opérer la transition vers leur nouvel employeur;
- rédigeant des articles consultatifs à l'intention de nos participants;
- lançant de nouveaux ateliers consultatifs qui se penchent sur les connaissances financières et offrent des exercices pour aider les participants, peu importe l'étape de leur carrière, à comprendre le fonctionnement du Régime et ses répercussions sur leur situation financière globale.

Ce que nous avons fait

Aidé 2 800 participants par l'intermédiaire des Services consultatifs; près de la moitié de ces interactions portaient sur la planification de la retraite.

Géré une augmentation de 183% des demandes de service de la part des participants retraités avec le lancement du nouveau relevé de retraite et des garanties d'assurance facultatives.

Répondu à 99 % des appels des clients en l'espace de 30 secondes; géré plus de 54 000 appels, augmentation de 11 % par rapport à 2016.

Bien fondé

Nous aidons les participants à comprendre la façon dont leur rente s'intègre à leur situation financière globale. De cette façon, ils peuvent prendre de meilleures décisions financières (concernant leur rente et leur retraite) pour eux et leur famille.

Nous répondons agilement aux circonstances changeantes et aux charges de travail accrues sans provoquer une augmentation considérable des coûts d'exploitation.

Nous sommes déterminés à continuer d'offrir un service de premier ordre aux participants.

Ce que nous avons fait

Constaté le meilleur taux d'engagement à notre bulletin, qui renferme des articles consultatifs et des renseignements sur la préparation de la retraite, la planification successorale et la rupture des relations.

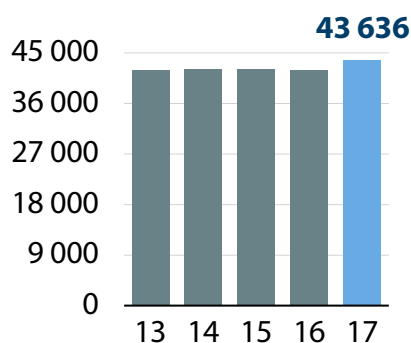
CEM Benchmarking a accordé le deuxième rang au Canada et le quatrième au monde pour l'excellence en matière d'administration de rente et de service.

Bien fondé

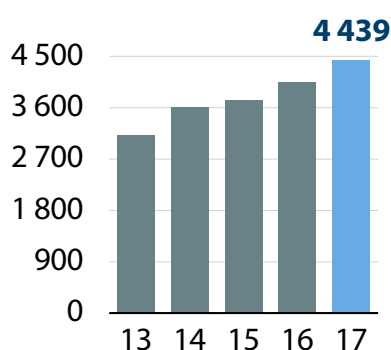
Nous appuyons l'amélioration des connaissances sur la retraite et les financières afin de mieux équiper nos participants pour prendre d'importantes décisions financières.

Nous sommes reconnus comme un chef de file mondial en matière de services.

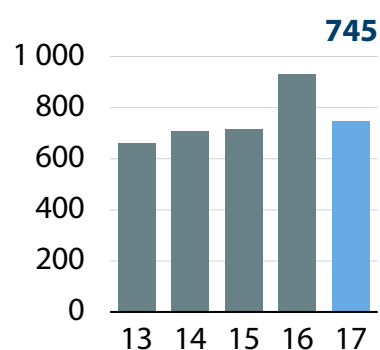
Nombre de participants actifs



Adhésions



Rachats traités



En réponse aux technologies émergentes et à l'évolution des besoins et des préférences des clients, nous continuons de mettre au point nos services numériques et de nous adapter de plus en plus aux services mobiles et d'être plus interactifs au sein de nos réseaux Web.

- le recours aux services électroniques a augmenté de 8 %
- Les participants ont utilisé nos outils de planification de la retraite électroniques à 16 034 reprises.

Services consultatifs

Au cours de sa troisième année, notre équipe de planificateurs financiers agréés^{MD} a aidé plus de 2 800 clients à comprendre le lien entre leurs décisions de retraite et leur situation financière et personnelle globale. Nos conseillers en matière de service à la clientèle ont obtenu la désignation de planificateurs financiers certifiés (PFC), ou détiennent celle de consultant agréé en matière de retraite de l'Institut canadien de planification financière et sont en train de terminer les cours menant à l'obtention du titre de PFC.

Les commentaires des clients qui ont fait appel à nos services et outils consultatifs ont été majoritairement positifs :

- 91 % d'entre eux se sont dits extrêmement satisfaits de ce service;
- 84 % ont indiqué que leur conseil leur a fourni des renseignements précieux auxquels ils n'avaient pas pensé; et
- 86 % ont indiqué qu'ils avaient reçu des conseils objectifs à même de protéger leurs intérêts.

En 2017, nous avons élargi notre gamme de services consultatifs pour les offrir aux participants bénéficiant d'incitatifs à long terme et aux responsables de la gestion des cas, ce qui permet à un plus grand nombre de participants d'obtenir des conseils personnalisés sur la façon dont leur rente s'intègre à leur situation financière globale.

Modernisation des systèmes

En 2017, nous avons entamé l'étape suivante de notre évolution en lançant officiellement un projet de modernisation des systèmes pluriannuel. Ce projet, qui s'échelonne sur cinq à sept ans, rehaussera l'expérience de nos clients – individuellement et globalement – en se penchant sur la mise à jour de nos processus d'affaires, de nos systèmes et de nos outils, le tout dans le but de fournir les services voulus. En tant que fournisseurs de services, nous sommes déterminés à répondre aux besoins et aux attentes en évolution constante de nos clients et parties prenantes.

Pour aider les participants à prendre des décisions de placement judicieuses, nous devons leur offrir les services et outils consultatifs nécessaires. Nous devons aussi veiller à ce que notre infrastructure technologique et nos systèmes sont à jour et sécuritaires.

Le projet de modernisation des systèmes s'attachera à mettre en œuvre de nouveaux outils et systèmes qui nous permettront d'aider nos participants avec leur rente et leur planification financière globale. De plus en plus, les participants s'attendent à pouvoir échanger des renseignements, effectuer des opérations et recevoir des communications en ligne. À mesure que nous modernisons nos systèmes, nous serons en mesure de permettre des opérations additionnelles en ligne et offrir d'autres outils électroniques.

Ce projet représente une initiative de taille qui exige une planification et une diligence soignées – nous avons le devoir envers nos clients de viser juste. En 2017, nous avons déployé des efforts considérables pour comprendre la façon de mettre cette initiative sur pied et de susciter les participants de nos clients. Nous avons rencontré nos pairs du Canada pour apprendre de leur expérience et effectué des recherches concernant les solutions et approches actuelles offertes.

En 2018, nous poursuivrons notre planification et effectuerons des recherches additionnelles sur les outils à même d'appuyer nos services consultatifs. Nous prévoyons élargir nos recherches pour explorer des solutions utilisées dans les secteurs des services financiers, des assurances et de la technologie et utiliser ces conclusions dans le cadre du processus de demandes de propositions. Nous prévoyons confirmer l'échéancier du processus de demandes de proposition avant la fin de l'année.

Relations remarquables avec les intervenants

La Commission travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de l'Ontario pour veiller à ce que ses décisionnaires, y compris les ministres, les sous-ministres et d'autres hauts fonctionnaires, comprennent pleinement les enjeux qui touchent le Régime. De plus, nous tenons régulièrement des discussions régulières avec les groupes d'agents négociateurs pour les tenir au courant de la santé du Régime et des tendances et questions émergentes, ainsi que pour veiller à ce qu'ils comprennent l'importance de ce dernier.

Nous savons que la protection à long terme du Régime exige le maintien de relations solides avec le promoteur, les parties prenantes et les participants, ce que la Commission s'engage à continuer de faire.

En 2017, nous avons :

- offert 100 présentations, ateliers et webinaires à plus de 2 100 participants du Régime en Ontario pour leur fournir de l'information sur ses avantages, ses dispositions et les principaux points de décision;
- fait une présentation à l'assemblée annuelle des agents négociateurs; et
- tenu 20 présentations et forums à l'intention des employeurs.

Nous avons comptabilisé près de 212 000 visites au site Web public de la Commission en 2017, ce qui représente une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente. Nous avons également constaté le maintien du taux d'accès à partir d'appareils mobiles, près de un visiteur sur cinq accédant au site opb.ca et à nos services électroniques à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette électronique.

L'utilisation du portail destiné aux employeurs continue de s'accroître depuis son lancement en 2015. À la fin de 2017, ces derniers avaient demandé le traitement de plus de 12 500 transactions par l'intermédiaire de ce site.

Gestion financière

La Commission est déterminée à gérer les coûts et à offrir un service à valeur ajoutée à un prix abordable. En tant qu'organisme de la province de l'Ontario, nous exerçons nos activités dans un environnement axé sur la restriction des coûts et gérons judicieusement les dépenses du Régime. Bien que nous ayons accru la gamme des services offerts aux participants au cours des dernières années et engagé des dépenses pour l'établissement de la SOGP, nos frais d'exploitation demeurent parmi les plus bas de l'industrie.

Nous y parvenons en :

- nous concentrant sur nos priorités et travaillant intelligemment;
- automatisant et redéployant les ressources lorsque cela représentait la solution logique;

- accroissant nos capacités, par le biais de dotation en personnel et de formation, de nous acquitter d'un plus grand nombre de tâches à l'interne, plutôt que de verser des frais additionnels en retenant des fournisseurs externes; et
- augmentant le nombre de services numériques.

En 2017, nos frais d'exploitation totaux ont diminué de 5,6 % par rapport à 2016. Cette diminution est principalement attribuable à la mutation de personnel de la Commission à la SOGP en 2017, et elle a été partiellement neutralisée par les dépenses engagées pour mettre la SOGP sur pied.

En 2017, le ratio des frais combiné du Régime (placements et administration du Régime) s'établissait à 0,52 % (ou 50 sous par tranche de 100 \$ d'actif net moyen disponible aux fins du versement des rentes). Ce ratio s'élevait à 50 points de base en 2016.

Gestion des coûts

À la Commission, nous sommes déterminés à gérer rigoureusement les coûts liés au Régime. Notre objectif consiste à dépenser de façon stratégique pour protéger les intérêts de nos participants et de nos autres intervenants. Pour évaluer adéquatement la situation du Régime et notre capacité de respecter nos engagements au titre des rentes constituées, nous devons comparer les résultats du Régime avec ses dépenses liées aux placements et à l'administration, puisque les sommes disponibles aux fins du versement des rentes sont déterminées en fonction du rendement des placements après que toutes les dépenses en sont déduites. En raison de la transition de la fonction de gestion des placements en 2017, ces coûts sont maintenant répartis entre deux organisations, soit entre la SOGP pour les frais de gestion des placements et d'exploitation et la Commission pour les frais d'exploitation.

Frais de placement – La Commission (et plus tard en 2017, la SOGP au nom de la Commission) est responsable des frais de gestion des placements et des frais de garde. De plus, une partie des frais d'exploitation de la SOGP est imputée à la Commission sur une base de recouvrement des coûts. En 2017, ces frais s'élevaient à 0,33 % (ou 33 sous par tranche de 100 \$ de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations). Ces frais sont déduits du revenu de placement. Les « frais de placement » décrits dans la Note 8 afférente aux états financiers tiennent compte des « coûts des transactions », qui sont déjà compris dans le rendement brut et, par conséquent, ne sont pas déduits aux fins du calcul des ratios indiqués ci-dessous.

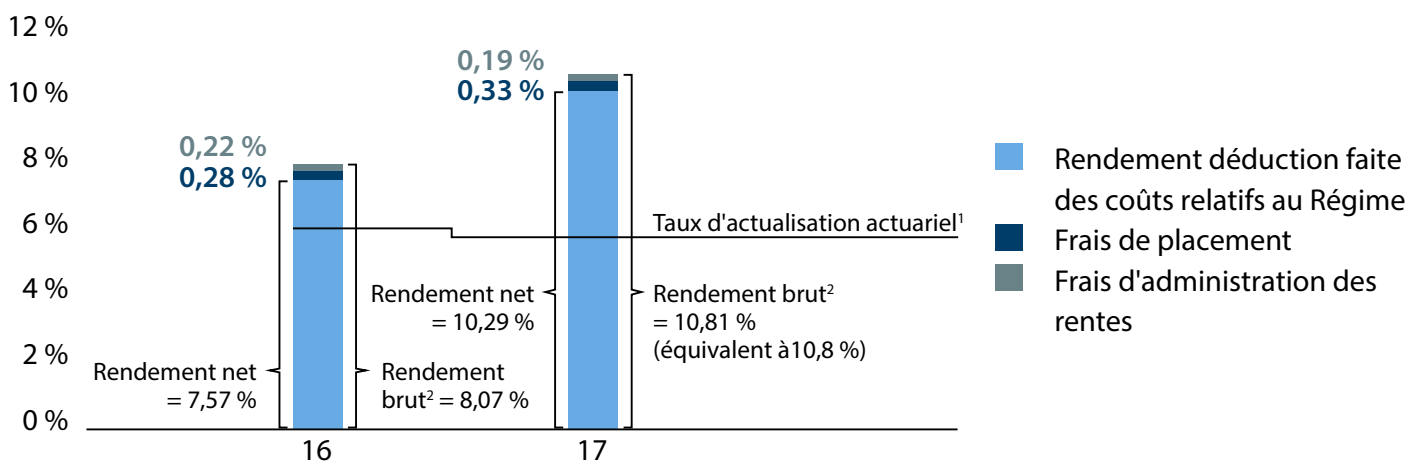
Frais d'exploitation – La Commission engage des frais d'exploitation directs, qui représentent les coûts internes liés à la gestion du régime de retraite, à l'administration des rentes et à la supervision des activités de la SOGP. En 2017, ces frais représentaient 0,19 % de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations.

Collectivement, les deux éléments de frais susmentionnés représentent un ratio des frais de 0,52 %. Nous continuerons de faire en sorte que nos coûts demeurent parmi les plus bas de l'industrie en gérant judicieusement notre budget, tenant en échec les coûts de dotation en personnel en échec aux normes de l'industrie et en nous concentrant sur l'obtention de prix concurrentiels pour les services et technologies essentiels.

Rendements

En 2017, le rendement de la Commission s'élevait à 10,8 % pour un an. Ce taux ne tient pas compte des frais de placement et des frais d'exploitation. Déduction faite de tous ces frais, il s'élève à 10,3 %. En comparant le rendement net du Régime avec son taux d'actualisation, nous pouvons déterminer si le rendement dégagé est suffisant pour répondre à toutes les obligations du Régime, déduction faite des dépenses. Le graphique de la page suivante établit une comparaison entre les rendements nets de 2016 et 2017 et le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif du Régime. Autrement dit, il établit une comparaison entre les résultats de 2016 et 2017 et le taux de rendement à long terme requis pour respecter nos engagements au titre des rentes constituées en fonction de nos hypothèses.

Comparaison entre le rendement net du Régime et le taux rendement net



¹ Le taux d'actualisation actuariel s'élevait à 5,95 % en 2016. Il a été réduit à 5,7 % pour 2017 et ramené à 5,6 % à la fin de 2017

² Le rendement brut ci-dessus est indiqué déduction faite des frais de gestion des placements liés aux actifs privés, qui sont déduits à la source. Les frais de placement déduit du rendement brut dans le graphique ci-dessus tiennent compte des frais expressément versés aux gestionnaires externes.

Cotisations

La *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires de 1990* (Loi sur le RRFP) stipule les niveaux de cotisation du RRFP. Ceux-ci demeurent parmi les plus faibles pour un important régime de retraite au Canada.

En 2017, les participants ont cotisé 6,4 % de la tranche de leur salaire qui est inférieure au maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et 9,5 % de la tranche qui dépasse le MGAP (55 300 \$ en 2017). Les employeurs versent un montant équivalent.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO ») sont tenus de verser des cotisations additionnelles au Régime pour capitaliser la disposition de retraite anticipée 50/30 qui leur est offerte, ainsi que le salaire ouvrant droit à pension plus élevé qui est utilisé pour calculer leur rente (pendant une période consécutive de 36 mois pour les agents et de 48 mois pour les

civils). Le taux de cotisation des agents de la PPO s'élève à 9,2 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 12,3 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. Pour les civils, le taux de cotisation se chiffre à 6,775 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 9,875 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. L'employeur verse des cotisations correspondantes à ces cotisations supérieures.

En 2017, les cotisations pour tous les participants et les employeurs de la Commission se sont élevées à 804 millions de dollars, comparativement à 765 millions de dollars en 2016. Cette augmentation est attribuable aux légers changements salariaux et à l'accroissement des cotisations additionnelles pour service courant du promoteur.

Dans le Rapport annuel de 2016, nous avons mentionné la nécessité d'augmenter le taux de cotisation pour répondre aux changements de la longévité des participants et aux attentes de rendements moindres dans l'avenir. Pour remédier à ces changements tout en maintenant les niveaux de prestations, le gouvernement de l'Ontario a accepté notre recommandation en 2017 et annoncé une augmentation du taux de cotisation représentant 1 % du salaire ouvrant droit à pension pour les participants et les employeurs. Cette augmentation sera mise en application graduellement sur deux ans. La première partie de l'augmentation a pris effet en avril 2018.

Pour les agents de la PPO, cette augmentation sera partiellement neutralisée par une diminution des cotisations additionnelles de la disposition de retraite anticipée 50/30 à compter de 2019. En avril 2019, les agents de la PPO verront leurs cotisations additionnelles de 2 % être ramenées à 1,5 % pour tenir compte de la baisse des coûts liés à la disposition 50/30, étant donné que les agents entament leur carrière plus tard et qu'un moins grand nombre d'entre eux sont en mesure d'en tirer pleinement parti. Cela signifie que le taux de cotisation des agents de la PPO augmentera globalement de seulement 0,50 % de leur salaire ouvrant droit à pension une fois la hausse entièrement en vigueur.

Bien que les taux de cotisation soient appelés à augmenter modérément, ils demeurent parmi les plus faibles de l'industrie, et le RRFPP continue d'offrir un excellent rapport qualité-prix à ses participants et employeurs. Leur augmentation veillera à ce que les prestations des participants demeurent abordables et viables à long terme.

Rentes versées

En 2017, la Commission a versé des rentes totalisant 1,2 milliard de dollars, en hausse par rapport à 1,1 milliard de dollars en 2016. Une partie de cette hausse est attribuable au facteur de protection contre l'inflation de 1,3 % (facteur d'accroissement) qui a été appliqué aux rentes le 1^{er} janvier 2017; le reste découle de l'augmentation des rentes moyennes et du nombre de nouveaux retraités.

Rémunération des dirigeants

La Commission reconnaît que la rémunération est un élément essentiel à l'atteinte de ses stratégies à long terme et à l'efficacité de l'organisation. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission est déterminée à fournir un excellent service et un rapport qualité-prix avantageux à ses clients et parties prenantes, le tout en exerçant ces activités dans le contexte financier du secteur public.

Le comité des ressources humaines du conseil d'administration supervise soigneusement et approuve la rémunération des dirigeants et il suit l'orientation de la province à l'égard des salaires du secteur public. Plus précisément, en tant qu'employeur désigné, la Commission est tenue de respecter les dispositions de la *Loi sur la rémunération des cadres du secteur parapublic de 2014* pour assurer la transparence des décisions relatives à la rémunération.

Les dirigeants reçoivent un salaire annuel de base qui se situe au sein des fourchettes salariales correspondant à leur classification d'emploi. La Commission effectue un examen annuel du rendement et du salaire des dirigeants, et le taux de rajustement salarial des incitatifs liés au rendement est conforme aux chiffres comparatifs applicables, y compris celui des administrateurs d'autres régimes de retraite du secteur public, d'entreprises d'administration externes et d'organisations de gestion des placements. La Commission participe régulièrement à des sondages sur la rémunération et celle-ci a tendance à être inférieure à la moyenne.

En 2014, un plan d'intéressement à long terme a été lancé à l'intention du personnel de placement clé. Ce plan utilise une combinaison de paramètres liés au rendement, y compris le rendement du fonds par rapport à son indice de référence, le service à la clientèle et la situation de capitalisation du RRFP, puis les mesure sur une période de quatre ans. Avec la création de la SOGP et la mutation des cadres responsables des placements à cette organisation en juillet 2017, la Commission a résilié le plan d'intéressement

Le tableau figurant ci-dessous fait état de la rémunération du chef de la direction et des quatre hauts dirigeants qui relèvent directement de lui. Le chiffre indiqué dans le tableau fait état des composantes de la rémunération et de la rémunération totale (exclusion faite des prestations de retraite) versées aux dirigeants en question. En juillet 2017, trois des hauts dirigeants de la Commission ont été mutés à la SOGP et, par conséquent, ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Pour l'année terminée le 31 décembre	Année	Salaires de base ¹	Régime d'intéressement ²	Prestations et allocations imposables ³	Total
Mark Fuller, président et chef de la direction	2017	487 135 \$	276 819 \$	682 \$	764 636 \$
	2016	473 000 \$	258 077 \$	699 \$	731 776 \$
Valerie Adamo, chef de la technologie	2017	323 069 \$	152 983 \$	497 \$	476 549 \$
	2016	316 758 \$	139 057 \$	508 \$	456 323 \$

Pour l'année terminée le 31 décembre	Année	Salaire de base ¹	Régime d'intéressement ²	Prestations et allocations imposables ³	Total
Paul Edmonds, chef des services juridiques	2017	316 685 \$	126 168 \$	473 \$	443 326 \$
	2016	316 758 \$	129 125 \$	513 \$	446 396 \$
Ken Lusk ⁴ , chef des placements	2017	42 393 \$	s.o.	s.o.	42 393 \$
Peter Shena, vice- président directeur et chef des rentes	2017	323 069 \$	147 917 \$	497 \$	471 483 \$
	2016	316 758 \$	139 057 \$	513 \$	456 328 \$

¹ Le salaire de base est déterminé en fonction des montants versés pendant l'année

² L'incitatif à court terme est versé en mars de l'année suivante.

³ Comprend l'assurance vie. Il n'y a aucune allocation de voiture ou autre avantage accessoire.

⁴ M. Lusk a été nommé chef des placements le 21 novembre 2017. Les montants indiqués correspondant à sa rémunération à partir de cette date.

Les personnes susmentionnées ont droit à des prestations de retraite, déterminées en fonction de leur salaire de base, du RRFP et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Le fait d'offrir aux dirigeants les mêmes régimes de retraite que les clients qu'ils desservent veille à une forte correspondance avec les intérêts de ces derniers.

Les dirigeants susmentionnés (sauf le nouveau chef des placements) participent à un Régime de retraite supplémentaire (RRS) qui prévoit des prestations correspondant à 2 % de la meilleure moyenne sur cinq de celles issues du régime d'intéressement pour une année de service auprès de la Commission. Ils n'accumulent aucune année de service dans le RRS autre que pour leurs années d'emploi auprès de la Commission. L'indexation au coût de la vie maximale des prestations du RRS au cours d'une année donnée se limite à 2,5 %. Ils n'accumulent aucune année de service dans le RRS autre que pour leurs années d'emploi auprès de la Commission. L'indexation au coût de la vie maximale des prestations du RRS au cours d'une année donnée se limite à 2,5 %. Toutes les autres dispositions du RRS sont comparables à celles du RRFP. Le RRS est non enregistré, non contributif et non capitalisé.

Conformément aux directives du gouvernement de l'Ontario, les dirigeants de la Commission ne reçoivent aucun avantage accessoire, comme des allocations de voiture, l'adhésion à des clubs, des pièces d'équipement pour leur usage personnel ou des services personnels.

Gestion judicieuse des risques

Le cadre de risque de la Commission est décrit dans la politique relative à la gouvernance, au risque et à la conformité, qui établit les fonctions et responsabilités principales liées à la gestion des risques.

Notre approche à l'égard de la gestion des risques consiste à évaluer les risques stratégiques et opérationnels et à développer des solutions pour limiter les risques de perte. Dans un

environnement qui évolue rapidement et qui est caractérisé par les perturbations technologiques, l'instabilité géopolitique, les cyber-menaces et des exigences sociétales changeantes, la gestion des risques jouera un rôle de plus en plus important pour permettre à la Commission de concevoir des stratégies novatrices visant à assurer la stabilité du Régime tout en optimisant sa valeur pour toutes les parties prenantes.

Gestion du risque d'entreprise

Le but de la gestion du risque d'entreprise (GRE) est de permettre à la Commission de prendre de bonnes décisions face à un climat incertain, à des renseignements externes évolutifs et à des exigences concurrentes. La GRE fournit un cadre uniforme qui permet d'aborder l'incertitude stratégique à laquelle nous sommes confrontés dans le cadre des efforts déployés pour offrir de la valeur à nos parties prenantes.

Bien que la Commission tente d'anticiper tous les risques importants, il reste que des événements imprévus et sans précédent surviennent. Le programme de GRE fournit un cadre pour évaluer et gérer l'incertitude qui découle de notre responsabilité de gérer un important régime de retraite à prestations déterminées.

La gestion des risques consiste dans la prise de décisions stratégiques et tactiques pour contrôler les risques maîtrisables et saisir des occasions inexploitées. La Commission mise sur une approche qui touche tous les secteurs de l'organisation et tous les niveaux de personnel.

À court terme, les initiatives de gestion des risques prévues se pencheront sur l'amélioration de nos processus de gouvernance et de compte rendu. Maintenant que nous entreprenons un projet de transformation technologique massif, la façon de gérer le risque revêt une importance critique. Nous savons pertinemment qu'un programme transformateur tel que le projet de modernisation des systèmes donnera naissance à de nouveaux défis et à de nouvelles occasions. En planifiant à l'avance et en peaufinant nos méthodes de gestion des risques, nous pouvons saisir avec confiance les occasions et protéger la valeur du Régime.

Nous continuons de perfectionner nos pratiques en matière de GRE.

Gestion des risques opérationnels

Nous faisons appel à la gestion des risques opérationnels (GRO) pour nous fournir une approche pratique et fondée sur des objectifs à l'égard de l'identification, de l'évaluation et de la réduction des risques inhérents aux activités quotidiennes de la Commission et de produire des rapports à leur sujet. La GRO se penche sur les façons dont nous utilisons des mécanismes de contrôle dans les domaines de la conformité, du comportement, de la continuation des affaires, de la livraison des projets, de la qualité du service et de la mise en œuvre des processus.

Risques informatiques

Nous examinons régulièrement nos systèmes informatiques pour vérifier leur performance et leur capacité de répondre aux exigences futures. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de service, conseillers en TI et entreprises de recherche indépendantes. Nos risques sont contrôlés par l'intermédiaire :

- de l'affectation des ressources internes visant à surveiller et gérer les cycles de vie des outils technologiques;
- d'une attention accrue à la gouvernance de la gestion de l'infrastructure et des services des fournisseurs; et
- du développement de plans d'urgence pour les applications et systèmes de base dans l'éventualité d'un incident.

Les années à venir sont critiques pour l'adoption de nouveaux systèmes et modèles de service des TI.

Risques juridiques

Occasionnellement, la Commission est impliquée dans des poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses affaires. Toutes les questions juridiques sont déclarées au comité de vérification du conseil d'administration.

Vérification interne

Nous procédons régulièrement à des vérifications internes de nos principales fonctions et de nos processus opérationnels. La vérification interne relève du comité de vérification du conseil d'administration. Le plan de vérification interne annuel est approuvé par ce dernier. En 2017, nous avons passé en revue et mis à jour nos principaux processus commerciaux, ainsi que les risques auxquels chacun d'entre eux est exposé, et avons établi la priorité des examens prévus au cours des années à venir.

Confidentialité, sécurité et conformité

À l'instar de la majorité des institutions publiques et des organisations de services financiers, la Commission est exposée à de nombreux risques en matière de confidentialité, de sécurité et de conformité. Nous continuons d'investir dans les mécanismes de contrôle de la confidentialité et d'en tenir le suivi et mettons en œuvre un programme de conformité consistant dans une combinaison d'initiatives de formation, d'examen des rapports et d'attestations en matière de réputation. Sur le plan de la sécurité, nous continuons d'améliorer la sécurité de nos systèmes, de nos ressources humaines et de nos données. Nous avons modifié nos protocoles de sécurité des réseaux, accru la portée de nos campagnes de sensibilisation des utilisateurs, sélectionné des fournisseurs de premier ordre en matière de cyber-sécurité et d'évaluation des menaces et mis sur pied une équipe de cyber-action inter-fonctionnelle. Nous avons également établi un programme détaillé de gestion des risques externes.

Livraison des projets

Les gros projets ont la capacité de donner naissance à des risques commerciaux et financiers. Nous surveillons l'évolution des projets à l'aide de nos processus de gouvernance et de rapports réguliers pour veiller au respect des contrôles internes et des marches à suivre. Nous procédons aussi à des évaluations du risque propres à chaque projet pour cerner et atténuer certaines incertitudes, menaces et vulnérabilités potentielles.

Ce que nous avons fait

Bien fondé

Retenu les services d'un fournisseur de services de sécurité infogérés pour rehausser les capacités de prévention et de réaction de la Commission.

Cela nous permet d'adopter une approche plus proactive, qui repose sur l'amélioration continue, à l'égard contexte en évolution constante des menaces à la sécurité.

Entamé les préparatifs pour remplacer nos modèles existants, qui reposent la prestation de services informatiques gérés, avec un modèle évolué. L'approvisionnement et la sélection auront lieu en 2018.

Cela permettra aux services informatiques d'appuyer les processus et résultats numériques courants et futurs.

Muté la partie relative aux investissements du Tableau de bord de la gestion des risques et de la politique des risques de placement à la SOGP.

La SOGP continuera de gérer les risques portant sur le portefeuille de placements de la Commission et de produire des rapports à leur sujet. Elle établira ses propres capacités internes de gestion des risques.

Continué de prévoir en vue du remplacement de ses systèmes d'administration des rentes vieillissants dans le cadre de son Programme de modernisation des systèmes pluriannuel.

Cela nous aidera à améliorer les contacts avec les clients et les intervenants et appuiera notre stratégie numérique progressive, tout en améliorant la sécurité des données.

Adopté un processus d'analyse des tendances émergentes en matière de risque.

Des activités de surveillance régulières nous aident à évaluer l'impact commercial des menaces et des occasions découlant de l'évolution de l'environnement externe.

Gouvernance

La réussite continue et la robustesse de la Commission reposent sur une structure de gouvernance solide. Celle-ci respecte - et, dans de nombreux cas, excède - les normes et pratiques optimales de l'industrie. Notre engagement sans faille envers des pratiques avant-gardistes veille à une responsabilisation maximale, à la prise de décisions efficaces, à la gestion prudente des placements, à la responsabilité financière, à la conformité juridique et à la prise

de risques calculés. En bref, il veille à ce que nous promouvions et protégeons les meilleurs intérêts du Régime et de ses bénéficiaires, et ce, en tout temps.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance.

Collectivement appelés Documents de gouvernance, ceux-ci regroupent aussi : une déclaration des principes de gouvernance; les règlements généraux; les déclarations du mandat et de l'autorité; et un code de conduite.

Les Documents de gouvernance définissent clairement les rôles et responsabilités, créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et décrivent les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Ils établissent également un système bien défini de freins et de contrepoids pour tous les pouvoirs.

Rôle du conseil

Le conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué aux dirigeants la responsabilité des activités quotidiennes requises pour administrer et gérer le Régime et la caisse de retraite et a approuvé la nomination de la SOGP à titre de gestionnaire en placements unique et exclusif de la Commission, chargée de gérer le placement et le réinvestissement de l'actif de la caisse de retraite, et de conseillère en placement non-exclusive de la Commission.

Dans le cadre de la nomination de la SOGP, le conseil a délégué aux dirigeants (principalement le chef des placements) la responsabilité de surveiller et d'évaluer la SOGP au chapitre du rendement des placements et de la gestion du risque, et de produire des rapports à leur sujet, et de la capacité de la SOGP de s'acquitter de ses tâches, responsabilités et obligations en vertu de l'Entente de gestion des placements (EGP) et de l'Entente de mise en œuvre et de soutien (EMS), y compris les rapports financiers, la vérification et les contrôles internes.

Il a également choisi de déléguer certaines responsabilités à cinq comités, soit le comité de gouvernance et des risques, le comité de placement, le comité de vérification, le comité de retraite et le comité des ressources humaines.

Le conseil retient la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Par exemple, il :

- approuve le plan stratégique, le plan commercial et le budget de la Commission;
- s'assure que les dirigeants ont repéré les risques et qu'ils les gèrent;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- approuve la Répartition stratégique de l'actif, qui régit les décisions relatives à la composition de l'actif;

- supervise et approuve toutes les questions de vérification;
- s'assure que les dirigeants maintiennent une culture d'intégrité;
- effectue un examen annuel de l'Énoncé des politiques et procédures de placement de la Commission;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du Régime concernant la modification de ce dernier; et
- tient un suivi de la conformité des documents de gouvernance.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du conseil sont directement redevables :

- aux bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- à la Commission des services financiers de l'Ontario (l'organisation responsable de surveiller les régimes de retraite agréés en Ontario); et
- au gouvernement de l'Ontario (promoteur du Régime).

La Commission est reconnue pour sa bonne gouvernance au sein du secteur public de l'Ontario. Le conseil est déterminé à maintenir un modèle de gouvernance de premier ordre et veiller à ce que la Commission puisse continuer de favoriser l'innovation et de bâtir un avenir solide pour toutes les parties prenantes du RRFP.

Regard vers l'avenir

En 2018, nous continuerons de nous attacher à fournir aux participants un service inégalé, à protéger la viabilité du Régime et à gérer efficacement les coûts. Nous nous efforcerons de maintenir la solidité du RRFP et d'aider les participants à atteindre la sécurité financière grâce à un Régime qui est conçu pour offrir un service de premier ordre et demeurer sain sur le plan financier.

L'initiative de modernisation des systèmes sera une priorité tout au long de 2018. Nous planifions et préparons les premières étapes de cette initiative afin d'identifier et de commencer à aborder les besoins de nos clients et nos exigences commerciales.

Notre site Web public sera reconfiguré en 2018, offrant aux participants l'accès à une plateforme mobile adaptable et une expérience plus engageante qui leur permet de trouver des renseignements pertinents en fonction du stade de leur vie.

Nous continuerons d'améliorer la portée et la qualité de nos services consultatifs et d'accroître notre engagement auprès des participants et d'autres parties prenantes afin de pouvoir adapter nos services à leurs besoins.

Nous continuons d'élaborer des stratégies de gestion de la capitalisation qui favoriseront la viabilité du Régime. La Commission continuera aussi d'appuyer l'objectif du gouvernement de l'Ontario, qui vise à regrouper de plus petits régimes du secteur parapublic. En absorbant des régimes de moindre envergure et accroissant notre clientèle, nous favorisons la viabilité à long terme du RRFP par l'intermédiaire de l'augmentation de son actif. Pour leur part, en tant que participants du RRFP, ces régimes bénéficieront de services de gestion professionnelle des placements par l'intermédiaire de la SOGP. Nous nous attendons à une hausse des demandes de service à mesure que nous accueillons d'autres employeurs et apportons notre appui aux employés de l'OLG dont l'emploi sera transféré à de nouveaux fournisseurs du secteur privé.

Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec la SOGP pendant sa première année d'exploitation et de perfectionner notre fonction de supervision pour veiller à ce que l'actif du Régime soit géré prudemment par la nouvelle organisation. Il reste encore du travail à faire pour que la SOGP soit entièrement autonome. Par exemple, la Commission fournit actuellement à la SOGP des services de soutien transitionnels, comme l'infrastructure technologique, les services de paye, l'entretien des installations et la production des rapports financiers. On s'attend à ce que la SOGP assume la responsabilité de ces services d'ici la fin de 2018. Nous continuerons de gérer diligemment nos coûts pendant l'année. Au moment de dresser notre plan d'affaires et notre budget, nous passerons en revue toutes les dépenses pour éviter de les augmenter à moins que ce soit absolument nécessaire. Nos frais d'exploitation sont appelés à diminuer pendant l'année en raison de l'impartition de bon nombre de nos activités de placement à la SOGP.

Examen quinquennal

(en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013	
Actif net, au début de l'exercice	24 381 \$	23 075 \$	22 231 \$	20 915 \$	18 991 \$	
Revenu de placement	2 531	1 751	1 224	1 642	2 244	
Cotisations	804	765	731	719	709	
Transferts d'autres régimes	137	85	111	81	91	
	3 472	2 601	2 066	2 442	3 044	
Versements de rente	1 175	1 099	1 038	989	959	
Cessations	148	146	137	94	121	
Charges d'exploitation	48	50	47	43	40	
	1 371	1 295	1 222	1 126	1 120	
Actif net, à la fin de l'exercice	26 482	24 381	23 075	22 231	20 915	
						Cumulatif depuis la création
Taux de rendement annuel	10,8 %	8,1 %	6,1 %	8,4 %	12,5 %	8,6 %

Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission

Aon Hewitt a été désignée par la Commission du régime de retraite de l'Ontario (la «Commission») pour préparer la présente évaluation actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique (le «Régime») :

- Une évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2016, comme il est indiqué à la note 6 afférente aux états financiers, conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- L'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2016 a servi à calculer les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2017 aux fins des états financiers.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2016, préparée aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2016.

Nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2016 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*, comme il est indiqué à la note 6, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2017. L'évaluation au 31 décembre 2017 repose sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2016 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures;
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

AON HEWITT



Allan H. Shapira

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Le 2 mars 2018



Andrew Hamilton

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Commission du régime de retraite de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée, et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers de la Commission. Le comité d'audit de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité d'audit se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été remplies adéquatement.



Mark J. Fuller

Le président et chef de la direction
Le 2 mars 2018



Armand de Kemp

Le vice-président, finances

Rapport des auditeurs indépendants à l'intention des administrateurs de la Commission

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans

le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2017, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Ernst + Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 mars 2018

État de la situation financière

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2017	2016
Actif		
Placements (note 4)	26 398 104 \$	24 309 550 \$
Actifs liés aux placements (note 4)	80 629	84 164
Cotisations à recevoir		
Participants	23 378	23 581
Employeurs	57 124	51 810
Immobilisations (note 5)	1 111	1 564
Total de l'actif	26 560 346	24 470 669
Passif		
Passifs liés aux placements (note 4)	29 924	44 661
Créditeurs et charges à payer	47 775	43 489
Cotisations à payer	763	1 434
Total du passif	78 462	89 584
Actif net disponible pour le service des prestations	26 481 884	24 381 085
Obligations au titre des prestations de retraite (note 6)	27 219 906	25 176 603
Déficit (note 7)	(738 022) \$	(795 518) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Geri Markvoort
Présidente du Conseil



Lynne Clark
Présidente du comité d'audit

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Augmentation de l'actif net		
Revenu net de placement (note 8)	2 530 601 \$	1 750 984 \$
Cotisations (note 9)		
Participants	348 145	339 393
Employeurs et promoteur	456 008	426 013
Transferts de services provenant d'autres régimes	137 509	85 441
Augmentation de l'actif net	3 472 263	2 601 831
Diminution de l'actif net		
Versements de prestations de retraite	1 175 117	1 098 805
Prestations de cessation d'emploi et autres prestations	147 889	145 810
Charges d'exploitation (note 10)	48 458	51 326
Diminution de l'actif net	1 371 464	1 295 941
Augmentation nette de l'actif net pour l'exercice	2 100 799	1 305 890
Actif net au début de l'exercice	24 381 085	23 075 195
Actif net à la fin de l'exercice	26 481 884 \$	24 381 085 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	25 176 603 \$	23 509 215 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 421 852	1 384 322
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	679 342	630 137
Transferts de services provenant d'autres régimes	137 509	85 441
Rachats au titre des services passés	42 491	42 402
Modifications des hypothèses actuarielles (note 6)	778 079	516 624
Pertes actuarielles	307 036	253 077
Augmentation totale	3 366 309	2 912 003
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations versées	1 323 006	1 244 615
Diminution totale	1 323 006	1 244 615
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	2 043 303	1 667 388
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	27 219 906 \$	25 176 603 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province d'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires* (la «Loi»), 1990, laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires de la Province (le «Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi*. La Commission du régime de retraite de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime.

Note 2 : Description du Régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour des informations plus détaillées, se reporter à la *Loi*.

a) Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour les personnes et catégories de personnes qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi*. Les personnes qui ont le droit, mais qui ne sont pas tenues, de participer au Régime, notamment les sous-ministres et les employés à contrat, peuvent choisir de le faire. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujéti aux impôts sur les bénéfices.

La Province a promulgué la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements*, créant la Société ontarienne de gestion des placements («SOGP»), une nouvelle entité de gestion des placements qui fournira des services consultatifs et de gestion de placements courants aux organismes participants du secteur parapublic de l'Ontario, dont les placements des actifs demeurent détenus par les participants. La Commission et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail sont les membres fondateurs de la SOGP. La SOGP est devenue opérationnelle en 2017, moment où elle a commencé à assumer

les fonctions courantes de gestion des placements de la Commission. La Commission conserve la responsabilité de la répartition stratégique des actifs et de la surveillance de la SOGP.

b) Cotisations

Le Régime est intégré au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les taux des cotisations représentent 6,4 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP»), plus 9,5 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser 2 % de leur salaire de plus et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales pour les agents de la PPO respectant l'exigence minimale d'avoir au moins 50 ans et 30 années de service. Les taux des cotisations pour les agents de la PPO, compte tenu du 2 % supplémentaire, correspondent à 9,2 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,3 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les taux des cotisations pour les membres civils de la PPO sont de 6,775 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et de 9,875 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

c) Prestations de retraite

Le paiement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans et le montant est fondé sur le nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction au titre de l'intégration avec le RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées.

Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois. En outre, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 48 meilleurs mois. De plus, les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du participant retraité peuvent recevoir des prestations.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour un exercice donné. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour un exercice donné est appliquée aux prestations de retraite des exercices subséquents où le rajustement est inférieur à 8 %.

Note 3: Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au Régime.

Conformément au chapitre 4600, «Régimes de retraite», du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* («CPA Canada»), les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du *Manuel de CPA Canada* ont été adoptées comme des méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Toutes les entités dans lesquelles la Commission détient une participation, que la Commission exerce ou non un contrôle ou une influence notable sur ces entités, sont considérées à titre d'actifs détenus sous forme de placements et sont présentées sur une base non consolidée.

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes ayant une incidence sur les états financiers se rapportent au calcul des obligations au titre des prestations de retraite et à la juste valeur des placements de niveau 3 du Régime.

b) Placements et passifs connexes

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. La juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers est établie de la façon suivante :

- i. Les placements à court terme sont inscrits au coût qui, combiné aux intérêts courus ou aux escomptes acquis, correspond approximativement à la juste valeur.
- ii. Les obligations et les débetures d'OPB Finance Trust sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments d'emprunt pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des rendements actuels du marché et des titres comparables, au besoin.
- iii. Les actions sont évaluées aux cours du marché à la clôture, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, les valeurs sont estimées au moyen d'autres conventions d'évaluation sectorielles suivies par les intervenants du marché, comme le cours vendeur.
- iv. Les valeurs des fonds en gestion commune pour les titres négociés sur le marché sont fournies par les gestionnaires du fonds selon les cours à la juste valeur.
- v. Les instruments financiers dérivés, notamment les contrats de change à terme de gré à gré et les contrats à terme de gré à gré sur obligations, les contrats à terme normalisés sur actions et sur titres à revenu fixe, les swaps sur défaillance de crédit et les options sur actions, sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont établies à l'aide de modèles d'évaluation appropriés reposant sur des méthodes reconnues dans le secteur.
- vi. Les biens immobiliers, se composant principalement de biens productifs de revenus, ainsi que les prêts hypothécaires participatifs sont évalués à leur juste valeur estimative établie au moyen d'évaluations indépendantes. Le coût de biens acquis au cours de l'exercice peut servir d'approximation de leur juste valeur lorsque celle-ci n'a pas subi de variations importantes. Les placements immobiliers non liés à l'exploitation, comme les terrains

vacants et les actifs immobiliers en construction, sont comptabilisés à leur dernière valeur évaluée de façon indépendante, majorée des coûts de mise en valeur additionnels.

- vii. Les placements privés et les autres types de placement, qui comprennent les infrastructures, le capital-investissement et le placement privé de titres d'emprunt ainsi que les fonds de placements immobiliers et les sociétés en commandite, sont évalués selon l'information financière la plus récente pouvant être obtenue auprès des gestionnaires du fonds et des commandités et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.
- viii. Les prêts hypothécaires et les titres d'emprunt privés sont évalués au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice et de titres comparables, au besoin.

c) Comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les distributions au titre des placements dans les fonds en gestion commune et les sociétés en commandite sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les gestionnaires du fonds et les commandités. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Les intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la quote-part estimée de la Commission de la plus-value des propriétés. Les coûts d'opération sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Le revenu net de placement comprend également les variations des justes valeurs, lesquelles représentent les gains et les pertes réalisés et latents. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du placement, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré.

d) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant sur la base d'un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

e) Cotisations

Les cotisations exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le régime et les achats de services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Note 4: Placements

Placements avant l'attribution de l'incidence des contrats de dérivés :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2017	2016
Trésorerie et placements à court terme		
Canada	694 554 \$	1 054 549 \$
Étranger	185 345	121 938
	879 899	1 176 487
Obligations et titres d'emprunt privés		
Canada	5 739 300	5 738 077
Étranger	538 915	516 459
	6 278 215	6 254 536
Actions		
Canada	2 817 111	2 262 940
Étranger	8 879 873	8 053 841
	11 696 984	10 316 781
Biens immobiliers (déduction faite du financement, note 4 h))	4 653 996	4 375 431
Infrastructures	1 434 710	1 238 661
Capital-investissement	1 454 300	947 654
Total des placements	26 398 104	24 309 550
Actifs liés aux placements		
Opérations en cours	13 524	8 547
Dérivés à recevoir (note 4 d))	67 105	75 617
Total des actifs liés aux placements	80 629	84 164

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2017	2016
Passifs liés aux placements		
Opérations en cours	13 988	9 568
Dérivés à payer (note 4 d))	15 936	35 093
Total des passifs liés aux placements	29 924	44 661
Total des placements nets	26 448 809 \$	24 349 053 \$

a) Composition de l'actif des placements

La composition de l'actif des placements réels du Régime et les cibles connexes sont résumées ci-après aux 31 décembre :

	2017		2016		Fourchettes - Énoncé des politiques et des procédures de placement du Régime
	Répartition de l'actif en pourcentage		Répartition de l'actif en pourcentage		
	Total du Régime	Cible	Total du Régime	Cible	
Catégories d'actif¹					
Titres à revenu fixe	26,6 %	30,0 %	25,4 %	31,0 %	10 %-45 %
Actions	50,3 %	45,0 %	51,5 %	45,5 %	13 %-70 %
Actifs réels	23,1 %	25,0 %	23,1 %	23,5 %	20 %-47 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

¹ Les catégories d'actif indiquées dans le présent tableau de la composition de l'actif ont été ajustées pour tenir compte de l'exposition au risque de marché, après l'attribution des positions sur dérivés aux catégories d'actif auxquelles elles se rapportent. Ces éléments ont été contrebalancés par un ajustement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, inclus dans la catégorie des titres à revenu fixe.

Le Régime a effectué une mise à jour de la répartition stratégique des actifs le 1^{er} juin 2017, laquelle est présentée dans l'énoncé des politiques et des procédures de placement («énoncé»), modifié et approuvé le 13 décembre 2017. Cette modification n'a entraîné aucun changement important. Le plan de transition est intégré progressivement sur plusieurs exercices. Au cours de cette période, la composition de l'actif des placements du Régime pourrait ne pas correspondre aux fourchettes de l'énoncé. Cependant, le but ultime du Régime est d'atteindre les fourchettes spécifiques de l'énoncé pour chaque catégorie d'actif d'ici la fin de la période d'intégration progressive.

Dans le but d'évaluer la composition de l'actif des placements du Régime aux fins de l'énoncé, les catégories d'actif des placements tiennent compte de l'incidence des contrats de dérivés ainsi que des débiteurs et des passifs. Au 31 décembre 2017, la composition de l'actif des placements du Régime se situait dans les fourchettes acceptables précisées dans l'énoncé, en vigueur à la date des états financiers.

b) Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités d'investissement, le Régime est assujéti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour honorer les obligations au titre des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre), le risque de crédit et le risque de liquidité. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relatives aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

Risque de marché - Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un placement varie en raison des changements de facteurs du marché. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

(i) Risque de taux d'intérêt - Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme. Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe de la Commission comportent l'exposition la plus importante au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. La durée modifiée représente l'évaluation de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt. Compte tenu de la durée modifiée du Régime de 9 ans au 31 décembre 2017 (8 ans en 2016), un changement parallèle de la courbe de rendement de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets d'environ 620 millions de dollars (503 millions de dollars en 2016), toutes les autres variables demeurant constantes. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité. Se reporter au tableau des échéances des titres à revenu fixe pour de plus amples détails.

(ii) Risque de change - Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer sur la juste valeur des placements. En plus de couvrir de façon passive une partie du risque de change, le Régime dispose d'une stratégie active de couverture au moyen de contrats de change à terme, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Le risque de change total, l'incidence des contrats de change à terme et le risque de change net sont comme suit :

Au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	5 413 600 \$	43 141 \$	(2 877 822) \$	2 578 919 \$
Dollar de Hong Kong	775 598	67 839	(87 399)	756 038
Yuan renminbi chinois	703 603	4 451	(1 399)	706 655
Roupie indienne	518 317	-	(37)	518 280
Won sud-coréen	446 252	139	-	446 391
Yen japonais	167 983	249 130	(61 925)	355 188
Nouveau dollar de Taïwan	236 635	-	-	236 635
Autres	2 627 698	216 110	(1 917 474)	926 334
Total des devises	10 889 686	580 810	(4 946 056)	6 524 440
Dollar canadien	15 507 325	4 979 387	(562 343)	19 924 369
	26 397 011 \$	5 560 197 \$	(5 508 399) \$	26 448 809 \$

Au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	5 164 440 \$	773 927 \$	(2 771 247) \$	3 167 120 \$
Dollar de Hong Kong	582 987	86 970	(104 600)	565 357
Euro	684 302	368 450	(1 457 110)	(404 358)
Roupie indienne	401 745	2 355	(58)	404 042
Won sud-coréen	323 312	107	(242)	323 177
Yen japonais	197 375	226 462	(115 492)	308 345
Yuan renminbi chinois	303 015	-	-	303 015
Autres	2 230 402	407 051	(1 079 126)	1 558 327
Total des devises	9 887 578	1 865 322	(5 527 875)	6 225 025
Dollar canadien	14 428 841	5 424 639	(1 729 452)	18 124 028
	24 316 419 \$	7 289 961 \$	(7 257 327) \$	24 349 053 \$

L'incidence d'une variation absolue de 5 % des taux de change comparativement au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 5 % de l'exposition nette à la devise touchée, comme suit :

Variation de l'actif net disponible pour les prestations aux

	Variation des taux de change	31 décembre 2017 (en milliers de dollars)	31 décembre 2016 (en milliers de dollars)
Dollar américain	+/- 5 %	+/- 128 946 \$	+/- 158 356 \$
Dollar de Hong Kong	+/- 5 %	+/- 37 802	+/- 28 268
Yuan renminbi chinois	+/- 5 %	+/- 35 333	+/- 15 151
Roupie indienne	+/- 5 %	+/- 25 914	+/- 20 202
Won sud-coréen	+/- 5 %	+/- 22 320	+/- 16 159
Yen japonais	+/- 5 %	+/- 17 759	+/- 15 417
Nouveau dollar de Taïwan	+/- 5 %	+/- 11 832	+/- 11 608
Autres	+/- 5 %	+/- 46 317	+/- 46 091
Total		+/- 326 223 \$	+/- 311 252 \$

(iii) **Risque de prix autre** - Le risque de prix autre correspond au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés au risque de prix autre aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements de la Commission dans des actions comportent l'exposition la plus importante au risque de prix autre. L'incidence d'une variation absolue de 10 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 10 % de l'exposition nette du placement touché, comme suit :

		Variation de l'actif net aux		
Actions	Indice de la Bourse	Variation de l'indice des prix	31 décembre 2017 (en millions de dollars)	31 décembre 2016 (en millions de dollars)
Canadiennes	Indice composé S&P/TSX	+/- 10 %	+/- 281 \$	+/- 285 \$
Étrangères	Indice mondial MSCI (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 480	+/- 499
Émergentes	Indice marchés émergents MSCI (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 425	+/- 376
			+/- 1 186 \$	+/- 1 160 \$

L'analyse de sensibilité est effectuée suivant les pondérations de la composition de l'actif des placements résumées à la note 4 a).

Risque de crédit - Le Régime est exposé au risque de perte en raison d'opérations sur dérivés hors cote, découlant d'un manquement ou de l'insolvabilité d'une contrepartie. Ce risque est considérablement atténué par la mise en place, pour chaque contrepartie avec laquelle le Régime conclut des opérations sur dérivés hors cote de plus d'un an, d'une convention cadre de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA») assortie d'une annexe de soutien au crédit, faisant partie de l'ISDA. En vertu de ces conventions, des garanties sont échangées quotidiennement avec les contreparties afin de gérer le risque de crédit découlant des contrats

de dérivés hors cote conclus avec elles. De plus, conformément à la convention-cadre de l'ISDA pour les dérivés hors cote, le Régime peut, à son gré, régler l'obligation selon le solde net en cas de manquement, d'insolvabilité, de faillite ou de toute autre résiliation anticipée.

Le Régime gère le risque de crédit à l'aide d'obligations et de titres d'emprunt privés. Au 31 décembre 2017, l'émetteur de titres qui constituait le risque de crédit le plus important du Régime était le gouvernement du Canada, en raison des titres portant intérêt totalisant 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars avec le gouvernement du Canada en 2016). Les notes de crédit des placements de titres à revenu fixe et d'obligations du Régime se présentent comme suit :

Note de crédit au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars)

AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non noté	Total
1 823 697 \$	1 925 795 \$	706 133 \$	547 703 \$	130 647 \$	71 615 \$	14 708 \$	1 057 917 \$	6 278 215 \$

Note de crédit au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non noté	Total
1 812 196 \$	1 852 846 \$	766 512 \$	639 644 \$	198 928 \$	94 038 \$	4 135 \$	886 237 \$	6 254 536 \$

La catégorie «non noté» du tableau ci-dessus se compose de placements dans des fonds en gestion commune de titres à revenu fixe et de titres d'emprunt privés ainsi que d'obligations non notées.

Risque de liquidité - Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les besoins de liquidité ordinaires du Régime sont sous forme de versements mensuels de prestations de retraite ainsi que de versements périodiques de prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations et charges. Le Régime détient aussi des passifs financiers sous forme de dérivés qui viennent généralement à échéance en moins d'un an. Les besoins de liquidité et le règlement de tout passif financier sont généralement satisfaits au moyen de sources de liquidité provenant du revenu de placement, du produit tiré de la vente de placements, et des cotisations des participants et des employeurs. La majorité des actifs du Régime est également investie dans des titres négociés sur des marchés actifs et peut être vendue en temps opportun. La plus grande source de liquidité au cours de l'exercice provient des cotisations des participants, des employeurs et du promoteur. Les échéances des placements de titres à revenu fixe et en obligations du Régime se présentent comme suit :

Échéance des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars)

< 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	10 ans	Fonds	Total
90 552 \$	736 533 \$	1 765 760 \$	3 209 936 \$	475 434 \$	6 278 215 \$

Échéance des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

< 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	10 ans	Fonds	Total
214 830 \$	1 731 323 \$	1 295 498 \$	2 558 146 \$	454 739 \$	6 254 536 \$

c) Trésorerie et placements à court terme

Aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Canada		
Trésorerie	49 413 \$	99 183 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	616 516	942 205
Dépôts à terme	27 691	12 719
Intérêts courus	934	442
	694 554 \$	1 054 549 \$
Étranger		
Trésorerie	142 518 \$	85 308 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	42 825	36 628
Intérêts courus	2	2
	185 345 \$	121 938 \$

d) Contrats de dérivés

Les contrats de dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation de la valeur d'un actif, d'un indice, d'une courbe de rendement ou d'un taux de change sous-jacent.

La Commission négocie des dérivés, directement avec des contreparties sur les marchés hors cote ou sur des Bourses réglementées, pour faciliter la répartition des actifs, modifier le profil risque-rendement global du Régime et gérer ou couvrir le risque. Voici les types de contrats de dérivés utilisés par le Régime :

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme sont des ententes normalisées qui peuvent être achetées ou vendues sur un marché boursier à terme, à une date et à un prix futurs prédéterminés précisés au moment de la conclusion du contrat, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. Ce genre de dérivés sert à ajuster efficacement l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme de gré à gré

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des ententes conclues entre deux parties dans le but d'échanger, à une date de règlement future prédéterminée, un montant notionnel dans une devise contre une autre devise au taux de change déterminé au moment de la conclusion du contrat. La Commission utilise les contrats de change à terme de gré à gré pour atténuer l'exposition au risque de change découlant de ses activités de couverture tant passives qu'actives.

Un contrat à terme de gré à gré sur obligations est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations servent à atténuer l'exposition de la Commission au risque de taux d'intérêt, notamment pour couvrir une éventuelle nouvelle émission de débentures.

Dérivés de crédit

Les swaps sur défaillance de crédit sont des dérivés de crédit utilisés pour transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent ou d'un groupe de titres d'une partie à une autre. Dans le cas du swap sur défaillance de crédit, l'acheteur du swap verse au vendeur une prime afin d'obtenir une protection contre les pertes liées au montant notionnel des titres sous-jacents s'il survient un incident de crédit, tel qu'une défaillance.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles l'acheteur a le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un actif sous-jacent à un prix prédéterminé au plus tard à la date future spécifiée.

Le tableau ci-après présente le sommaire des montants notionnels et de la juste valeur des contrats de dérivés du Régime aux dates indiquées :

Au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars)	Notionnel	Juste valeur	
		Actifs	Passifs
Dérivés de change			
Contrats à terme de gré à gré	5 566 963 \$	67 105 \$	(15 307) \$
Dérivés sur actions			
Contrats à terme normalisés	388 001	-	(78)
Dérivés à revenu fixe			
Contrats à terme normalisés	25 039	-	(42)
Dérivés de crédit			
Swaps sur défaillance de crédit	4 481	-	(509)
Valeur des contrats de dérivés	5 984 484 \$	67 105 \$	(15 936) \$

Au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)	Notionnel	Juste valeur	
		Actifs	Passifs
Dérivés de change			
Contrats à terme de gré à gré	7 301 648 \$	67 625 \$	(34 991) \$
Dérivés sur actions			
Contrats à terme normalisés	1 278 932	7 992	-
Dérivés de crédit			
Swaps sur défaillance de crédit	1 100	-	(102)
Valeur des contrats de dérivés	8 581 680 \$	75 617 \$	(35 093) \$

Les swaps sur défaillance de crédit viennent à échéance en 2022 et tous les autres contrats de dérivés avaient une échéance résiduelle de moins d'un an au 31 décembre 2017.

e) Prêt de titres

À la fin de l'exercice, des titres de la Commission représentant 74 millions de dollars (865 millions de dollars en 2016) avaient fait l'objet de prêts à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la Commission assure le montage des prêts, et la Commission obtient une rémunération. Le dépositaire a des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres assortis de notes de crédit égales ou supérieures à celles des titres prêtés. La Commission n'utilise pas de garanties au comptant dans le cadre de son programme de prêt de titres. Les ententes de prêt de titres continuent d'être comptabilisées en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. À la fin de l'exercice, des titres représentant 78 millions de dollars (910 millions de dollars en 2016) étaient détenus en garantie, représentant une couverture de 5,4 % (5,1 % en 2016) des risques éventuels de crédit liés à ces activités de prêt de titres.

f) Justes valeurs

Les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les informations à fournir le soient selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données d'entrée utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données d'entrée observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données d'entrée observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données d'entrée observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement du Canada et des provinces et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des

passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements, dont les biens immobiliers sous-jacents, les placements privés et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité.

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour les placements et les dérivés, compte non tenu des opérations en cours.

Au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et placements à court terme				
Canada	49 413 \$	645 141 \$	- \$	694 554 \$
Étranger	142 517	42 828	-	185 345
Obligations et titres d'emprunt privés				
Canada	-	5 394 919	344 381	5 739 300
Étranger	-	433 941	104 974	538 915
Actions				
Canada	2 817 111	-	-	2 817 111
Étranger	8 879 873	-	-	8 879 873
Biens immobiliers				
Infrastructures	-	-	4 653 996	4 653 996
Capital-investissement	-	-	1 434 710	1 434 710
Contrats à terme de gré à gré	-	67 105	-	67 105
	11 888 914 \$	6 583 934 \$	7 992 361 \$	26 465 209 \$
Passifs financiers				
Contrats à terme de gré à gré	- \$	15 307 \$	- \$	15 307 \$
Swaps sur défaillance de crédit	-	509	-	509
Contrats à terme normalisés	120	-	-	120
	120 \$	15 816 \$	- \$	15 936 \$

Au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et placements à court terme				
Canada	99 183 \$	955 366 \$	- \$	1 054 549 \$
Étranger	85 308	36 630	-	121 938
Obligations et titres d'emprunt privés				
Canada	-	5 347 555	390 522	5 738 077
Étranger	-	449 669	66 790	516 459

Au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actions				
Canada	2 262 940	-	-	2 262 940
Étranger	8 053 841	-	-	8 053 841
Biens immobiliers	-	-	4 375 431	4 375 431
Infrastructures	-	-	1 238 661	1 238 661
Capital-investissement	-	-	947 654	947 654
Contrats à terme de gré à gré	-	67 625	-	67 625
Contrats à terme normalisés	7 992	-	-	7 992
	10 509 264 \$	6 856 845 \$	7 019 058 \$	24 385 167 \$
Passifs financiers				
Contrats à terme de gré à gré	-\$	(34 991) \$	-\$	(34 991) \$
Swaps sur défaillance de crédit	-	(102)	-	(102)
	-\$	(35 093) \$	-\$	(35 093) \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1, 2, ou 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement de tous les actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste Valeur au 31 décembre 2017
Actifs financiers						
Titres d'emprunt privés						
Canada	390 522 \$	57 140 \$	(95 442) \$	-\$	(7 839) \$	344 381 \$
Étranger	66 790	41 846	(3 584)	-	(78)	104 974
Biens immobiliers	4 375 431	1 325 203	(80 676)	(750 000)	(215 962)	4 653 996
Infrastructures	1 238 661	269 274	(73 957)	-	732	1 434 710
Capital- investissement	947 654	612 082	(113 248)	-	7 812	1 454 300
	7 019 058 \$	\$ 2 305 545	(366 907) \$	(750 000) \$	(215 335) \$	7 992 361 \$

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste Valeur au 31 décembre, 2016
Actifs financiers						
Titres d'emprunt privés						
Canada	363 294 \$	91 410 \$	(68 053) \$	- \$	3 871 \$	390 522 \$
Étranger	27 072	44 069	-	-	(4 351)	66 790
Biens immobiliers	4 247 082	362 193	(103 736)	(250 000)	119 892	4 375 431
Infrastructures	1 167 558	133 159	(15 131)	-	(46 925)	1 238 661
Capital-investissement	562 587	406 412	(107 631)	-	86 286	947 654
	6 367 593 \$	1 037 243 \$	(294 551) \$	(250 000) \$	158 773 \$	7 019 058 \$

g) Engagements et garanties

Au 31 décembre 2017, la Commission avait des engagements non capitalisés liés à certains placements de 1 891 millions de dollars (2 064 millions de dollars en 2016).

La Commission a fourni une garantie pour le remboursement du capital et le versement des intérêts sur des débentures de 2 250 millions de dollars, qui ont été émises par OPB Finance Trust, fiducie créée au profit de la Commission et de ses entités liées. Six séries de débentures avaient été émises au 31 décembre 2017 :

- 1) Débentures de 30 ans d'un montant de 350 millions de dollars, de série A, échéant en 2042, assorties d'un coupon de 3,89 % payable semestriellement.
- 2) Débentures de 50 ans d'un montant de 150 millions de dollars, de série B, échéant en 2062, assorties d'un coupon de 3,87 % payable semestriellement.
- 3) Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série C, échéant en 2023, assorties d'un coupon de 2,90 % payable semestriellement.
- 4) Débentures de 7 ans d'un montant de 500 millions de dollars, de série D, échéant en 2022, assorties d'un coupon de 1,88 % payable semestriellement.
- 5) Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série E, échéant en 2026, assorties d'un coupon de 2,95 % payable semestriellement.
- 6) Débentures de 10 ans d'un montant de 750 millions de dollars, de série F, échéant en 2027, assorties d'un coupon de 2,98 % payable semestriellement.

Le produit tiré de l'émission des débentures de séries A, B, D, E et F a fait l'objet d'un prêt à un certain nombre de filiales immobilières de la Commission. En retour, ces sociétés ont utilisé le produit tiré de l'émission de ces débentures afin de rembourser les montants dus à celle-ci et/ou d'acquiescer des placements immobiliers.

Le produit tiré de l'émission des débentures de série C a fait l'objet d'un prêt à une fiducie immobilière établie dans l'intérêt de la Commission.

Les placements immobiliers de la Commission sont présentés déduction faite des débentures d'OPB Finance Trust et d'autres financements pris en charge spécifiquement par ces entités immobilières.

En plus de la garantie à l'égard des débentures, des lettres de crédit de 16 millions de dollars étaient garanties par la Commission au 31 décembre 2017.

h) Biens immobiliers

Le tableau ci-après présente la répartition du portefeuille de biens immobiliers en fonction de ses principales composantes.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2017	2016
Actifs		
Biens immobiliers ¹	2 175 158 \$	2 337 800 \$
Placements ²	4 814 870	3 576 786
Total des actifs	6 990 028	5 914 586
Passifs		
Débentures ³	2 334 870	1 534 660
Autres passifs, montant net	1 162	4 495
Total des passifs	2 336 032	1 539 155
Placements nets dans des biens immobiliers	4 653 996 \$	4 375 431 \$

¹ Les placements dans des biens immobiliers sont détenus en propriété exclusive directement dans des filiales à but unique.

² Les placements détenus en partie par l'entremise de copropriétés, de fonds ou d'autres véhicules de placement semblables ne donnant pas le contrôle comprennent des biens immobiliers, tous les actifs et passifs connexes et des prêts hypothécaires participatifs. Ces actifs et ces passifs sont présentés selon le solde net.

³ Les débentures représentent les titres émis par OPB Finance Trust et sont garanties par la Commission (voir la note 4 g)).

Note 5: Immobilisations

Au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	5 137 \$	(4 661) \$	476 \$
Mobilier et agencements	1 993	(1 780)	213
Améliorations locatives	1 758	(1 336)	422
Total des immobilisations	8 888 \$	(7 777) \$	1 111 \$

Au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	4 866 \$	(4 341) \$	525 \$
Mobilier et agencements	2 491	(2 032)	459
Améliorations locatives	1 732	(1 152)	580
Total des immobilisations	9 089 \$	(7 525) \$	1 564 \$

Note 6: Obligations au titre des prestations de retraite

Les décisions au titre de la capitalisation, de la conception du Régime et de l'évaluation périodique des obligations au titre des prestations du Régime s'appuient sur une évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation («évaluation aux fins de la capitalisation»). Cette évaluation aux fins de la capitalisation est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la *Loi* et de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) exigent qu'une évaluation aux fins de la capitalisation du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans.

Le plus récent dépôt réglementaire d'une évaluation aux fins de la capitalisation, dont la date d'entrée en vigueur était le 31 décembre 2016, indiquait un manque de fonds de 943 millions de dollars sur une base de continuité de l'exploitation. L'évaluation aux fins de la capitalisation a été effectuée par Aon Hewitt. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation devant être déposée auprès des autorités réglementaires sera en date du 31 décembre 2019.

Aux fins des présents états financiers, Aon Hewitt a utilisé l'évaluation aux fins de la capitalisation en date du 31 décembre 2016 et l'a reportée pour calculer les obligations au titre des prestations du Régime au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, la valeur des obligations au titre des prestations s'établissait à 27,2 milliards de dollars (25,2 milliards de dollars en 2016).

Hypothèses actuarielles – Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations au titre des prestations du Régime reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre étaient les suivantes :

	2017	2016
Rendements des placements	5,6 %	5,7 %
Inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de rendement réel	3,6 %	3,7 %
Accroissement des salaires		
2017	2,0 % + échelle ascendante	1,5 % + échelle ascendante
2018	2,0 % + échelle ascendante	2,0 % + échelle ascendante
2019	2,0 % + échelle ascendante	2,5 % + échelle ascendante
2020	2,25 % + échelle ascendante	3,0 % + échelle ascendante
2021	2,5 % + échelle ascendante	3,0 % + échelle ascendante
2022 et par la suite	2,75 % + échelle ascendante	3,0 % + échelle ascendante

Les hypothèses non économiques comprennent les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Au cours de 2017, les modifications des hypothèses actuarielles liées aux taux de mortalité, au taux de rendement réel et au rendement total des placements ont entraîné une hausse de 778 millions de dollars (517 millions de dollars en 2016) des obligations au titre des prestations du Régime. Le taux de rendement réel annuel prévu a été abaissé en fonction de la politique relative à la composition des placements à long terme et des rendements et de la volatilité attendus pour chaque catégorie d'actifs. Les tables de mortalité ont été mises à jour pour tenir compte des améliorations apportées aux hypothèses de longévité.

Note 7: Déficit

Dans les présents états financiers, le déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport au montant des obligations au titre des prestations de retraite s'établissait à 738 millions de dollars au 31 décembre 2017 (796 millions de dollars en 2016).

Note 8: Revenu net de placement

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	Revenu de placement ¹	Variations de la juste valeur	Total - 2017	Revenu de placement ¹	Variations de la juste valeur	Total - 2016
Trésorerie et placements à court terme						
Canada	8 294 \$	(184) \$	8 110 \$	10 681 \$	1 974 \$	12 655 \$
Étranger ²	527	48 606	49 133	452	241 044	241 496
	8 821	48 422	57 243	11 133	243 018	254 151
Obligations et titres d'emprunt privés						
Canada	213 610	6 990	220 600	234 414	(12 349)	222 065
Étranger	39 456	(21 640)	17 816	40 739	(6 230)	34 509
	253 066	(14 650)	238 416	275 153	(18 579)	256 574
Actions						
Canada	63 317	186 164	249 481	54 370	480 344	534 714
Étranger	179 815	1 658 018	1 837 833	171 683	173 331	345 014
	243 132	1 844 182	2 087 314	226 053	653 675	879 728
Biens immobiliers	237 718	(228 159)	9 559	208 336	112 441	320 777
Infrastructures	74 381	3 753	78 134	50 308	(62 642)	(12 334)
Capital- investissement	144 288	7 527	151 815	40 880	86 070	126 950
Total du revenu de placement	961 406 \$	1 661 075 \$	2 622 481 \$	811 863 \$	1 013 983 \$	1 825 846 \$
Frais de gestion de placement et honoraires connexes (note 8 b))			(91 880)			(74 862)
Revenu net de placement			2 530 601 \$			1 750 984 \$

¹ Le revenu de placement inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et les distributions provenant de fonds en gestion commune et de sociétés en commandite.

² Les variations de la juste valeur sur la trésorerie et les placements à court terme comprennent les gains (pertes) sur les contrats de change.

a) Intérêts créditeurs

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Trésorerie et placements à court terme		
Canada		
Trésorerie	1 303 \$	7 201 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	6 979	3 441
Dépôts à terme	12	39
	8 294	10 681
Étranger		
Trésorerie	413	429
Billets à court terme et fonds du Trésor	114	23
	527 \$	452 \$

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor.

b) Frais de gestion de placement et honoraires connexes

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Frais de gestion de portefeuille	61 702 \$	60 363 \$
Frais de gestion de la SOGP	14 396	-
Coûts d'opération	8 594	8 303
Frais de garde	6 758	5 425
Charges liées au marché privé	430	771
	91 880 \$	74 862 \$

Les coûts d'opération comprennent les commissions et les frais sur les opérations. Les frais de gestion de la SOGP représentent la quote-part de la Commission des charges d'exploitation engagées par la SOGP rechargées à ses clients respectifs selon le principe du recouvrement des coûts. Après que la SOGP soit devenue opérationnelle en 2017, les frais de gestion de portefeuille, les frais de garde et les charges liées au marché privé ont été payés par la SOGP pour le compte de la Commission, puis remboursés par cette dernière.

Note 9: Cotisations

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Participants		
Obligations pour services rendus au cours de l'exercice	309 752 \$	301 627 \$
Services passés	38 393	37 766
Total des cotisations versées par les participants	348 145	339 393
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières	309 598	301 833
Transfert au CPSFP	(12 863)	(14 634)
Participants recevant des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	12 878	12 791
Services passés	4 098	4 636
	313 711	304 626
Cotisations du promoteur		
Cotisations spéciales	98 989	98 989
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	43 308	22 398
	142 297	121 387
Total des cotisations versées par les employeurs et le promoteur	456 008	426 013
Total des cotisations	804 153 \$	765 406 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la *Loi* et résumées à la note 2 b).

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leurs cotisations au Régime.

En 2017, la Province, à titre de promoteur du Régime, a versé des cotisations spéciales à hauteur de 99 millions de dollars (99 millions de dollars en 2016) afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation aux fins de la capitalisation établie au 31 décembre 2016. En 2017, la Province a consenti des cotisations de l'employeur au titre des services additionnels rendus au cours de l'exercice de 43 millions de dollars (22 millions de dollars en 2016).

Pour 2017 et 2016, les cotisations au Régime ont été effectuées conformément aux exigences de financement indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente.

Aucune cotisation requise n'était en souffrance aux 31 décembre 2017 et 2016.

Note 10: Charges d'exploitation

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Dotation en personnel	25 370 \$	29 383 \$
Technologie de l'information et gestion de projets	7 786	8 792
Bureaux et exploitation	5 709	5 992
Coûts d'établissement de la SOGP	5 048	2 362
Services professionnels	2 328	2 789
Amortissement	697	738
Perfectionnement du personnel et soutien	545	337
Communications	436	440
Honoraires d'audit	352	364
Rémunération des membres du Conseil	187	129
	48 458 \$	51 326 \$

Coûts d'établissement de la SOGP

Le 27 juillet 2016, la SOGP a conclu une entente de financement avec la Commission et la CSPAAAT afin de fournir des fonds pour couvrir les coûts d'établissement de la SOGP de la date de l'entente de financement au 31 décembre 2017. Au 30 juin 2017, le solde complet impayé des prêts de la SOGP, y compris les intérêts courus, a été réglé dans le cadre de cette entente (néant en 2016).

Au cours de 2017, la SOGP a facturé 3,0 million de dollars (1,0 million de dollars en 2016) à la Commission, soit sa partie des coûts d'établissement de la SOGP, incluant les frais juridiques et autres frais liés à la conclusion de contrats avec des fournisseurs de services. D'autres coûts d'établissement de la SOGP de 2 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2016), y compris des frais juridiques et de consultation, ont également été engagés par la Commission au cours de l'exercice.

Les éléments suivants sont inclus dans les charges d'exploitation :

Services d'audit externes

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Services d'audit externes et services connexes rendus à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario	240 \$	205 \$
Services d'audit externes et services connexes rendus aux filiales et comptabilisés par celles-ci	299	272
Total des honoraires	539 \$	477 \$

Services actuariels

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Services actuariels rendus à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario	564 \$	457 \$

Note 11: Gestion du capital

Les excédents ou déficits de capitalisation déterminés périodiquement au moyen des évaluations aux fins de la capitalisation effectuées par l'actuaire indépendant représentent le capital du Régime. L'évaluation aux fins de la capitalisation de l'actuaire permet d'évaluer la santé à long terme du Régime. Le dernier rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été élaboré par Aon Hewitt en date du 31 décembre 2016. Il indiquait l'existence d'un manque de fonds de 943 millions de dollars sur une base de continuité de l'exploitation et un déficit de 3,7 milliards de dollars sur une base de solvabilité.

L'objectif de la gestion du capital du Régime est de s'assurer que le Régime est capitalisé afin qu'il puisse verser la totalité des prestations. Les niveaux de cotisations minimaux annuels sont établis en fonction des évaluations aux fins de la capitalisation afin d'éliminer tout manque de fonds. L'énoncé du Régime fournit également des lignes directrices à l'égard du placement des actifs du Régime (voir la note 4 a)) de façon à permettre la gestion de tout excédent ou manque de fonds. Le taux de rendement prévu du Régime a été fixé dans l'énoncé à un taux de rendement réel de 3,70 %, déduction faite des frais.

Note 12: États financiers comparatifs

Certains montants figurant dans les états financiers comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2017.

Informations supplémentaires

Échéances des titres à revenu fixe

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2017		2016	
	Juste valeur	Rendement actuel %	Juste valeur	Rendement actuel %
Obligations				
Canada				
0 à 1 an	86 726 \$	1,33-9,30	166 124 \$	1,09-7,50
1 an à 5 ans	509 254	0,51-10,18	1 615 253	0,25-12,39
5 ans à 10 ans	1 649 959	1,10-19,61	1 113 043	0,52-14,29
Plus de 10 ans	3 122 902	0,51-8,42	2 455 708	1,03-10,00
	<u>5 368 841</u>		<u>5 350 128</u>	
Étranger				
0 à 1 an	3 826	2,88-8,55	48 706	2,16-8,48
1 an à 5 ans	227 279	0,20-15,69	116 070	0,46-11,35
5 ans à 10 ans	115 801	0,19-12,55	182 455	0,32-12,02
Plus de 10 ans	87 034	4,08-7,38	102 438	1,36-10,84
	<u>433 940</u>		<u>449 669</u>	
Fonds de titres à revenu fixe (sans échéance déterminée)	475 434		454 739	
Total des titres à revenu fixe	6 278 215 \$		6 254 536 \$	

Placements dont la valeur est supérieure à 200 millions de dollars

Au 31 décembre 2017
(en milliers de dollars)

	Échéance	Coupon %	Juste valeur ¹
Trésorerie et placements à court terme			
Gouvernement du Canada	-	-	433 681 \$
Obligations			
Canada			
Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock, catégorie A	-	-	208 607 \$
Gouvernement du Canada	2019-2064	0,50-10,50	1 161 367
Province d'Ontario	2019-2049	1,35-9,50	741 840
Province de Québec	2019-2048	2,50-9,38	446 590
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2019-2028	1,15-3,80	292 749
Biens immobiliers, déduction faite du financement			
Placement dans des sociétés de portefeuille de biens immobiliers composé de OPB Realty Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (TDC) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (Van Centre) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB Real Estate Investments 2 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (EMTC) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (Southgate) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB Real Estate Investments (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (155 Wellington) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (VanShore) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (Centre 10) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive), OPB (885 WG) Inc. (société de portefeuille - propriété exclusive) et OPB Finance Trust (entité de financement, droit de bénéficiaire de 100 %).			
	-	-	3 372 295 \$
		Actions/Parts	Juste valeur ¹
Infrastructures			
OPB Infrastructure 2 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)		-	622 024 \$
OPB Infrastructure 4 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)		-	222 427
OPB Infrastructure 3 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)		-	200 897
Actions			
Canada			
La Banque Toronto-Dominion		2 809	206 878 \$
Capital-investissement			
OPB Private Equity 5 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)		-	475 709 \$
OPB Private Equity 3 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)		-	272 559

¹ Comprend des instruments garantis émis par des filiales/organismes.

Biens immobiliers - Location et superficie locative brute

Le tableau suivant présente la superficie locative brute des biens immobiliers détenus directement en propriété exclusive et ceux détenus par l'entremise de copropriétés, tous détenus dans des filiales à but unique :

Au 31 décembre 2017 (en milliers de pieds carrés)	Emplacement	Superficie locative brute ¹
Commerces de détail		
Pen Centre	St. Catharines	919
St. Vital Centre	Winnipeg	909
Southgate Centre	Edmonton	855
Erin Mills Town Centre	Mississauga	828
Erin Mills Town Plaza	Mississauga	122
Pickering Town Centre	Pickering	700
Woodgrove Centre	Nanaimo	748
CF Pacific Centre	Vancouver	674
Cornwall Centre	Regina	549
Halifax Shopping Centre	Halifax	523
Halifax Shopping Centre Annex	Halifax	420
Carlingwood Shopping Centre	Ottawa	520
Mumford Professional Centre	Halifax	187
		7 954
Bureaux		
TD Centre	Toronto	4 487
Vancouver Office Portfolio	Vancouver	3 323
155 Wellington Street West	Toronto	1 211
Centre 10	Calgary	368
Pickering Office Tower/Durham College	Pickering	127
Halifax Office Complex	Halifax	49
		9 565
Immeuble d'habitation		
Engelhart Apartments	Toronto	157
Total des biens immobiliers		17 676

¹ Les superficies présentées ci-dessus reflètent la totalité de la superficie de chaque bien immobilier. Les biens immobiliers Southgate Centre et 155 Wellington Street West sont détenus à 50 % par la Commission du Régime de retraite de l'Ontario par l'entremise de ses filiales OPB (Southgate) Inc. et OPB (155 Wellington) Inc. Les biens immobiliers Woodgrove Centre, Cornwall Centre et Engelhart Apartments sont détenus à 50 % par la Commission du régime de retraite de l'Ontario par l'entremise de sa filiale OPB Real Estate Investments 2 Limited. Le bien immobilier TD Centre est détenu à 30 % par la Commission du Régime de retraite de l'Ontario par l'entremise de sa filiale OPB (TDC) Inc. Les biens immobiliers CF Pacific Centre et Vancouver Office Portfolio sont détenus à 25 % par la Commission du régime de retraite de l'Ontario par l'entremise de ses filiales OPB (Van Centre) Inc., OPB (VanShore) Inc. et OPB (885 WG) Inc.

Gouvernance

L'engagement de la Commission envers la bonne gouvernance et les décisions de son conseil d'administration et de ses hauts dirigeants nous aident à continuer d'avancer dans la bonne direction.

La réussite continue et la robustesse de la Commission reposent sur une structure de gouvernance solide. Celle-ci respecte – et, dans de nombreux cas, excède – les normes et pratiques optimales de l'industrie. Notre engagement sans faille envers des pratiques avant-gardistes veille à une responsabilisation maximale, à la prise de décisions efficaces, à la gestion prudente des placements, à la responsabilité financière, à la conformité juridique et à la prise de risques calculés. En bref, il veille à ce que nous promouvions et protégeions les meilleurs intérêts du Régime et de ses bénéficiaires, et ce, en tout temps.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance. Collectivement appelés Documents de gouvernance, ceux-ci regroupent aussi : une déclaration des principes de gouvernance; les règlements généraux; les déclarations du mandat et de l'autorité; et un code de conduite.

Les Documents de gouvernance définissent clairement les rôles et responsabilités, créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et décrivent les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Ils établissent également un système bien défini de freins et de contrepoids pour tous les pouvoirs

Rôle du conseil

Le conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué aux dirigeants la responsabilité des activités quotidiennes requises pour administrer et gérer le Régime et la caisse de retraite et a approuvé la nomination de la SOGP à titre de gestionnaire en placements unique et exclusif de la Commission, chargée de gérer le placement et le réinvestissement de l'actif de la caisse de retraite, et de conseillère en placement non-exclusive de la Commission.

Dans le cadre de la nomination de la SOGP, le conseil a délégué aux dirigeants (principalement le chef des placements) la responsabilité de surveiller et d'évaluer la SOGP au chapitre du rendement des placements et de la gestion du risque, et de produire des rapports à leur sujet, et de la capacité de la SOGP de s'acquitter de ses tâches, responsabilités et obligations en vertu de l'Entente de gestion des placements (EGP) et de l'Entente de mise en œuvre et de soutien (EMS), y compris les rapports financiers, la vérification et les contrôles internes.

Il a également choisi de déléguer certaines responsabilités à cinq comités, soit le comité de gouvernance et des risques, le comité de placement, le comité de vérification, le comité de retraite et le comité des ressources humaines.

Le conseil retient la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Par exemple, il :

- approuve le plan stratégique, le plan commercial et le budget de la Commission;
- s'assure que les dirigeants ont repéré les risques et qu'ils les gèrent;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- approuve la Répartition stratégique de l'actif, qui régit les décisions relatives à la composition de l'actif;
- supervise et approuve toutes les questions de vérification;
- s'assure que les dirigeants maintiennent une culture d'intégrité;
- effectue un examen annuel de l'Énoncé des politiques et procédures de placement de la Commission;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du Régime concernant la modification de ce dernier; et
- tient un suivi de la conformité des documents de gouvernance.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du conseil sont directement redevables :

- aux bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- à la Commission des services financiers de l'Ontario (l'organisation responsable de surveiller les régimes de retraite agréés en Ontario); et
- au gouvernement de l'Ontario (promoteur du Régime).

La Commission est reconnue pour sa bonne gouvernance au sein du secteur public de l'Ontario. Le conseil est déterminé à maintenir un modèle de gouvernance de premier ordre et veiller à ce que la Commission puisse continuer de favoriser l'innovation et de bâtir un avenir solide pour toutes les parties prenantes du RRFP.

Conseil d'administration

Tous les membres de notre conseil sont nommés en fonction de leur savoir-faire, de leur engagement, de leur intégrité et de leur vision. Ensemble, ils veillent à ce que la structure et les pratiques de gouvernance du Régime respectent les normes les plus élevées.



Geri Markvoort (présidente du conseil)

Geri Markvoort est dirigeante retraitée en matière de ressources humaines, possédant plus de 40 ans d'expérience au sein de grandes organisations complexes. Elle a coordonné les besoins en ressources humaines avec ceux d'entreprises de nombreuses industries (Shell Canada, Quality Safety Systems, Jannock, CIBC, KPMG et KPMG Global). Elle s'est occupée de changements organisationnels, de modèles de services, de programmes de

rémunération, de relations avec la clientèle et de l'évolution de la fonction des RH tout au long de sa carrière. Championne passionnée du changement et d'un leadership fort en RH, elle occupé plusieurs rôles de gouvernance, dont présidente du Conseil des gouverneurs, George Brown College; présidente du conseil, Dress for Success Toronto; et membre du conseil du chapitre torontois de Fibrose kystique Canada et de Lawn Summer Nights.

Nommée au conseil le 5 janvier 2015.

Nommée présidente du conseil le 2 février 2017.

Son mandat actuel prend fin le 1^{er} février 2020.



Patti Croft, ICD.D (vice-présidente du conseil)

Patti Croft possède plus de 30 ans d'expérience à titre d'économiste; elle a aussi travaillé pendant plusieurs années dans le domaine de la gestion des placements institutionnels, où elle s'est concentrée sur les stratégies de répartition de l'actif. Elle a occupé de nombreux postes bien en vue, y compris ceux de vice-présidente et économiste en chef auprès de Phillips,

Hager & North Gestion de placements, d'économiste en chef de RBC Gestion mondiale d'actifs et de vice-présidente et économiste en chef de Les conseillers en placements Sceptre. Mme Croft est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 1^{er} mai 2013.

Nommée vice-présidente du conseil le 3 décembre 2014.

Nommée présidente du conseil par intérim entre juin 2016 et février 2017.

Son mandat actuel prend fin le 1^{er} mai 2019.



Michael Briscoe

Michael Briscoe a travaillé pendant 27 ans à titre de spécialiste des Ressources humaines pour les paliers provinciaux et municipaux de gouvernement. Spécialisé dans les relations du travail, il a été négociateur en chef et gestionnaire principale des RH auprès du conseil scolaire de district de Simcoe County. En 2013, il a été engagé par l'Association de la police provinciale de l'Ontario, où il a occupé les postes de conseiller-cadre en relations du travail et, en 2015, de chef de l'administration. C'est aussi un ancien conseiller sur les enjeux stratégiques auprès de la PPO et coordonnateur des relations avec les clients de l'unité d'exploitation stratégique du ministre de la Sécurité communautaire et Services correctionnels. M. Briscoe détient un B.A. et un spécialiste en ressources humaines agréé.

Nommé au conseil le 15 août 2016.

Son mandat actuel prend fin le 14 août 2019.

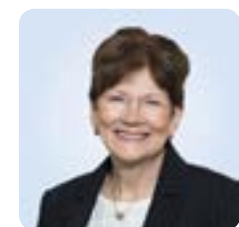


Dave Bulmer

Dave Bulmer est président de AMAPCEO - Ontario's Professional Employees, fonction qu'il occupe depuis 2015. Précédemment, il a été chef des services financiers, président d'un conseil, directeur par mandat spécial, président d'un comité des finances et président d'un comité de la retraite. Son poste à titre de membre de l'AMAPCEO est auprès de la direction des services de santé d'urgence du ministère de la Santé et Soins de longue durée de l'Ontario. Militant de longue date dans sa collectivité, M. Bulmer a fait don de son temps à titre d'entraîneur de sports d'élite, ainsi qu'auprès de PFLAG et de Crohn et Colite Canada.

Nommé au conseil le 16 novembre 2016.

Son mandat actuel prend fin le 15 novembre 2019.



Lynne Clark, ICD.D

Lynne Clark a récemment pris sa retraite à titre d'associée de Deloitte et possède plus de 35 années d'expérience en comptabilité publique. Précédemment, elle a dirigé la division de services financiers de Deloitte. Elle a obtenu la médaille du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II en 2012 pour ses services communautaires, a été trésorière de la Junior Achievement Foundation (Temple de la renommée canadien des affaires) et présidente du conseil de Junior Achievement of Canada. Elle a aussi dirigé la Société des timbres de Pâques de l'Ontario. Mme Clarke est une Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario et a reçu la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle détient aussi une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business et un B.Sc. en sciences de l'Université de Toronto. Elle est actuellement membre du comité de vérification et du comité des placements de l'hôpital général de North York.

Nommée au conseil le 22 juin 2016.

Son mandat actuel prend fin le 21 juin 2019.



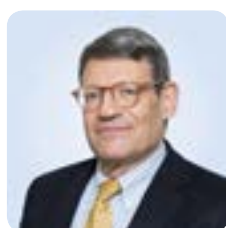
Kevin Costante

Kevin Costante a pris sa retraite à titre de fonctionnaire de l'Ontario en 2014. Il a passé 36 ans auprès de la fonction publique de la Saskatchewan et de l'Ontario, dont les 15 dernières en tant que sous-ministre des ministères ontariens de Services gouvernementaux, de l'Éducation, du Développement du Nord et Mines, du Cabinet du Premier ministre

(politiques), de la Formation, Collèges et Universités et des Services sociaux et communautaires. M. Costante est actuellement professeur adjoint à la School of Policy Studies de l'Université Queen's et siège au conseil de nombreux organismes gouvernementaux et sans but lucratif.

Nommé au conseil le 2 décembre 2015.

Son mandat actuel prend fin le 1^{er} décembre 2018.



D^r John T. Por

D^r John Por est fondateur et président du Decumulation Institute.

Précédemment, il avait fondé et été président de Cortex, organisme de consultation en matière de gouvernance des régimes de retraite et a été associé auprès de Mercer Canada. Il possède une maîtrise en ingénierie de l'Université technique de Budapest (Hongrie) et un doctorat en génie

physique de l'Université de Veszprém (maintenant appelée Université de Pannonia, en Hongrie). Dr Por fournit des conseils à l'industrie des régimes de retraite et des placements depuis plus de 30 ans.

Nommé au conseil le 22 juin 2016.

Son mandat actuel prend fin le 21 juin 2019.



Michelle Savoy, ICD.D

Michelle Savoy est une administratrice de sociétés qui compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui a trait à la gestion des investissements et aux marchés des capitaux. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada (LB-T), de Pizza Pizza Royalty Corp (PZA-T) et de Nav Canada. Jusqu'à sa retraite en 2011, elle a occupé divers postes de

direction au sein de Capital Group of Companies, une organisation mondiale de gestion de placement, notamment à titre de présidente de Capital Guardian (Canada) inc. M^{me} Savoy est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 15 janvier 2016.

Son mandat actuel prend fin le 14 janvier 2019.

Anciens membres du conseil

Sean Hanley

Membre de décembre 2014 à décembre 2017.

Répertoire du personnel clé

Dirigeants

Mark J. Fuller

Président et chef de la direction

Ken Lusk

Chef des placements

Mila Babic

Vice-présidente, Service à la clientèle

Jasmine Kanga

Vice-présidente, Ressources humaines et services corporatifs

Peter Shena

Vice-président directeur et chef des rentes

Valerie Adamo

Chef de la technologie

Armand de Kemp

Vice-président, Finances

Mitra Mortazavi

Vice-président, Modernisation des systèmes

Glossaire

Avantage de diversification - Le degré de réduction du risque total découlant du fait que les catégories d'actif se comportent différemment les unes des autres.

Catégorie d'actif - Groupe de titres comportant des catégories comparables.

CEM Benchmarking Inc. - Entreprise internationale spécialisée dans les analyses comparatives des régimes de retraite.

Certification WELL - La norme de construction WELL est un système fondé sur le rendement qui mesure, certifie et surveille les caractéristiques des immeubles qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des personnes qui y vivent, travaillent et apprennent.

Composition de l'actif - Catégorisation des éléments d'actif au sein du portefeuille du régime de retraite (ex. liquidités, actions canadiennes, immobilier, etc.). Chaque catégorie est pondérée en pourcentage de la juste valeur de l'ensemble du portefeuille.

CSPAAT - Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

Débeture - Titre à long terme qui dégage normalement un taux d'intérêt fixe et n'est pas garanti.

Entente de gestion des placements (EGP) - Entente qui régit la relation entre la SOGP et la Commission et régit largement les questions liées aux placements.

Entente de soutien et de mise en œuvre (ESM) - Entente qui régit les questions d'exploitation et de gouvernance, comme la transition des employés, les services partagés, les politiques de gouvernance de la SOGP, la répartition des coûts et les principes de restriction des coûts.

Étude actif-passif - Étude visant à déterminer si l'actif du régime sera suffisant pour respecter ses obligations au titre des rentes constituées en fonction de données actuarielles courantes et de renseignements sur le marché. Elle est aussi utilisée pour établir la répartition stratégique de l'actif (RSA).

Gestion passive - Stratégie qui vise à reproduire le rendement d'un indice donné; ces stratégies exigent généralement des coûts peu élevés.

Hypothèses - Il s'agit de l'estimation du niveau de certaines variables - comme les taux d'intérêt, le taux de rendement des placements et les taux de mortalité - dans l'avenir. Les hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût futur des rentes et la valeur future des actifs de retraite.

Indice de référence - Point de repère utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille. L'indice composé S&P/TSX et l'indice des obligations universelles FTSE/TMX sont deux des indices communément utilisés pour comparer le rendement et le risque du portefeuille d'actions canadiennes et du portefeuille de titres à revenu fixe, respectivement. La Répartition stratégique de l'actif de la Commission est un des points de référence comparativement auquel le Régime est évalué du point de vue du risque et du rendement.

Indice des obligations universelles FTSE/TMX - L'indice composé S&P/TSX et l'indice des obligations universelles FTSE/TMX sont deux des indices communément utilisés pour comparer le rendement et le risque du portefeuille d'actions canadiennes et du portefeuille de titres à revenu fixe, respectivement. La Répartition stratégique de l'actif de la Commission est un des points de référence comparativement auquel le Régime est évalué du point de vue du risque et du rendement.

LEED - Le programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) établit les normes utilisées à l'échelle mondiale pour la conception, la construction et l'entretien d'immeubles et d'infrastructures respectueux de l'environnement.

Modernisation des systèmes - Programme que nous mettons en œuvre pour reconfigurer nos processus commerciaux et mettre à niveau nos systèmes d'administration des rentes afin de répondre aux besoins en évolution constante de nos clients et parties prenantes et veiller à ce que notre technologie demeure à jour et sécurisée.

Option de vente - Contrat d'options sur produits dérivés qui donne au propriétaire le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un titre sous-jacent (le titre auquel est rattachée la valeur du produit dérivé) à un prix spécifique au sein d'une période de temps prescrite.

Placements responsables - Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus de décisions de placement, à l'appui du rendement à long terme.

Programme d'internalisation - Initiative de l'OPB visant à rapatrier à l'interne la gestion de certains actifs issus des marchés publics.

Rapport risque-rendement - Mesure du rendement corrigé du risque qui est utilisée pour comparer le rendement prévu d'un placement avec le risque assumé pour l'obtenir.

Rendement à l'échéance - Rendement total prévu d'une obligation si celle-ci est détenue jusqu'à son échéance. Le rendement à l'échéance est considéré comme un rendement à long terme, mais il est exprimé sous forme de taux annuel.

Rendements corrigés du risque - Mesure utilisée pour analyser le rendement d'un placement par rapport au risque assumé pour obtenir ce rendement. Le rendement corrigé du risque peut être utilisé pour comparer le rendement d'un portefeuille par rapport à un indice de référence doté d'un profil de risque et de rendement connu.

Renminbi – Terme général pour désigner la devise de la République populaire de Chine (RPC). LE renminbi (OU yuan) se compose de 10 jiao et de 100 fen et est souvent présenté à l'aide de l'abréviation RMB ou du symbole ¥. Le renminbi est émis par la Banque populaire de Chine, qui est contrôlée par la RPC.

Répartition stratégique de l'actif (RSA)

– Composition de l'actif à long terme ayant pour but de dégager le rendement le plus élevé pour verser les prestations de retraite courantes et projetées en fonction de la tolérance au risque et l'horizon de placement du Régime.

Risque de contrepartie – Le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières contractuelles.

Risque total – La volatilité ou fluctuation du rendement d'un portefeuille sur une période de temps déterminée.

RRFP – Régime de retraite de la fonction publique.

Situation de capitalisation – Mesure du montant de l'actif que le régime de retraite détient pour être en mesure de verser ses prestations de retraite futures (valeur courant des prestations de retraite projetées). La situation de capitalisation est considérée comme une attestation de la santé d'un régime de retraite et est déterminée à l'aide d'une évaluation de la capitalisation.

SOGP – Société ontarienne de gestion des placements.

Taux d'actualisation – Taux de rendement prévu des placements futurs qui est utilisé pour calculer la valeur courante des rentes.

Taux de rendement interne – Le taux de rendement interne désigne le taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle nette de toutes les liquidités issues d'un projet donné égale à zéro. Les calculs du taux de rendement interne se basent sur la même formule que ceux de la valeur actuelle nette. Le terme « interne » désigne le fait que le calcul ne tient pas compte de facteurs environnementaux (ex. : les taux d'intérêt ou l'inflation).